

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(78) 200 final

Bruxelles, le 25 avril 1978

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SECTORIELS

analyses présentées par la Commission en complément
aux réflexions d'ensemble relatives aux problèmes
de l'élargissement

FRESCO

CHAPITRE A

LES PROBLEMES ECONOMIQUES GENERAUX LIES A
L'ELARGISSEMENT

AVANT-PROPOS

=====

1. A partir de l'examen des conditions dans lesquelles chacun de ces trois pays a assuré sa croissance économique au cours des quinze dernières années - examen portant sur les rythmes d'expansion, les ressources humaines, la répartition sectorielle du travail, la formation de capital, le commerce extérieur et la balance des paiements, l'évolution des prix et des salaires, les finances publiques, la localisation de la croissance et aussi la structure de l'industrie - le présent document analyse les problèmes économiques que les pays candidats rencontreront et posent dans la perspective de leur adhésion à la Communauté.

2. Cette analyse a porté sur leur capacité de croissance et leur retard de développement, leur problématique d'emploi avec ses conséquences en termes de chômage et d'émigration de main-d'oeuvre, les inflexions nécessaires à réaliser dans le partage de leurs ressources entre consommation immédiate et future, production destinée au marché intérieur ou à l'exportation ; les importants changements structurels que leur adaptation exigera tant en termes d'exode rural, que de choix sectoriels et d'équilibres régionaux ; les grands équilibres macro-économiques hors desquels la croissance ne saurait être durable.

3. Il a paru nécessaire de préciser l'analyse économique générale en prenant en considération les principales dimensions horizontales des problèmes mis en évidence. L'industrie, l'agriculture, les problèmes régionaux et le contexte extérieur ont donc été traités dans ce document dans la mesure où ils paraissent indissociables de l'étude économique de l'élargissement. Faute de données suffisantes, le problème des services n'a pas été étudié.

.....

**I. APERCU DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS
LES PAYS CANDIDATS**

I.1. ESPAGNE

I.1.1. Caractéristiques générales

La Croissance

1. L'économie espagnole a connu depuis 1960 une longue période de croissance élevée. Ainsi que l'indique le tableau 3*, la croissance annuelle moyenne du PIB a, en Espagne, toujours dépassé depuis 1960 les rythmes les plus élevés enregistrés dans la Communauté. Il est à remarquer que si l'écart entre la croissance espagnole et celle de la Communauté s'accroît sensiblement sur la période 1970-1975, en fait ce phénomène correspond en partie à un décalage conjoncturel d'environ une année entre les deux économies : ainsi, en 1975, au ralentissement marqué de la croissance dans les neuf Etats membres (- 1,8 % du PIB en volume) correspond un ralentissement moins accentué en Espagne (+ 0,8 % en volume); mais, en 1976, alors que l'économie communautaire enregistre une augmentation de 4,7 % de son PIB, par contre, en Espagne, cette augmentation n'est que de 1,9 %.

2. Cette longue période de croissance s'est accompagnée de mutations assez profondes dans les contributions relatives de l'agriculture, de l'industrie et des services au PIB. En 1961, l'agriculture (1) assurait 26,5 % du PIB, l'industrie 33 % et les services 40,5 %; en 1974, ces parts étaient passées respectivement à 10,3 % pour l'agriculture, 41,9 % pour l'industrie et 47,9 % pour les services. Il convient d'ajouter à ce sujet que de 1970 à 1974, c'est la contribution de l'industrie au PIB qui augmente régulièrement alors que la part des services a tendance à se stabiliser et que celle de l'agriculture poursuit sa baisse. Les modifications de cette tendance observées en 1975 et 1976 sont difficiles à interpréter même si vraisemblablement les facteurs conjoncturels en expliquent une part importante.

Les ressources humaines

3. Le rythme de croissance de la population totale espagnole a été sensiblement supérieur à celui de la population communautaire : + 1 % par an de 1962 à 1970 et + 0,9 % par an de 1970 à 1975, pour l'Espagne et respectivement + 0,8 % (1960-1970) et + 0,55 % (1970-1975) par an seulement pour la Communauté. .../...

(1) au sens large c'est-à-dire y compris la sylviculture et la pêche.

(*) Les tableaux statistiques numérotés sont rassemblés à la fin du présent document.

Cet écart, qui se retrouve au niveau de l'évolution de la population en âge actif, s'accroît encore si l'on prend en considération l'évolution de la population active. En Espagne, celle-ci augmente chaque année de 0,8 % de 1962 à 1970 et de 1,1 % de 1970 à 1975 alors que dans la Communauté elle n'augmente que de 0,24 % de 1960 à 1970 et de 0,33 % par an de 1970-1975.

Cette augmentation de la population a constitué un des facteurs de la forte croissance de l'économie espagnole des années soixante, toutefois depuis 1970, en raison du ralentissement tendanciel de la croissance économique, l'écart s'accroît en Espagne entre l'augmentation de la population active (+ 1,1 % par an) et celle de la population occupée (+0,6% par an seulement depuis 1970).

La répartition de la population occupée par secteur d'activité et la productivité du travail

4. De même qu'avec l'accélération de la croissance, le poids des différents secteurs s'est modifié, la ventilation par secteur d'activité de la population occupée a évolué dans le même sens mais dans de moindres proportions :

- ainsi en moyenne annuelle de 1962 à 1965, 36,2 % de la population occupée travaillaient dans l'agriculture alors qu'en 1975 ce pourcentage n'était plus que de 22 %;
- pour l'industrie les chiffres comparables sont de 34,7 % (1962-1965) et 38,3 % (1975) et pour les services de 29,1 % (1962-1965) et de 39,7 % (1975).

Une comparaison de ces données avec la répartition du P.I.B. par secteur d'activité montre une évolution très différenciée de la productivité apparente du travail.

5. Au niveau global, le PIB par personne occupée s'accroît de 1962 à 1975 à un rythme annuel d'environ 6,5 %. Mais c'est principalement le secteur industriel qui réalise une performance élevée (environ + 7,5 % par an sur la période) tandis que les services et surtout l'agriculture enregistrent des accroissements annuels moyens de productivité sensiblement inférieurs (respectivement environ + 5 % et + 3,5 % de 1962 à 1975).

.../...

Il résulte de cette double évolution de la population occupée et de la productivité que le secteur agricole qui occupait encore 2,8 Mio de travailleurs en 1975 demeure caractérisé par un niveau de productivité sensiblement inférieur au reste de l'économie, correspondant à un sous-emploi marqué (chômage déguisé). Ce phénomène est aujourd'hui proportionnellement plus accentué qu'au début des années soixante. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'à la suite de cette longue période d'exode rural, la population encore employée dans l'agriculture soit d'un âge moyen assez élevé.

6. Quant aux résultats en termes d'emploi, la performance de croissance n'a permis ni de résorber le chômage, ni d'endiguer un fort courant d'émigration. Certes, au cours des années soixante, le chômage se stabilisait à un niveau bas (de 1,5 à 1,9 % de la population active) et le solde migratoire négatif enregistrait une très nette décroissance (-91.000 personnes en 1964 contre -21.000 en 1970). Par contre depuis le début de cette décennie, le chômage et l'émigration se sont à nouveau accentués : taux de chômage de 5,3 % de la population active en 1976 et solde migratoire net négatif de 134.000 personnes. Ces deux phénomènes illustrent le fait qu'en fonction du type de développement industriel choisi, la création d'emplois dans ce secteur s'est avérée nettement insuffisante pour absorber l'augmentation annuelle de la population active et la main-d'oeuvre libérée annuellement par le secteur agricole.

La formation de capital

7. Depuis 1960, l'Espagne a régulièrement consacré une part croissante du PIB à la formation de capital pour atteindre en moyenne de 1970 à 1975 des taux d'investissement aussi élevés que ceux de la France et des Pays-Bas et en tout cas supérieurs à la moyenne communautaire.

Pour apprécier cette évolution, il faut toutefois tenir compte du fait que la population active espagnole a augmenté d'environ 0,9 % par an depuis 1960 alors que dans la Communauté ce rythme n'était que de 0,24 % dans les années soixante et de 0,33 % depuis 1960. Ainsi en Espagne le simple maintien du stock de capital par personne active exigeait un rythme d'investissement proportionnellement plus rapide que dans la Communauté : c'est donc l'augmentation supplémentaire de l'investissement qui indique l'effort réalisé en Espagne pour accroître la dotation en capital de chaque personne active.

De plus, en raison de la faiblesse initiale des équipements collectifs et de l'effort important de développement de la capacité d'accueil des touristes, la construction a occupé une part régulièrement croissante dans la formation de capital jusqu'en 1974.

En revanche, en 1975-1976, alors que le poids des investissements totaux dans le PIB diminuait, la part des investissements en équipements demeurait relativement stable. Selon les dernières statistiques disponibles, ce phénomène s'est répété en 1977. Il semble donc que le ralentissement conjoncturel actuel n'affecte pas la formation de capital sous forme d'équipements, ce qui indiquerait que la tendance de la productivité de l'industrie espagnole devrait se maintenir.

Le commerce extérieur

8. La période 1960-1975 est caractérisée par une ré-insertion progressive de l'Espagne dans l'évolution économique internationale après une longue phase de "repli sur soi". Le développement des exportations de biens et services en donne une illustration très nette : elles ont cru à un rythme tellement supérieur à celui du PIB que leur part est passée de 10 % du PIB en moyenne 1961-1965 à près de 15 % en 1975 - ceci correspond à un rythme annuel moyen de croissance en volume de 10,2 % (1961-1965) puis de 14,2 % (1965-1970) et de 5,8 % (1970-1975).

Ce phénomène est à rapprocher du développement du potentiel industriel (part des investissements en équipements) et de la croissance de la part de l'industrie dans le PIB : pendant les années soixante en effet l'Espagne a accru ses exportations de produits manufacturés au point de réaliser d'importants gains en parts de marché. Ces augmentations de parts de marché ont été concentrées sur la Communauté à 6 (et surtout sur l'Allemagne et la France) et sur l'Amérique du Nord. De 1964 à 1971 la progression annuelle de la part des exportations espagnoles dans le total des importations de produits manufacturés de la Communauté peut être estimée à 17,4 % et 18,9 % dans le total des importations nord-américaines.

En même temps les exportations espagnoles de produits alimentaires (+ 9 % par an en volume de 1964 à 1971) se substituaient progressivement aux exportations de produits agricoles (seulement + 2 % par an en volume sur la même période).

Cette amélioration tendancielle des résultats à l'exportation indique que l'offre espagnole de produits manufacturés s'est progressivement adaptée à la demande mondiale à des conditions globales de compétitivité favorables. Il reste néanmoins que les produits transformés sur lesquels repose le succès espagnol sur les marchés extérieurs sont soit des biens de consommation actuellement "sensibles" (chaussures, textiles) soit des biens intermédiaires (acier par exemple) caractérisés au niveau mondial par un marché très contracté. Dans les deux cas la concurrence s'exerce surtout par les prix. En choisissant ainsi de faire reposer la croissance de ses exportations sur ce type de biens, l'Espagne a conditionné l'équilibre de ses échanges commerciaux à la modération des hausses de coûts de production, -et notamment des coûts salariaux.

9. En ce qui concerne les importations, l'économie espagnole a été caractérisée pendant les années soixante, ainsi que l'indique le tableau 8, par une forte élasticité des importations par rapport au PIB en volume. Plus précisément cette élasticité est la plus élevée de 1960 à 1965 : au cours de cette période les importations qui augmentent en volume de 24 % par an sont en réalité induites par un important effort d'équipement industriel de base (augmentation des investissements de 14,2 % par an en volume au cours de la même période). Un système d'aide à l'importation de biens d'équipement a d'ailleurs été mis en place par les autorités espagnoles. Une fois passée cette phase initiale d'équipement, il fallait donc s'attendre à voir la croissance des importations se ralentir et en même temps l'élasticité d'importation se stabiliser à des niveaux plus bas (1,2 de 1965 à 1970 et 1,5 de 1970 à 1975). Toutefois d'autres éléments conduisent à s'interroger sur les causes réelles d'un développement aussi contenu des importations.

En premier lieu, il convient de noter le niveau de protection douanière dont bénéficie l'économie espagnole : il est à ce sujet intéressant de rappeler qu'en moyenne de 1968 à 1970 les droits d'importation représentaient 14,6 % du total des importations contre, par exemple, seulement 5,5 % en Italie (1) et 3,7 % en Allemagne (1). Sur ce point il semble nécessaire d'évaluer la portée réelle des mesures de libéralisation douanières adoptées depuis 1972 et en tous cas de disposer d'une estimation récente du degré de protection de l'économie espagnole.

.../...

(1) respectivement 9,8 % en Italie et 7,3% en Allemagne si l'on rapporte les droits d'importation aux importations extra-communautaires italiennes et allemandes.

En second lieu, bien qu'indubitablement un phénomène de substitution aux importations ait eu lieu depuis environ 1965, il est permis de se demander comment évolueraient les importations espagnoles - et tout particulièrement les importations agricoles et alimentaires - en l'absence de politiques délibérées des Pouvoirs Publics (contingentements, commerce d'Etat, etc...). Il convient d'ajouter à ce sujet que, la diminution de la part des produits agricoles et alimentaires dans le total des importations et le rythme très élevé de hausse des prix alimentaires qui s'en est suivi surtout depuis 1965 ont conduit à une croissance modérée en volume de la consommation privée (1).

Les tendances de la balance des paiements

10. De 1970 à 1973, l'Espagne a enregistré un excédent de balance courante (2), contrairement à la tendance que l'on observait depuis 1964. Ce résultat a été rendu possible par l'évolution des exportations que l'on vient d'évoquer, l'accroissement des transferts de salaires effectués par les travailleurs espagnols à l'étranger, la poursuite des résultats du tourisme, une baisse très sensible des paiements de fret (la flotte marchande espagnole augmentait chaque année en volume de 8 % environ - rythme que seul le Japon dépassait) et enfin un développement très modéré des importations.

11. Par ailleurs l'Espagne est depuis le début des années soixante importatrice nette de capitaux à long terme, dont la contrepartie a été constituée par des investissements tant industriels qu'immobiliers. De 1970 à 1973 l'évolution de la balance des paiements a permis une très sensible augmentation des réserves de change (plus de 4,5 Mrds de \$ sur les 4 années). L'augmentation régulière du rapport des réserves de changes aux importations mensuelles moyennes qui en est résultée situe l'Espagne au niveau du Japon, de l'Allemagne et de la Suisse en 1972.

12. Depuis 1974 l'Espagne enregistre un déficit de balance courante. Encore faut-il voir que ce déficit est dû largement au renchérissement des importations pétrolières qui représentent environ 50 % du déficit commercial.

.../...

(1) 8,4 % par an en volume de 1960 à 1965; 5,8 % de 1965 à 1970 et 5,7 % de 1970 à 1975

(2) Biens, services, revenus de facteurs, transferts privés et publics.

Les importations de capitaux à long terme n'ont pas été en mesure de combler ce déficit courant et l'Espagne a puisé dans ses réserves (-1,8 Mrds \$ entre 1974 et 1976) et recouru modérément à l'endettement auprès du F.M.I. (700 Mio \$ environ au titre de l'"oil facility") et sur les Euro-marchés.

Les événements récents laissent penser que l'Espagne s'est engagée dans une politique de dévaluations concurrentielles.

Les prix et les salaires

13. L'économie espagnole a depuis 1960 toujours connu un rythme de hausse des prix supérieur au rythme moyen d'inflation dans la Communauté ainsi qu'en témoigne le tableau 9. Selon les estimations disponibles (1) cette évolution s'est sensiblement aggravée en 1976 et 1977. En effet, alors que dans la Communauté l'inflation apparaît en phase de décélération, au contraire en Espagne, l'accélération est très nette. Pour ce qui est des prix à la consommation, ce phénomène a concerné l'ensemble des produits tant alimentaires que manufacturés. Cette accélération est particulièrement inquiétante dans la mesure où l'Espagne a enregistré en 1976 et en 1977 à la fois une évolution très modérée de la consommation (2) et un ralentissement dans la progression des coûts unitaires de main-d'oeuvre. Ainsi l'inflation internationale conjuguée avec la dévaluation de la peseta doit expliquer une part relativement importante dans l'accélération récente de l'inflation espagnole.

14. Dans les premières années de cette décennie le rythme élevé de progression des rémunérations salariales a certainement expliqué une part importante de la hausse générale des prix. Mais si l'on prend soin de tenir compte de l'évolution du taux de salarisation (voir tableaux 10 et 12), en longue période, la part des rémunérations salariales dans le PIB ne fait pas apparaître une augmentation tendancielle. De plus l'augmentation des coûts salariaux par unité de produit s'est très sensiblement ralentie en 1976, ce qui donne à penser que les coûts salariaux n'expliquent qu'une partie relativement faible de l'accélération de l'inflation espagnole.

.../...

(1) Commission et Secrétariat de l'OCDE

(2) Consommation privée en volume +2,7 % en 1976 et +1,5% en 1977 selon les estimations du Secrétariat de l'OCDE

Les finances publiques

15. De 1973 à 1976 l'épargne brute des administrations publiques a été positive : en outre compte tenu des emplois et des ressources en capital, en 1976 elles auraient même enregistré, selon des estimations provisoires, un léger excédent d'environ 17 Mrds de pesetas (soit 0,2 % du P.I.B.).

Les perspectives d'évolution des finances publiques dépendent de la réalisation de la réforme fiscale, dont les orientations annoncées par le gouvernement sont : l'institution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à caractère global, personnel et progressif, l'institution de l'impôt sur le patrimoine, la restructuration et la rationalisation des impôts indirects qui seraient harmonisés au système fiscal européen, et notamment l'institution de la taxe sur la valeur ajoutée.

Actuellement, le prélèvement global (impôts et cotisations sociales) est passé de 17 % du P.I.B. en 1970 à 20 % du P.I.B. en 1975 et se situe à un niveau sensiblement moins élevé que dans les pays de la Communauté (CEE 1970-1975 : Italie 30 % du P.I.B., Pays-Bas 48 % du P.I.B.).

Sur l'ensemble des prélèvements, les cotisations sociales représentaient en 1975 47,5 % (1975 : Italie 44,4 %; France 39,9 %).

La localisation de la croissance

16. L'essor important de l'économie espagnole, à partir des années 1960, surtout réalisé par un accroissement du rôle du secteur industriel et tertiaire, a entraîné d'importants changements dans la répartition territoriale de la population, et en particulier une plus grande concentration dans les zones industrielles et les grandes agglomérations. Les mouvements migratoires internes ont été particulièrement importants. Entre 1950 et 1970 ils ont concerné 6 millions de personnes.

Il en est résulté :

- une concentration importante de la population dans les provinces où le revenu par tête est le plus élevé (Biscaye, Madrid, Gricuscoa, Barcelone) qui avaient déjà une forte densité. C'est ainsi qu'en 1975 ces 4 provinces regroupaient avec les provinces de La Corogne, Oviedo, Seville et Valence 45,7 % de la population contre 44 % en 1970 et 38 % en 1960.

.../...

- une perte de population importante des provinces centrales autour de Madrid, au Sud et le long de la frontière avec le Portugal. Les 10 provinces dont le revenu par tête est le plus bas ont une densité moyenne de 30-40 habitants au km².

Une certaine atténuation des disparités de revenu entre régions s'est réalisée sur la période 1955 - 1973 résultant des migrations importantes plutôt que d'une diffusion de la croissance économique.

Dans l'hypothèse où le processus d'industrialisation et d'expansion du secteur tertiaire se poursuivrait, les tendances spontanées vers une urbanisation accrue et une concentration des activités resteraient fortes.

I.1.2. Structure de l'industrie

Valeur ajoutée

17. En 1976 la part de l'industrie dans le PIB était d'environ 41, %. De 1973 à 1976, les taux de croissance en volume du produit industriel brut (valeur ajoutée) de l'industrie et de ses composantes principales ont été les suivantes :

| | <u>1974/73</u> | <u>1975/74</u> | <u>1976/75</u> |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Industrie extractive | 8,6 | 0,4 | -1,4 |
| Industrie manufacturière | 7,5 | -2,2 | 3,3 |
| Electricité, gaz, eau | 5,4 | -1,9 | 5,5 |
| Construction | 4,4 | -4,0 | -1,0 |
| Total industrie | 6,1 | -2,5 | 2,4 |

Produit industriel brut (construction exclue)

| | |
|---|--------------|
| 1. <u>Industries extractives</u> | <u>3,8</u> |
| 2. <u>Industries manufacturières</u> | <u>89,5</u> |
| Alimentation, boissons et tabac | 12,1 |
| Textile, chaussure et confection | 12,6 |
| Bois, liège et meubles | 4,1 |
| Papier, édition et imprimerie | 5,5 |
| Produits chimiques | 7,0 |
| Dérivés du pétrole et du charbon | 1,8 |
| Produits minéraux non métalliques | 5,2 |
| Industries des métaux de base | 10,2 |
| Articles en métal | 4,9 |
| Machines électriques et non électriques | 6,9 |
| Matériel de transport | 13,8 |
| Produits divers (cuir et caoutchouc inclus) | 6,4 |
| 3. <u>Electricité, gaz et eau</u> | <u>6,7</u> |
| <hr/> | |
| Total de l'industrie (construction exclue) | <u>100,0</u> |

Source : Ministère de l'Industrie, "La Industria Espanola en 1976" Madrid 1977

Emploi

18. En 1974, la répartition de l'emploi par branche (en %) était la suivante :

| | | | |
|---------------------------|------|-----------------------------|-----|
| Transformation des métaux | 24,0 | Divers (plastiques, etc...) | 3,2 |
| Produits alimentaires | 10,5 | Papier et carton | 2,5 |
| Minéraux non métalliques | 8,6 | Boissons | 2,2 |
| Textiles | 8,4 | Bois et liège | 2,0 |
| Confection | 7,7 | Caoutchouc | 1,9 |
| Transport | 7,5 | Cuirs et peaux | 1,3 |
| Ameublement, etc... | 7,0 | Tabac | 0,5 |
| Chimie | 6,9 | Produits dérivés du | |
| Métaux de base | 5,3 | pétrole et du charbon | 0,5 |

.../...

La ventilation des unités industrielles selon la taille était caractérisée par une large prédominance des très petites entreprises, la majorité de la main-d'oeuvre étant toutefois occupée dans les unités de taille intermédiaire :

| <u>Taille</u> | <u>% du nombre d'entreprises</u> | <u>% de l'emploi industriel</u> |
|----------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| jusqu'à 5 employés | 71,8 | 15 |
| de 6 à 500 employés | 28,0 | 66 |
| 500 et plus employés | 0,2 | 19 |

Exportations

19. D'une façon générale les exportations de biens et services ne représentent qu'une faible part du PIB de l'Espagne (13,5 % en 1974-1975). La part des services est considérable et dans les exportations de biens les produits manufacturés occupent de loin la première place (67,4 % c'est-à-dire 5,3 % du PIB en 1974-1975).

La composition des exportations ventilées selon les 9 catégories de la CTCI et leur destination en 1975 sont présentées dans le tableau suivant :

.../...

ESPAGNE : EXPORTATIONS EN 1975

| Section CTCI | TOTAL | | CE - 9 | | EXTRA CE - 9 | | EXTRA CE - 12 | | USA | | CANADA | | JAPON | |
|-----------------|-----------|-------|-----------|------|--------------|------|---------------|------|-----------|------|-----------|-----|-----------|-----|
| | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % |
| 0 | 1.342,4 | 17,4 | 891,4 | 66,4 | 451,5 | 33,6 | 422,2 | 31,4 | 109,3 | 8,1 | 13,5 | 1,0 | 53,3 | 3,9 |
| 1 | 238,8 | 3,1 | 123,9 | 51,8 | 114,9 | 48,1 | 114,8 | 48,0 | 27,6 | 11,5 | 4,4 | 1,8 | 1,8 | 0,7 |
| 2 | 236,1 | 3,0 | 148,4 | 62,8 | 87,7 | 37,1 | 81,5 | 34,5 | 19,1 | 8,0 | 1,3 | 0,5 | 1,7 | 0,7 |
| 3 | 252,3 | 3,2 | 460,3 | 63,5 | 92,0 | 36,4 | 83,5 | 33,0 | - | - | - | - | 0,1 | - |
| 4 | 120,7 | 1,5 | 46,8 | 38,7 | 73,9 | 61,2 | 72,6 | 60,1 | 13,7 | 11,3 | 1,2 | 0,9 | 1,3 | 1,0 |
| 5 | 416,7 | 5,4 | 141,9 | 34,0 | 274,8 | 65,9 | 243,1 | 58,3 | 17,7 | 4,2 | 1,2 | 0,2 | 11,0 | 2,6 |
| 6 | 1.974,9 | 25,7 | 777,2 | 39,3 | 1.197,7 | 60,6 | 1.158,4 | 58,6 | 101,1 | 10,1 | 31,5 | 1,5 | 6,5 | 0,3 |
| 7 | 1.967,9 | 25,6 | 683,9 | 34,7 | 1.284,0 | 65,2 | 1.147,5 | 58,3 | 79,3 | 4,0 | 9,2 | 0,4 | 7,2 | 0,3 |
| 8 | 1.116,7 | 14,5 | 450,1 | 40,4 | 666,6 | 59,6 | 655,4 | 58,6 | 335,5 | 30,0 | 26,6 | 2,3 | 8,4 | 0,7 |
| 9 | 8,9 | 0,1 | 2,4 | 26,9 | 6,6 | 74,1 | 6,5 | 73,0 | 3,5 | 39,3 | 0,1 | 1,1 | - | - |
| 0-9 | 7.675,4 | 100,0 | 3.426,2 | 44,6 | 4.249,2 | 55,3 | 3.985,0 | 51,9 | 806,6 | 10,5 | 89,1 | 1,1 | 91,3 | 1,1 |

La part de la CEE à 9, qui était de 44,6 % du total en 1975 et de 46 % en 1976, est plus élevée pour les produits alimentaires et les animaux vivants, les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes, les matières brutes non comestibles, carburants non compris et les boissons et tabac qui représentent respectivement 17,4 %, 3,2 %, 3,0 % et 3,1 % des exportations totales espagnoles.

Vis-à-vis de la CEE, l'Espagne qui, en 1975, enregistrait un déficit commercial de l'ordre de 2 milliards de dollars, présentait cependant un surplus pour certains secteurs tels que huiles et graisses d'origine animale ou végétale, articles manufacturés divers.

I.2. GRECE

I.2.1. Caractéristiques générales

La croissance

20.— Le taux de croissance réalisé en Grèce depuis 1960 se situe parmi les plus élevés des pays de l'OCDE; de plus au cours des dernières années, il a été relativement peu affecté par le ralentissement de l'activité économique (voir tableau 3) si bien qu'en moyenne période, l'écart entre la croissance grecque et celle de la Communauté a eu légèrement tendance à s'accroître.

Cette performance s'est accompagnée entre autres d'une évolution différenciée de la productivité selon les branches et par des transferts de main-d'oeuvre. Elle a abouti à modifier assez sensiblement le poids des différents secteurs. Ainsi, l'agriculture assurait en 1961 quelque 26,3 % du PIB contre 16,7 % en 1975 - évolution sensiblement moins rapide qu'en Espagne par exemple (cf. supra); pour l'industrie, les chiffres respectifs sont de 25 % en 1961 contre 31,8 % en 1975 et pour les services de 48,7 % en 1961 et de 51,6 % en 1975.

Il apparaît ainsi que malgré l'évolution sensible décrite ci-dessus le secteur agricole a gardé une place relativement importante. Le secteur industriel n'est pas encore parvenu à assurer une part du PIB comparable à celle des pays industrialisés. Les services en revanche se situent déjà au niveau atteint dans la Communauté (encore faut-il faire à ce sujet la part du sous-secteur "transports, entrepôts et communications", particulièrement développée en Grèce, - 8,5 % du PIB en 1975). L'évolution de ce secteur témoigne du rôle déterminant joué par les activités de services dans le développement de la Grèce au cours de ces 15 dernières années.

Les ressources humaines

21. La population totale en Grèce augmente chaque année à un taux particulièrement bas (de 0,3 à 0,6 %) ce qui s'explique partiellement par un taux de natalité faible (15,5 naissances pour 1000 habitants en 1975 contre par exemple, 14,1 en France, mais 19,6 au Portugal, 18,3 en Espagne et 21,6 en Irlande).

La population active occupée a diminué de 1961 à 1971 à un rythme d'environ 0,9 % par an - bien que le taux de chômage ait été sensiblement réduit sur la même période. Toutefois, l'émigration a eu, au début de cette décennie, tendance à se stabiliser à des niveaux plus bas qu'au cours des années suivantes et même à laisser place à une immigration nette en 1975 et 1976.

La répartition de la population active par secteur d'activité et l'évolution de la productivité du travail

22. La répartition sectorielle de la population active grecque qui a aussi subi des mutations sensibles présente dans ces dernières années un profil assez différent de ceux de l'Espagne et du Portugal (voir tableau 4). Ainsi, en Grèce, la part de la population active occupée dans l'agriculture était encore en 1975 de 35,4 % (contre 56,3 % en moyenne 1961-1965). En valeur absolue elle a diminué d'environ 4,5 % par an de 1961 à 1971, mais il semble que le rythme ne soit plus que de 2 % environ depuis le début de cette décennie. De plus l'âge moyen de la population active agricole est sensiblement plus élevé que dans les autres secteurs.

En conséquence, le secteur industriel et le secteur des services occupent encore une part relativement réduite de la population active occupée ce phénomène est sensiblement moins marqué pour le secteur des services (36,4 % de la population active en 1975) que pour l'industrie (28,2 %).

La population active grecque reste caractérisée par une très forte prédominance de la part des travailleurs non salariés. D'après le recensement de 1971 les travailleurs indépendants (y inclus les aides familiales) représentaient près de 60 % de la population active contre 10 à 20 % en moyenne de l'OCDE (pour l'Irlande, l'Italie, le Japon et l'Espagne, ce taux atteint 30 %). La faible part de l'industrie dans le PIB peut constituer en soi une explication possible, mais il semble aussi que ce taux anormalement bas de salarisation révèle que tant l'industrie que les services sont constitués en majorité d'entreprises de moyenne et petite taille.

Au niveau global la productivité a crû en Grèce à un rythme très élevé. La ventilation sectorielle des gains de productivité fait apparaître des progrès rapides dans l'agriculture sur la période 1961-1971 (mais ce phénomène se ralentit sensiblement depuis 1971) tandis qu'industrie et services réalisaient sur la même période des gains moindres (l'industrie manufacturière connaît cependant un rythme élevé de croissance de la productivité depuis 1971).

La formation de capital

23. La Grèce a de 1960 à 1975 consacré à la formation de capital une part du PIB plus élevée que la moyenne des pays de la Communauté. Mais les investissements ont enregistré une chute brutale en 1974 et sont depuis demeurés à un bas niveau : alors qu'ils occupaient encore plus de 26,5 % du PIB en 1973, leur niveau n'était plus que de 20 % en 1975.

La formation de capital ventilée par type de biens d'investissement fait apparaître un accroissement régulier jusque 1972-73 de la part du matériel et des équipements, l'évolution de la construction étant caractérisée par une réduction continue de la construction non résidentielle (45,5 % du total en 1960, 36 % en 1975) et au contraire une chute brutale de la construction résidentielle à partir de 1974 seulement (31,6 % du total en 1974, 30,8 % en 1975, 21,3 % en 1976).

Cette évolution en longue période se reflète par ailleurs dans les parts relatives prises par les branches d'activité dans le FBCF totale : ainsi, l'agriculture et l'industrie qui représentaient chacune 18,5 % de la formation de capital en 1960, en réalisent respectivement 10,5 et 28,2 % en 1975 - tandis que les services passent de 63,2 % à 61,3 %.

Le commerce extérieur

24. La forte croissance des exportations grecques depuis 1960 a conduit à une augmentation très significative de leur part dans le PIB comme en témoigne le tableau 7. Elles atteignaient à peine 8 % en 1961-1965, mais dépassaient 13,5 % en 1973-1975 rattrapant ainsi le niveau espagnol.

La part des exportations grecques à destination de la Communauté est passée de 40 % en 1959 à environ 50 % en 1975, ce taux est sensiblement plus élevé que celui de l'Espagne (à peine 45 %). L'accord d'association est un des éléments ayant joué un rôle dans cette évolution.

La structure par produits des exportations grecques s'est transformée très rapidement depuis 1960 : Les exportations de produits agricoles, de matières premières et de produits de base qui en 1959 occupaient encore près de 86 % du total ne représentaient plus que 50 % en 1974.

Toutefois une comparaison au plan international fait apparaître le retard de la Grèce dans les exportations de produits manufacturés : celles-ci ne représentaient en 1974 que 50 % du total contre plus de 70 % au Portugal et en Espagne et 80 % pour la Communauté dans son ensemble. De plus en raison du handicap encore insuffisamment compensé de la structure par produits, l'évolution en longue période ne semble pas faire apparaître de gains substantiels de parts sur les marchés extérieurs au profit de l'économie grecque.

25. Pour ce qui est des importations (voir tableau 8), elles se développent à un rythme deux fois plus élevé que celui du PIB. En 1974, elles sont principalement concentrées sur les biens d'équipement (plus de 35 % du total en 1974) et les produits énergétiques (plus de 22 % du total). Il convient toutefois de se souvenir que le potentiel industriel grec s'est relativement peu développé (par rapport aux services par exemple) alors que les investissements industriels ont un contenu élevé en importations de biens d'équipement étrangers : dans ces conditions il faudrait s'attendre à ce qu'une accélération de la croissance industrielle grecque soit accompagnée d'une élasticité plus élevée des importations.

Les tendances de la balance des paiements

26. Le déficit de la balance des paiements courants que la Grèce enregistre chaque année depuis le début des années cinquante ne semble pas avoir constitué une contrainte particulièrement lourde pour la politique économique si l'on en juge par la performance de croissance réalisée depuis 1960. De plus, la stabilité du taux de change (aucune dévaluation entre 1953 et 1971) montre que l'économie grecque n'a pas connu de rupture brutale dans l'évolution de sa balance des paiements.

Jusqu'en 1971, la tendance principale était à l'augmentation régulière du déficit commercial mais une forte amélioration des revenus invisibles (frêt, et particulièrement tourisme et envois de fonds des émigrés) permettait de s'assurer que le déficit des paiements courants progresse proportionnellement moins vite. Depuis 1973, sous l'effet conjugué de l'augmentation du prix du pétrole (affectant les importations) et du ralentissement marqué de l'activité économique à l'extérieur (affectant les revenus de facteurs et les services) la balance des invisibles n'a plus permis de compenser dans une même mesure le déficit commercial de sorte que le déficit courant s'en est trouvé sensiblement détérioré. Ce déficit plus important a été principalement financé par une augmentation des entrées de capitaux destinés à des acquisitions de biens immobiliers et un accroissement net des entrées de capitaux privés à des fins d'investissements industriels.

Les prix

27. Durant les années soixante, l'inflation grecque avait été moins vive que dans la Communauté : cette tendance s'est renversée depuis 1973. La contribution de l'accroissement des coûts de la main-d'oeuvre a été relativement plus importante que les effets de la hausse des prix à l'importation dans la forte accélération de l'inflation au cours de ces dernières années. En 1977, les efforts des autorités ont permis un ralentissement de la hausse des prix.

Les finances publiques

28. Bien que des données statistiques complètes ne soient pas actuellement disponibles, les observations suivantes peuvent être formulées : l'épargne courante de l'Etat a été positive de 1965 à 1975; l'épargne de l'administration centrale, positive de 1965 à 1973, devient négative en 1974 et 1975.

En ce qui concerne la structure des recettes publiques le prélèvement global (impôts et cotisations sociales) a représenté en moyenne en 1970-1975 environ 24 % du PIB (Italie 30 % du PIB et Pays-Bas 48 % du PIB en 1970-1975).

Sur le total des prélèvements, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine étaient en 1976 de 18 % (12,5 % en moyenne sur la période 1970 à 1976) et les cotisations sociales de 28 %.

Par ailleurs la faible progression des impôts sur le revenu semble attribuable, en partie, à la fraude et à l'évasion fiscales.

La localisation de la croissance

29. L'économie grecque est caractérisée par une très nette concentration de la population et du développement en Attique. Du fait d'Athènes-Le Pirée cette région concentrait en 1971 sur environ 3 % du territoire, 32 % de la population et environ 47 % (1) (en 1965) du produit intérieur brut du pays. La densité du Grand Athènes était de 5935 hab/km² (à comparer selon les autres régions à une densité allant de 34 à 80), et le PIB par tête environ le double de celui de la plupart des autres régions.

De 1961 à 1971 la région d'Athènes a vu sa population augmenter de 37 % au détriment de presque toutes les autres régions. Les pertes les plus fortes étant subies par les régions les plus pauvres; ce processus s'est poursuivi de 1970 à 1975.

La structure socio-professionnelle de la population dans les différentes régions permet d'estimer que la croissance économique à venir, en provoquant des mutations dans les structures productives (diminution de la proportion des actifs travaillant dans l'agriculture, augmentation dans les autres secteurs) aura tendance à renforcer la concentration de la zone d'Athènes-Le Pirée et le dépeuplement des autres régions.

.../...

(1) Du fait de la concentration de la croissance et de la population sur Athènes, la part du PIB de l'Attique dans le PIB national en 1971 est bien supérieure aux 47 % de l'année 1965.

I.2.2. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

30. Le secteur industriel dans son ensemble représentait en 1975 31,8 % du PIB contre 25,9 % en 1960.

La composition du PIB par branche d'activité se présentait, de 1970 à 1975, comme suit :

| | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Agriculture | 18,2 | 17,5 | 17,0 | 15,5 | 16,6 | 16,7 |
| Industries extractives | 1,4 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| Ind. manufacturières | 19,1 | 19,6 | 19,4 | 21,0 | 20,8 | 20,9 |
| Construction | 8,9 | 9,4 | 10,2 | 9,7 | 6,8 | 6,8 |
| Electricité, gaz, eau | 2,0 | 2,1 | 2,4 | 2,5 | 2,4 | 2,5 |
| Transport et Communic. | 7,7 | 7,8 | 8,0 | 8,3 | 8,5 | 8,5 |
| Autres services | 42,7 | 42,1 | 41,5 | 41,5 | 43,4 | 43,1 |
| PIB TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : OCDE

Au cours de la période 1962-1976 la production du secteur manufacturier au coût des facteurs a augmenté rapidement.

(variation % annuelle en volume)

| | | | | | |
|------|------|------|------|------|-------|
| 1962 | 5,3 | 1967 | 8,7 | 1972 | 7,9 |
| 1963 | 8,2 | 1968 | 11,6 | 1973 | 17,6 |
| 1964 | 12,7 | 1969 | 14,6 | 1974 | - 2,8 |
| 1965 | 10,2 | 1970 | 15,5 | 1975 | 5,1 |

Il en est résulté que la part du secteur manufacturier dans le PIB est passée de 14,3 % en 1960 à 22 % en 1976. Toutefois, la part de l'industrie et en particulier de l'industrie manufacturière dans la production totale, reste inférieure à celle de l'Espagne et surtout du Portugal.

.../...

De 1962 à 1975, la structure du secteur manufacturier a enregistré l'évolution suivante :

Structure du produit de l'industrie manufacturière

| | 1962 | 1965 | 1968 | 1970 | 1973 | 1975 |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Alim., boiss., tabac | 20,8 | 21,4 | 20,2 | 18,9 | 17,9 | 17,4 |
| Textiles | 15,5 | 15,7 | 15,3 | 14,1 | 15,6 | 17,7 |
| Confection, chaussures | 11,6 | 11,0 | 10,1 | 9,4 | 8,9 | 9,5 |
| Bois, ameublement | 6,1 | 6,1 | 6,5 | 6,2 | 6,0 | 5,6 |
| Papier, imprimerie, édit. | 5,1 | 5,2 | 5,6 | 4,6 | 4,1 | 3,8 |
| Produits chimiques | 7,0 | 8,7 | 10,0 | 11,2 | 12,5 | 13,0 |
| Minér. non métal. | 6,8 | 7,9 | 7,2 | 7,6 | 7,1 | 7,4 |
| Métal. de base | 1,6 | 1,4 | 4,6 | 7,4 | 6,7 | 6,5 |
| Prod. métal, machines | 15,7 | 13,9 | 13,6 | 12,8 | 13,8 | 12,2 |
| Mat. de transport | 6,5 | 5,7 | 3,8 | 5,3 | 4,9 | 4,7 |
| Divers | 3,3 | 2,8 | 3,1 | 2,6 | 2,5 | 2,8 |
| Tot. prod. industriels | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Comptes nationaux.

.../...

31. La répartition par branches de la valeur ajoutée et de l'emploi dans le secteur manufacturier est présentée dans le tableau suivant :

Secteur industriel, répartition de la valeur ajoutée et de l'emploi

| | Valeur ajoutée (1973) en % du total | effectif employé | Emploi en % du total |
|-------------------------------|---|---------------------|-------------------------|
| Produits alimentaires | 10,9 | 89.285 | 14,8 |
| Boissons | 3,7 | 12.307 | 2,0 |
| Tabac | 2,1 | 9.049 | 1,5 |
| Textiles | 16,1 | 68.419 | 11,3 |
| Confection et chaussures | 3,7 | 72.030 | 11,9 |
| Bois et liège | 2,6 | 34.406 | 5,7 |
| Ameublement | 1,2 | 29.445 | 4,9 |
| Papier | 2,5 | 7.971 | 1,3 |
| Edition et imprimerie | 2,4 | 15.963 | 2,6 |
| Cuir | 0,7 | 13.061 | 2,2 |
| Caoutchouc et plastiques | 4,0 | 15.832 | 2,6 |
| Produits chimiques | 8,4 | 20.255 | 3,4 |
| Pétrole et charbon | 4,3 | 3.765 | 0,6 |
| Minéraux non métalliques | 7,0 | 37.465 | 6,2 |
| Industries des métaux de base | 9,3 | 7.859 | 1,3 |
| Produits en métal | 6,3 | 47.850 | 7,9 |
| Matériel non électrique | 2,2 | 23.697 | 3,9 |
| Matériel électrique | 7,4 | 30.473 | 5,0 |
| Matériel de transport | 5,6 | 52.808 | 8,7 |
| Divers | 0,7 | 12.102 | 2,0 |
| T O T A L | 100 | | |

Source : Annuaire statistique de la Grèce - 1975

La dimension des unités industrielles se caractérise par une très forte prédominance des petites entreprises comptant moins de dix employés (plus de 90 % du nombre total des entreprises dans le secteur manufacturier). Ces petites unités regroupent plus du cinquième de la population occupée dans l'industrie.

.../...

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES

32. Bien que le secteur manufacturier produise principalement pour le marché intérieur (environ 83 % de la production brute), les exportations de produits manufacturés ont progressé sans interruption, passant de 10,2 % des exportations totales en 1965 (1) à 52,7 % en 1976 (c'est-à-dire environ 5 % du PIB) ce pourcentage est relativement bas comparé à celui des deux autres pays candidats.

En 1975, les industries les plus orientées vers l'exportation sont les produits en cuir, la confection, les fourrures et la chaussure, les produits pétroliers, la métallurgie de base, les minéraux non métalliques (surtout ciment).

| Secteur industriel | Exportation en % de la valeur brute de la production | Part en % dans les exportations totales de prod. manufacturés |
|-------------------------------|--|---|
| Produits alimentaires | 11.9 | 13.0 |
| Boissons | 10.8 | 2.0 |
| Tabac | 0.1 | - |
| Textiles | 14.4 | 11.0 |
| Confection et chaussures | 38.8 | 11.3 |
| Bois et liège | 4.1 | 0.7 |
| Ameublement | 1.9 | 0.2 |
| Papier | 3.7 | 0.5 |
| Edition et imprimerie | 1.6 | 0.2 |
| Cuir et fourrures | 43.7 | 3.2 |
| Caoutchouc et plastiques | 5.3 | 0.9 |
| Produits chimiques | 21.3 | 8.5 |
| Pétrole et charbon | 33.5 | 15.7 |
| Minéraux non métalliques | 23.9 | 7.6 |
| Industries des métaux de base | 34.5 | 13.3 |
| Produits en métal | 13.5 | 5.3 |
| Machines et appareils | 7.6 | 0.9 |
| Matériel de transport | 8.5 | 2.1 |
| Machines et appareils électr. | 9.5 | 2.6 |
| Divers | 25.0 | 1.0 |
| T O T A L | 16.9 | 100.0 |

(1) Année à partir de laquelle les complexes industriels établis entre 1960 et 1965 ont commencé à exporter

La destination des exportations en 1975, ventilées selon les 9 catégories de la CTICI est présentée dans le tableau ci-dessous :

G R E C E : EXPORTATIONS EN 1975

| Section CTICI | TOTAL | | CE - 9 | | EXTRA CE - 9 | | EXTRA CE - 12 | | USA | | CANADA | | JAPON | |
|------------------|-----------|-------|-----------|------|--------------|------|---------------|------|-------|-----------|--------|-----------|-------|-----------|
| | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ |
| 0 | 508,1 | 22,3 | 300,9 | 59,2 | 207,2 | 40,7 | 206,5 | 40,6 | 9,1 | 1,7 | 2,6 | 0,5 | 1,7 | 0,3 |
| 1 | 185,8 | 8,1 | 65,6 | 35,3 | 120,2 | 64,6 | 120,0 | 64,5 | 27,1 | 14,5 | 0,8 | 0,4 | 24,2 | 13,0 |
| 2 | 199,8 | 8,7 | 83,3 | 41,6 | 116,5 | 58,3 | 103,0 | 51,5 | 16,0 | 8,0 | 5,2 | 2,6 | 1,0 | 0,5 |
| 3 | 251,5 | 11,0 | 150,4 | 59,8 | 101,1 | 40,1 | 99,7 | 39,6 | 11,3 | 4,4 | 0,2 | - | 2,7 | 1,0 |
| 4 | 42,0 | 1,8 | 29,4 | 70,0 | 12,7 | 30,2 | 12,3 | 29,2 | 1,1 | 2,6 | 0,6 | 1,4 | 0,1 | 0,2 |
| 5 | 133,4 | 5,8 | 58,4 | 43,7 | 74,9 | 56,1 | 67,7 | 50,7 | 0,4 | 0,2 | - | - | - | - |
| 6 | 652,9 | 28,6 | 286,4 | 43,8 | 366,6 | 56,1 | 346,8 | 53,1 | 9,0 | 1,3 | 2,6 | 0,3 | 7,0 | 1,0 |
| 7 | 88,8 | 3,8 | 23,6 | 26,5 | 65,2 | 73,4 | 65,1 | 73,3 | 2,6 | 2,9 | 0,1 | 0,1 | - | - |
| 8 | 215,7 | 9,4 | 133,9 | 62,0 | 81,8 | 37,9 | 81,7 | 37,8 | 39,1 | 18,1 | 3,0 | 1,3 | 0,3 | 0,1 |
| 0-9 | 2.278,3 | 100,0 | 1.132,0 | 49,6 | 1.146,4 | 50,3 | 1.103,1 | 48,4 | 115,7 | 5,0 | 15,1 | 0,6 | 36,8 | 1,6 |

La part de la CEE à 9, qui était de 42,5 % du total en 1975, est la plus élevée pour les secteurs : huiles et graisses d'origine animale ou végétale, articles manufacturés divers, combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes.

En 1975, la Grèce qui était globalement en déficit commercial vis-à-vis de la CEE de 1.130,5 Mio de \$, présentait néanmoins un surplus pour les produits alimentaires et animaux vivants, les boissons et tabacs, les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes, les huiles et graisses d'origine animale et les articles manufacturés divers.

I.3. PORTUGAL

I.3.1. Caractéristiques générales

La croissance

33. Le Portugal a connu de 1960 à 1973 une longue période de croissance élevée et régulière, si l'on fait exception de deux années de ralentissement en 1966 et 1969. Cette performance, supérieure à celle de n'importe quel Etat membre de la Communauté, est toutefois inférieure à celles qu'ont réalisées l'Espagne et la Grèce sur la même période (cf. tableau 3). C'est principalement le secteur industriel qui est à l'origine de la croissance portugaise. En effet la part de l'industrie dans le PIB est passée de moins de 40 % en 1962 à plus de 47 % en 1975, tandis que les chiffres similaires sont pour l'agriculture de 24,5 % en 1962 à moins de 12 % en 1975 et pour les services de 36 % en 1962 à 41 % en 1975.

Ainsi, à la suite des mutations dans les structures de production ayant accompagné la croissance, le Portugal - qui est, par ailleurs, de loin le plus pauvre des pays candidats - apparaît comme celui où l'industrie occupe la plus grande part du PIB (plus de 47 % contre 32 % à la Grèce et à peine 41 % en Espagne) et où les services occupent la part la plus faible (moins de 39 % contre plus de 51 % en Grèce et plus de 48 % en Espagne).

Les ressources humaines

34. La population portugaise augmente depuis 1965 à un rythme d'environ 0,4 % par an. A cette tendance naturelle il convient d'ajouter, au moins pour 1974 et 1975, le rapatriement d'environ 500.000 personnes parmi lesquelles une proportion relativement faible de personnes âgées. Sous la réserve de l'évolution au cours des deux dernières années, la population active portugaise a, en moyenne période (depuis 1965), tendance à augmenter d'un peu plus de 0,5 % par an : cette évolution résulte des effets combinés d'une augmentation annuelle assez forte de la population en âge actif (plus de 1,5 % par an) et d'une réduction progressive du taux d'activité (1) (70,2 % en 1965 contre 62,4 % en 1975).

.../...

(*) défini comme le rapport population active/population en âge actif.

Comme c'est le cas pour l'Espagne, le Portugal est aussi caractérisé par un fort courant d'émigration (d'environ 110 à 150.000 personnes par an), avec l'exception notable de 1974-1975 où ce courant s'est très fortement renversé, à la suite des rapatriements.

La répartition de la population active et la productivité du travail

35. Au Portugal le profil de la ventilation du PIB par secteur d'origine ne se retrouve pas dans la structure de la population active occupée. Ainsi l'industrie qui assure plus de 47 % du PIB n'emploie en 1975 que 33,5 % de la population active alors que par exemple en Espagne les chiffres correspondants sont respectivement de 41 % et près de 38,5 %. Selon les indications les plus récentes, la part des services dans le PIB est d'environ 33 % tandis que ce secteur occupe 38,5 % de la population active.

Sur l'ensemble de la décennie 1965-1975 la population occupée dans l'agriculture a diminué d'environ 3 % par an tandis que les services et l'industrie enregistraient des taux annuels respectifs légèrement inférieurs à 2 et 1 %.

La performance assez favorable de productivité globale (cf. tableau 5) réalisée depuis 1960 est largement le fait du secteur industriel (plus de 5,5 % de croissance annuelle de la productivité) et dans une moindre mesure du secteur des services. La faiblesse de la croissance de la productivité dans l'agriculture doit, comme c'est le cas pour l'Espagne, avoir encore accru la différence entre le niveau moyen de productivité dans ce secteur et celui du reste de l'économie. Il en a résulté une accentuation du sous-emploi dans l'agriculture portugaise.

Enfin l'économie du Portugal se caractérise depuis 1960 par un fort taux de salarisation; ce taux est par ailleurs en accroissement régulier puisqu'il atteignait près de 74 % (cf. tableau 12) de la population active occupée en moyenne sur la période 1962-1965 et plus de 76 % sur la période 1971-1975. Le Portugal est ainsi le seul pays candidat à atteindre les taux de salarisation rencontrés dans la Communauté. Il est intéressant de constater à cet égard que par rapport à l'Espagne par exemple, la salarisation au Portugal est plus élevée dans tous les secteurs d'activité (y compris dans l'agriculture).

La formation de capital

36. Les investissements ont tendance depuis 1960 à croître plus rapidement que le PIB et ont constitué jusqu'en 1973/74 l'un des moteurs de la croissance portugaise. Malgré cela, la part de la formation de capital dans le PIB reste relativement faible. Ainsi que le montre le tableau 6, elle atteint au mieux 18,6 % contre plus de 23 % en Espagne et en Grèce et plus de 22 % dans la Communauté. En 1975, elle est même tombée à moins de 13 %.

Depuis le milieu des années soixante, le poids des investissements dans l'agriculture diminue régulièrement mais le ralentissement très marqué enregistré en 1974 et 1975 pour la formation de capital a épargné l'agriculture, peu affecté l'industrie et s'est donc concentré sur les services.

Le commerce extérieur

37. Les exportations portugaises qui ont connu une croissance particulièrement élevée jusqu'en 1967-1968 et ont ensuite eu tendance à augmenter moins rapidement occupent depuis le début des années 1970 une place importante dans le PIB (tout à fait comparable à ce que l'on observe pour l'économie allemande ou britannique et en tout cas sensiblement supérieure à celle des exportations grecques ou espagnoles).

Depuis 1965, leur structure a considérablement évolué. En 1965, le Portugal exportait principalement d'une part des produits alimentaires, des matières brutes et des produits semi-finis (38,5 % du total) et d'autre part des produits manufacturés du type textiles, articles en cuir, etc... (plus de 42 % du total). En 1975 ces deux catégories n'occupaient plus que 29 % et 34 % du total. Par contre, la part des machines, matériel de transport et autres biens manufacturés du même genre passaient dans le même temps de 11 % à près de 30 %. Au total en 1975, les produits manufacturés occupent dans leur ensemble plus de 70 % du total des exportations contre 62 % environ en 1965.

Enfin, depuis le milieu des années soixante, la zone OCDE a encore accru son poids comme client du Portugal : elle absorbe en 1975 80 % des ventes portugaises à l'étranger contre 65 % en 1967. Dans cette évolution, une place particulière est occupée par la Communauté qui absorbait en 1975 50 % des exportations portugaises.

Les importations portugaises présentent depuis 1960 une élasticité par rapport à la croissance sensiblement plus faible qu'en Espagne ou en Grèce. Si l'élasticité (cf. tableau 8) calculée pour la période 1970-1975 est exagérément basse en raison des problèmes économiques qu'a connus le Portugal en 1974 et 1975, un calcul effectué sur la période 1968-1973 confirme la tendance à la baisse, mais l'atténue (1,4 sur 1968-1973 contre 0,7 sur 1970-1975).

Les tendances de la balance des paiements

38. De 1965 à 1973, le Portugal a enregistré chaque année un excédent substantiel de balance des opérations courantes. Ces excédents s'expliquaient par le fait que d'importants flux de recettes touristiques et surtout des envois de fonds de portugais travaillant à l'étranger permettaient de combler largement le déficit commercial. Les excédents de balance courante finançaient largement le solde des mouvements de capitaux, - le Portugal ayant tendance à être importateur de capitaux privés à long terme et exportateur de capitaux publics à long terme. Il est résulté de cette évolution un accroissement régulier des réserves de change (par exemple de près de 1 milliard US dollars au total de 1969 à 1973).

Depuis 1974, cette tendance s'est complètement renversée sous l'effet combiné de la hausse du prix du pétrole et des changements économiques intervenus à la suite de la révolution de 1974.

Les prix

39. Le tableau 9 montre qu'en termes de prix du PIB, l'inflation au Portugal est demeurée très modérée pendant les années soixante (elle a été moins rapide qu'en Allemagne par exemple); de plus, en moyenne sur la période 1970-1975, la hausse des prix est demeurée proche des performances des autres pays, mais ce résultat masque une détérioration très marquée de la situation depuis 1974.

Les finances publiques

40. L'apparition et l'aggravation du déficit des finances publiques datent de 1974. Le besoin de financement dans l'ensemble du secteur public a été d'environ 1,7 % du PIB en 1974, pour atteindre environ 9 % en 1976.

En raison de l'ampleur du déséquilibre, les orientations de politique budgétaire pour 1977 ont été modifiées, mais les réalisations des prévisions officielles demeurent très incertaines. Selon l'OCDE (décembre 1977), le déficit de l'ensemble des administrations publiques pourrait approcher 10 % du PIB.

Le projet de budget pour 1978, nettement plus restrictif, prévoyait une stagnation de la consommation publique en volume, mais, comme les dépenses en capital (y compris les transferts et les achats de titres des entreprises publiques) devaient connaître une nouvelle accélération, le besoin de financement de l'Etat enregistrait seulement une faible réduction. En 1978, donc, pour l'ensemble du secteur public le solde des opérations courantes pourrait être légèrement excédentaire, tandis que le besoin de financement se situerait à 5 % du PIB.

En ce qui concerne la structure des recettes publiques, sur le total des prélèvements fiscaux et parafiscaux (25 % du PIB en 1975) les cotisations sociales représentaient 31,3 % en 1975 (26% en moyenne en 1970-1975).

La localisation de la croissance

41. L'économie portugaise est caractérisée par une concentration de la population et des activités secondaires et tertiaires dans ses trois régions côtières les plus au Nord.

Ces trois régions qui représentent 37 % du territoire portugais concentraient en 1970, 80 % de la population, 90 % du PIB et 95 % de la production industrielle.

Parmi celles-ci, la région de Lisbonne avait un PIB par habitant supérieur au double de celui des deux autres et un accroissement de la population beaucoup plus rapide.

Cette situation est due au fait que la croissance économique se localise principalement à Lisbonne, qui avec ses environs (notamment Setubal) représente approximativement 55 % de l'ensemble de la population urbaine. Dans les régions intérieures, la proportion élevée du nombre d'actifs du secteur agricole, leur vieillissement, la faible productivité de ce secteur donnent à penser que le processus de dépeuplement constaté dans le passé devrait se poursuivre.

Principales modifications structurelles intervenues dans l'économie portugaise depuis 1974

42. Les modifications introduites à la suite de la révolution d'avril 1974 concernent trois domaines .

Extension du secteur public

Cette extension s'est faite à travers soit des nationalisations directes (chimie, acier, construction navale, ciment et raffinerie de pétrole) soit par des prises de participation liées à la nationalisation des banques et compagnies d'assurance, soit enfin à travers une réforme agraire de grande envergure. En 1976, le total du secteur public c'est-à-dire le secteur public traditionnel et le secteur public productif représentait 24,4 % du total de la valeur ajoutée et 45,4 % de l'investissement (en 1974, les pourcentages comparables étaient en Italie de 26 % et 30 % et en 1975 en France de 17 % et 19 %). Il occupait environ 20 % des salariés.

La modification des règles du jeu économique

En premier lieu, les limites des secteurs et entreprises nationalisables n'ont été définies qu'assez tard (fin 1976) et cette incertitude a pesé considérablement sur l'activité du secteur économique privé (notamment en matière d'investissements).

Ensuite, face à la montée du chômage (résultant de la récession internationale et des rapatriements à la suite de la décolonisation), les Pouvoirs Publics ont pratiquement interdit le licenciement en même temps qu'ils mettaient sur pied une politique de sauvetage d'entreprises en difficulté par le biais du crédit.

Enfin, en plus de modifications fondamentales dans les structures de financement, une politique de subventions a été développée et un contrôle des prix instauré.

Les problèmes de la décolonisation

Les conséquences économiques de la décolonisation sont considérables : à titre d'exemple, d'avril 1974 à la mi-1976, 500.000 Portugais environ ont été rapatriés alors que la population totale avoisinait les 9 millions. (à titre de comparaison, la France a rapatrié un peu plus de 700.000 personnes après la fin de la guerre d'Algérie alors qu'elle comptait 46 millions d'habitants). De plus, la rupture brutale des relations économiques avec la zone escudo s'est traduite par une réduction des échanges commerciaux et par une baisse sensible des transferts privés à destination de la métropole.

43. Ces phénomènes n'ont pas été sans conséquence sur le fonctionnement de l'économie portugaise, à un moment où au plan international se généralisait une récession économique majeure : il en résulte que depuis 1974, le développement économique du Portugal est bouleversé. La situation en résultant se caractérise par :

- une substitution de la consommation publique et privée à la formation de capital et aux exportations comme moteurs de la croissance;
- un ralentissement très marqué de l'investissement en équipements;
- une très forte poussée du chômage, de l'ordre de 450 à 500.000 chômeurs environ soit près de 14 % de la population active fin 1976 et une accélération de l'inflation;

- une dévaluation progressive de l'escudo depuis 1974 et l'apparition d'un déficit de la balance des opérations courantes (2,8 milliards d'US dollars cumulés pour 1974, 1975 et 1976).

I.3.2. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

44. Pendant les années 60 jusqu'au début des années 70, un ensemble de facteurs tels qu'un niveau de salaires et de taux d'intérêt relativement bas, des aides sous forme d'avantages fiscaux, une protection tarifaire et un système de licences régissant l'accès à l'industrie, ont conduit à des taux d'investissement et de croissance élevés.

La composition du PIB par branche d'activité se présentait, de 1971 à 1975, comme suit :

| | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 13,7 | 12,7 | 12,1 | 11,6 | 11,8 |
| Industries extractives | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,6 |
| Industries manufacturières | 37,1 | 38,3 | 39,4 | 39,9 | 37,5 |
| Electricité, gaz et eau | 3,2 | 3,4 | 3,3 | 3,7 | 4,0 |
| Construction | 6,1 | 5,8 | 5,7 | 5,8 | 5,1 |
| PIB | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Le taux de croissance de la production des industries manufacturières est passé d'une moyenne annuelle de 10 % pendant la période 1963-1973 à 2 % en 1974. En 1975 un recul de 5 % a été observé. La reprise amorcée vers la fin de 1975 paraît s'être poursuivie à un rythme soutenu jusqu'au milieu de 1977.

.../...

Les taux de croissance en volume des principales branches ont été les suivants :

| | 1968-73 | 1974 | 1975 |
|---|------------|------------|--------------|
| Produits alimentaires, boissons, tabacs | 6.6 | 13.1 | 27.1 |
| Produits textiles et chaussures | 11.6 | 5.8 | -17.2 |
| Produits en bois et meubles | 4.8 | - 1.0 | - 6.9 |
| Papier, imprimerie et édition | 6.5 | 29.3 | 0.5 |
| Produits chimiques | 10.2 | - | 5.6 |
| Minéraux non métalliques | 10.5 | 2.8 | 1.9 |
| Métaux de base | 11.9 | -13.1 | -18.2 |
| Produits en métal, mécaniques, électriques, matériel de transport | 12.6 | - 1.0 | -12.9 |
| Divers | 2.2 | -16.8 | 21.3 |
| TOTAL industrie manufacturière | 9.9 | 2.1 | - 4.9 |

Source : BIRD, Etude sur le Portugal, mars 1977.

La croissance des industries alimentaires est liée à l'augmentation rapide de la population résidente à partir de 1974; une autre branche qui a connu un développement très rapide en 1974 - 75 a été celle du papier et de l'édition. Le recul des industries textiles a été causé par la forte chute de la demande extérieure en 1975. Au premier semestre de 1976, une reprise sensible a eu lieu pour la chimie, la métallurgie de base, les minéraux non métalliques et le textile. Par contre, le niveau de l'activité est resté faible dans les secteurs produisant des biens d'équipement.

En 1973, la part de ces branches dans le total de la valeur ajoutée se présentait comme suit :

| | |
|--|--------|
| Produits alimentaires, boissons, tabac | : 10.7 |
| Produits minéraux non métalliques | : 7.2 |
| Articles en métal, machines et matériel de transport | : 31.0 |
| Textiles, confection et chaussures | : 21.4 |
| Bois et produits en bois | : 5.2 |
| Produits chimiques et assimilés | : 11.2 |
| Industries métallurgiques de base | : 4.2 |
| Divers | : 5.3 |

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS

45. Les exportations de produits manufacturés représentent (moyenne 1974-75) 65,8 % du total des biens exportés et 10,5 % du PIB.

La destination des exportations en 1975, ventilée selon les 9 catégories de la CTIC, est présentée dans le tableau suivant :

P O R T U G A L : EXPORTATIONS EN 1975

| Section CTIC | TOTAL | | CE - 9 | | EXTRA CE - 9 | | EXTRA CE - 12 | | USA | | CANADA | | JAPON | |
|-----------------|-----------|-------|-----------|------|--------------|------|---------------|------|-----------|------|-----------|-----|-----------|-----|
| | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % | mio US \$ | % |
| 0 | 162,8 | 8,3 | 57,4 | 35,2 | 105,4 | 64,7 | 89,2 | 54,7 | 13,8 | 8,4 | 5,2 | 3,1 | 3,1 | 1,9 |
| 1 | 137,6 | 7,0 | 67,9 | 49,3 | 69,7 | 50,6 | 69,4 | 50,4 | 23,9 | 17,3 | 4,8 | 3,4 | 1,1 | 0,7 |
| 2 | 214,5 | 11,0 | 144,5 | 67,3 | 69,9 | 32,5 | 59,0 | 27,5 | 5,3 | 2,4 | 0,2 | - | 6,9 | 3,2 |
| 3 | 39,6 | 0,2 | 6,4 | 16,1 | 33,2 | 83,8 | 31,5 | 79,5 | - | - | - | - | - | - |
| 4 | 11,5 | 0,5 | 2,1 | 18,2 | 9,4 | 81,7 | 8,4 | 73,0 | 0,7 | 6,0 | 0,4 | 3,4 | - | - |
| 5 | 125,5 | 6,4 | 47,4 | 37,7 | 78,1 | 62,2 | 64,4 | 51,3 | 2,9 | 2,3 | 0,1 | - | 2,8 | 2,2 |
| 6 | 664,5 | 34,2 | 357,2 | 53,7 | 307,3 | 46,2 | 291,4 | 43,8 | 58,9 | 8,8 | 7,1 | 1,0 | 2,5 | 0,3 |
| 7 | 256,0 | 13,2 | 142,8 | 55,7 | 113,2 | 44,2 | 106,8 | 41,7 | 19,7 | 7,6 | 2,1 | 0,8 | 1,0 | 0,3 |
| 8 | 312,8 | 16,1 | 145,7 | 46,5 | 167,1 | 53,4 | 164,6 | 52,6 | 14,1 | 4,5 | 4,3 | 1,3 | 0,9 | 0,2 |
| 9 | 14,6 | 0,7 | 2,3 | 15,7 | 12,3 | 34,2 | 12,3 | 84,2 | 0,5 | 3,4 | 0,1 | 0,6 | - | - |
| 0-9 | 1.939,2 | 100,0 | 937,7 | 50,2 | 965,5 | 49,7 | 897,0 | 46,2 | 139,9 | 7,2 | 24,4 | 1,2 | 18,3 | 0,9 |

La part de la CEE à 9, qui était de 50,2 % en 1975, est plus élevée pour les matières brutes non comestibles, carburants non compris, les machines et matériel de transport, ainsi que certains articles manufacturés.

Vis-à-vis de la CEE, le Portugal, qui était en 1975 en déficit commercial de 570 mio de \$ présentait par contre un surplus pour les produits alimentaires et animaux vivants, les matières brutes non comestibles, carburants non compris, certains articles manufacturés.

I.4. SYNTHESE

46. Une rapide description des caractéristiques du développement économique de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal ainsi que de leur situation au milieu de cette décennie permet de faire apparaître des points communs faisant de ces trois pays un groupe à première vue homogène.

Les principaux de ces points communs sont les suivants :

- un niveau de développement très sensiblement plus bas que le niveau moyen atteint dans la Communauté ;
- des déséquilibres régionaux importants qui s'accroissent, conduisant à une concentration de population et d'activités dans très peu de régions et à une désertification d'importantes zones ;
- le poids important du secteur agricole, tant en termes de production qu'en termes d'emploi. Ce poids est toutefois en train de diminuer assez rapidement, conformément au schéma de croissance suivi dans le passé par d'autres pays industrialisés ; en dépit de cela ce secteur se situe toujours à un niveau bas de productivité et ces pays (sauf la Grèce) ne sont pas auto-suffisants sur le plan agricole ;
- une structure de production industrielle (et surtout, d'exportations industrielles) assez semblable ; ainsi ces trois pays apparaissent comme concurrents de certaines productions "à problèmes" dans la Communauté ;
- une très forte orientation des échanges extérieurs vers la Communauté, atteignant 50 % environ tant pour les débouchés que pour les approvisionnements ;
- une source de main-d'oeuvre pour la Communauté (au même titre d'ailleurs que la Yougoslavie, la Turquie et l'Afrique du Nord). En période de haute conjoncture, jusqu'en 1973, ces liens créaient une sorte d'interdépendance de fait entre, d'une part, les trois pays candidats et, de l'autre, la Communauté qui en période de suremploi y trouvait les forces de travail nécessaires. Depuis l'apparition d'un chômage élevé et durable dans la Communauté, l'interdépendance a été progressivement transformée en une dépendance unilatérale des trois pays candidats vis-à-vis de la Communauté et en particulier de la France et de l'Allemagne.

Cette dépendance est d'ailleurs double : diminution des pressions sur les marchés du travail espagnol, grec et portugais par absorption d'un grand nombre de travailleurs migrants ; transfert, sous forme d'envois de fonds par les travailleurs étrangers, de ressources très importantes utilisables entre autres pour financer une partie des importations espagnoles, grecques et portugaises ;

.../...

- une performance élevée en matière d'investissement principalement depuis le milieu de la décennie soixante et brusquement freinée récemment ; il convient bien entendu de mentionner à ce sujet une relative homogénéité des comportements en matière d'épargne ;
- d'importants problèmes de sous-emploi, surtout pour des raisons structurelles ;
- une structure de consommation privée faisant encore une large place aux produits alimentaires ;
- une insuffisance des infrastructures et une relative faiblesse des dépenses publiques dans le PIB.

En conclusion, ces éléments sont caractéristiques d'un stade de développement se situant à mi-chemin entre la situation de pays en voie de développement et celle de pays industrialisés.

47. Cette accumulation de points communs ne permet toutefois pas de considérer que l'Espagne, la Grèce et le Portugal sont des pays semblables du point de vue économique.

De fortes divergences, héritées des 15 dernières années ou révélées tout récemment, font au contraire apparaître nettement la singularité de chacun de ces pays et tout, particulièrement du Portugal.

D'abord l'Espagne représente à la fois un marché important (35 millions d'habitants) en pleine croissance et un concurrent non négligeable, au moins dans certains secteurs. En raison notamment de ces facteurs l'économie espagnole semble, plus que celle des deux autres candidats, caractérisée par un dynamisme propre.

En Grèce, les revenus procurés par le tourisme et les activités de transport maritime, la nécessité d'une industrialisation accélérée constituent des facteurs susceptibles de promouvoir la croissance grecque à un rythme élevé à moyen terme, pour peu que les problèmes de balance des paiements soient surmontés.

Ces deux pays par ailleurs semblent avoir atteint un niveau de PIB en termes réels plus élevé que l'on ne croit généralement. Ils se situent dans la Communauté à des niveaux inférieurs mais proches de ceux de l'Irlande et de l'Italie (cf. tableau 13).

Le même tableau 13 montre à quel point la situation du Portugal est plus défavorable : le PIB par tête auquel l'évaluation abouti représente 60 % de celui de l'Irlande, pays le moins riche de la Communauté. Or, à côté de ce retard dans le développement, le Portugal se trouve confronté depuis 1974 à de très graves difficultés économiques. Aux conséquences d'une décolonisation brutale, s'ajoutent celles de transformations très profondes de la structure de l'économie portugaise. Cet ensemble, survenant dans un contexte de croissance extérieure ralentie, a suscité notamment l'apparition de déficits massifs des paiements extérieurs très difficilement finançables.

48. Les caractéristiques communes aux trois pays candidats, niveaux de développement très bas place du secteur agricole, incapacité à créer suffisamment d'emplois et flux de main-d'oeuvre qui en résultent, déséquilibres régionaux, points forts industriels concentrés dans des secteurs déjà fragiles dans la Communauté actuelle, amplifient les difficultés que la nouvelle Communauté à 12 rencontrera pour retrouver la croissance et une meilleure cohésion.

II PROBLEMES ECONOMIQUES LIES A L'ELARGISSEMENT

II.1. LES PROBLEMES GENERAUX

II.1.1. Croissance et niveaux de développement

49. Dans la perspective de l'élargissement, la capacité de croissance des pays candidats mise en évidence par l'analyse du passé présentée dans la première partie, constitue un fait positif. Elle permet d'espérer, d'ici leur adhésion pleine et entière, une nouvelle réduction des disparités par rapport à la Communauté actuelle du point de vue des niveaux de vie, de productivité et des structures de production et d'emploi. Il faut cependant être conscient du fait que de nombreux obstacles devront être franchis tant par les pays candidats que par la Communauté avant de retrouver le rythme de croissance d'avant la crise. Pour les pays candidats en particulier, le contexte social et politique rend difficile la maîtrise des grands équilibres et donc la continuité de la croissance.

Les économies des pays candidats ont pu réaliser une expansion rapide de la productivité (1) (7% environ pour l'Espagne et la Grèce et 5,5% pour le Portugal sur la période 1960-1975). Cette performance globale a été obtenue non seulement par des transferts importants de population active de branches à faible productivité vers d'autres à productivité plus forte (de l'agriculture vers l'industrie), mais aussi par un dynamisme propre du secteur industriel en particulier. On constate, en effet, que dans l'ensemble, l'industrie a réalisé l'expansion de la productivité la plus rapide, dépassant dans la plupart des cas celle de l'agriculture. Un potentiel élevé de productivité a été obtenu dans l'industrie par un développement rapide des investissements productifs qui a notamment permis des mutations structurelles importantes et dans l'ensemble un développement continu de la part de leurs exportations dans le commerce mondial. L'accroissement continu et rapide du stock de capital a eu comme conséquence que, dans un certain nombre de branches, les pays candidats disposent d'unités de production récentes et compétitives qui sont à même de soutenir la concurrence internationale et d'exploiter ainsi les avantages dérivant de coûts salariaux plus faibles.

(1) PIB par personne occupée.

50. L'évaluation positive d'ensemble que l'on peut porter sur les pays candidats du point de vue du dynamisme de leur évolution économique doit être nuancée par des considérations relatives à leur niveau de développement. En 1975, le PIB par tête de l'Espagne et de la Grèce (1) était encore inférieur d'environ 1/3 à la moyenne communautaire alors que celui du Portugal se situait encore plus bas, nettement inférieur à la moitié du PIB par tête de la Communauté. Si l'on accepte l'hypothèse que les écarts de productivité sont similaires, on mesure mieux les progrès à accomplir pour intégrer réellement ces pays à l'ensemble communautaire.

Les différences dans les niveaux de développement ne se manifestent pas seulement par des écarts dans le PIB par tête ou par personne occupée. Elles s'expriment aussi dans la dotation des différents pays en infrastructures économiques et sociales, le degré de protection sociale, la capacité d'adaptation de l'industrie, la gravité des disparités régionales, la qualité et l'ampleur des services publics, surtout en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il s'agit là d'éléments structurels qui peuvent représenter autant de causes de blocages ou de tensions dans le processus de développement. Il faut donc établir une étroite complémentarité entre les efforts visant à assurer une croissance globale aussi rapide que possible et les actions d'accompagnement ayant pour but d'améliorer les structures économiques et sociales.

II.1.2. Emploi, chômage et émigration

51. Malgré le taux de croissance élevé, le chômage, le sous-emploi et l'émigration ont constitué des problèmes permanents pour les trois pays candidats. Sur l'ensemble de la période, l'emploi global a reculé en Grèce et au Portugal. En revanche, l'Espagne a pu réaliser une augmentation régulière de la population active occupée, qui s'est toutefois révélée insuffisante eu égard au potentiel de main-d'oeuvre disponible. Plusieurs facteurs commandent une croissance rapide pour ces pays. La forte accumulation de capital réalisée par l'Espagne, la Grèce et le Portugal a abouti à élever la croissance potentielle de leur productivité. Même au cours des années récentes, les investissements de rationalisation se sont poursuivis ce qui a sans doute contribué à soutenir cette tendance. Il s'ensuit que pour augmenter l'emploi, une expansion rapide de la production est nécessaire. Ceci est particulièrement vrai dans l'industrie.

(1) Corrigé pour tenir compte des pouvoirs d'achat.

52. Dans ces pays, l'émigration a traditionnellement contribué à alléger les problèmes de chômage, mais elle a aussi créé un flux important de transferts de revenus et a parfois servi d'expérience de formation professionnelle pour les travailleurs de ces pays. La Communauté était la principale destinatrice de cette émigration. La situation de l'emploi dans la Communauté rend peu vraisemblable à moyen terme le retour à des courants d'émigration aussi amples qu'avant la crise. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il existe dans les pays candidats une forte disponibilité à l'émigration, stimulée par les différences de salaires importantes ainsi que par le niveau des prestations sociales. Des problèmes pourraient se poser si, malgré les conditions économiques moins favorables dans la Communauté, les facteurs ci-dessus facilitaient l'appel à la main-d'oeuvre de ces pays de la part des entreprises de la Communauté. A plus long terme et dans une perspective d'adhésion pleine et entière, en particulier du régime de libre circulation des travailleurs, la consistance des flux d'émigration sera surtout fonction des rythmes de croissance comparés entre les pays candidats et la Communauté à 9.

Une évolution relativement satisfaisante de l'emploi est également nécessaire dans ces pays dans la mesure où la résorption des déséquilibres internes et externes exigera une évolution des revenus compatible avec les exigences macroéconomiques. Celle-ci sera plus facile à obtenir de la part des salariés si des contreparties en termes d'emploi et de services collectifs peuvent leur être offertes.

II.1.3. Utilisation des ressources

53. L'exigence de réaliser une croissance rapide est encore plus forte dans les trois pays candidats que dans la Communauté actuelle. En effet, ils partagent avec la plupart des pays occidentaux des nécessités analogues mais auxquelles viennent s'ajouter des "besoins de croissance" spécifiques. Comme les pays de la Communauté, la Grèce, l'Espagne et le Portugal doivent compenser au moins partiellement la détérioration de leurs termes de l'échange, due à la hausse du prix du pétrole et s'efforcer de réduire leur déficit pétrolier. Ceci exige à la fois des investissements pour ralentir la consommation d'énergie, le développement d'éventuelles sources propres et un volume d'exportation plus substantiel.

De plus les tendances spontanées des échanges agricoles risquent de conduire ces pays vers un déficit agricole élevé. Dans ce domaine aussi des investissements importants sont donc nécessaires. L'effort d'exportation dépasse d'ailleurs l'objectif immédiat de rééquilibrage du solde extérieur. La croissance et les mutations structurelles réalisées par les pays candidats dans l'après-guerre ont été obtenues en grande partie grâce à une insertion toujours plus forte dans le commerce mondial. Cette tendance doit se poursuivre. Deux conditions paraissent essentielles, l'amélioration du contexte international et la poursuite de la progression de leur part sur les marchés mondiaux. Le lien avec la reprise de l'expansion dans le monde occidental et en particulier dans la Communauté devient dès lors évident : elle représente de 45 % à 50 % des exportations totales de ces pays. Si l'on prend également en compte les effets indirects d'une accélération de la croissance économique dans la Communauté, on est amené à conclure que les trois pays candidats ne retrouveront pas un rythme d'expansion et une situation de balance des paiements satisfaisants, tant que la Communauté elle-même n'aura pas retrouvé un rythme d'activité plus soutenu.

54. Les trois pays candidats ont également à résoudre de graves problèmes de changements structurels qui seront évoqués dans la section suivante. Dans une large mesure, la solution de ces problèmes exige des investissements considérables, qu'il s'agisse du développement industriel, de l'amélioration des infrastructures économiques et sociales ou du développement régional.

Consacrer des ressources accrues tant à l'investissement, même si une partie peut provenir de l'étranger, qu'à l'exportation sera une orientation difficile à maintenir en dehors d'un contexte de croissance rapide. En effet, la progression du niveau de consommation devrait être alors fortement limitée, ce qui créerait des tensions sociales, nuisibles à la continuité de la politique économique.

.../...

II.1.4. Changements structurels

55. Malgré le développement des 20 dernières années, la capacité industrielle des trois pays candidats à l'adhésion est, dans l'ensemble, faible, bien qu'à des degrés divers.

Qu'il s'agisse de confirmer leur performance à l'exportation, de soutenir correctement les chocs des désarmements douaniers successifs qui marqueront la phase de transition ou de créer les postes de travail indispensables ne fût-ce que pour absorber l'exode agricole qui se produira inévitablement, c'est largement sur l'industrie que retomberont ces tâches. Or, diversifier et renforcer le potentiel industriel dans un contexte de croissance médiocre tant interne qu'externe constitue une entreprise difficile. Elle exige, en effet, une demande soutenue, renforçant la confiance des investisseurs et permettant de dégager les ressources nécessaires au développement des capacités de production.

56. Dans la perspective de l'élargissement, le développement industriel des pays concernés soulève des questions de cohérence au niveau communautaire. Même dans une hypothèse de reprise de la croissance, il est probable que les choix sectoriels faits par ces pays poseront deux types de problèmes : celui de la menace qu'ils font peser sur certaines productions des pays déjà membres et celui des contraintes nouvelles qu'ils poseront à la future Communauté à 12 dans le cadre de la politique commerciale à l'égard des pays tiers. La sidérurgie offre à cet égard un exemple évident. Cette problématique revêt une signification particulière dans la mesure où il serait envisagé d'encourager un flux d'investissements privés vers les pays candidats ou plus encore lorsque les instruments financiers spécialisés de la Communauté (B.E.I., Fonds Régional) seront appelés à entrer en fonction. Pour cette raison, une vision d'ensemble des évolutions sectorielles est nécessaire afin de mettre en évidence les principaux risques de contradiction.

57. La question industrielle se pose également en relation avec les options qui seront faites en matière agricole. Ces deux aspects sont traités plus en détail dans les sections suivantes. C'est probablement l'agriculture qui demande aux trois pays candidats la mutation structurelle la plus ample.

.../...

L'emploi y est encore très important bien qu'en forte diminution. Ce qui est plus frappant encore, c'est que la productivité dans ce secteur s'est dégradée par rapport au reste de l'économie dans la mesure où elle a crû moins rapidement que dans les autres grandes branches de production. L'élévation rapide de la productivité agricole impliquera donc un exode encore important sur une longue période. Des facteurs tels que la structure par âge de la population, les besoins considérables d'irrigation, la dotation en capital des exploitations, seront déterminants pour la réalisation de ces progrès.

L'adhésion pose à ces pays et à la Communauté un choix crucial quant à leur vocation agricole. En effet, le développement et la structure de leur production agricole ainsi que la balance de leurs échanges avec l'extérieur seront fortement influencés par les politiques de prix qui seront adoptées tant pour ce qui concerne les produits pour lesquels ils bénéficient d'avantages comparatifs (agrumes, huile d'olive, tabac, primeurs) que pour ceux qu'ils ne produisent pas en quantités suffisantes (viande, beurre, lait, céréales). Outre les effets de la politique des prix, il faudra également tenir compte des régimes des échanges agricoles avec les pays tiers. Selon les choix qui seront faits au niveau communautaire tant pour ce qui concerne les politiques des marchés que les politiques des structures, la contribution de l'agriculture et de l'industrie à la valeur ajoutée, à l'emploi et surtout aux échanges extérieurs seront différents.

58. Le développement économique rapide de l'après-guerre s'est accompagné dans les pays candidats d'une aggravation des disparités régionales, qui sont évoquées dans une section à part. L'expansion industrielle et tertiaire a été surtout réalisée autour de quelques pôles urbains. Les inégalités de revenus et de productivité se sont accentuées en même temps que les migrations de la campagne vers la ville ont déséquilibré largement la répartition territoriale de la population et condamné à terme des régions entières. En fait, on peut affirmer que, de ce point de vue tout au moins, les pays candidats ne sont pas parvenus à éviter les écueils dans les processus de croissance et d'industrialisation que d'autres pays européens avaient rencontré avant eux. Les disparités régionales représentent une contrainte importante étant donné qu'elles peuvent être à l'origine d'un surcroît de dépenses publiques, surtout dans le domaine des infrastructures, ou qu'elles peuvent augmenter les risques de déséquilibres sur certains marchés (logement, main-d'oeuvre) eux-mêmes générateurs de hausses de prix.

Dans une hypothèse de croissance rapide et de taux d'investissement élevé, les déséquilibres peuvent être plus facilement atténués. En effet, dans la mesure où les dispositions nécessaires seront mises en oeuvre, l'affectation d'un volume important d'investissements nouveaux au profit des régions en retard sera plus facile à réaliser étant donné qu'elle ne compromettra pas l'équilibre dynamique des régions déjà plus développées.

II.1.5. Les conditions d'équilibre macro-économique

59. Les principaux problèmes d'équilibre que les pays candidats ont à affronter concernent respectivement les prix, la balance des paiements et les relations épargne/investissements.

Depuis la crise, les trois pays candidats témoignent d'une propension à l'inflation plus forte que la moyenne de la Communauté.

Les fortes poussées inflationnistes que ces pays subissent encore doivent être progressivement résorbées. Un tel rythme annuel de hausse des prix ne peut pas être maintenu très longtemps sans entraîner des distorsions graves dans l'allocation des ressources et sans faire obstacle à l'instauration de relations sociales plus équilibrées. Pour être mieux à même d'exploiter les possibilités offertes par le marché mondial, les trois pays candidats se doivent de retrouver la maîtrise des prix et des coûts qu'ils ont perdue au cours des dernières années. En effet, des taux d'inflation aussi élevés épuisent rapidement la marge de compétitivité qu'ils ont probablement encore. Cette maîtrise des équilibres internes est d'autant plus nécessaire que le recours à la dévaluation n'est pas à lui seul à même d'apporter des compensations durables en termes de compétitivité. La faible efficacité des changements de parité à la baisse et le processus cumulatif et continu qu'ils enclenchent avec les prix déconseillent fortement une telle politique. Le processus d'adhésion serait rendu plus difficile s'il devait se réaliser alors que ces pays se trouveraient dans des situations instables en matière de prix, des coûts et du taux de change. Le problème de la cohésion monétaire de la Communauté à 12, de la convergence des évolutions économiques et par là même celui de l'union économique et monétaire deviendront dès lors difficilement surmontables.

60. Les autorités des pays candidats ont toutes mis en oeuvre des actions visant à contenir les tensions inflationnistes ; il est difficile de faire des prévisions dans ce domaine d'autant qu'en Espagne et au Portugal surtout, cette action va s'exercer dans un contexte institutionnel et social nouveau.

En ce qui concerne l'évolution des prix dans la perspective de l'élargissement, les points suivants doivent être considérés : propension à l'inflation et effets de concurrence. Dans la mesure où les salaires auront tendance à s'aligner sur les niveaux communautaires plus élevés, sans que des progrès correspondants en termes de productivité aient lieu, les conséquences inflationnistes de cette divergence se traduiront dans une détérioration du taux de change et/ou dans une aggravation du chômage.

D'autre part, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires amènera à une concurrence plus forte sur les marchés traditionnellement protégés ; ce qui devrait produire un ralentissement de la hausse des prix.

Mis à part ces problèmes spécifiques, l'amélioration du consensus social représente certainement une condition importante afin que les gains de productivité découlant de l'élargissement contribuent au ralentissement de l'inflation.

.../...

61. L'élargissement s'accompagnera pour chacun des trois pays candidats de modifications assez sensibles des conditions dans lesquelles ils effectuent leurs échanges extérieurs, en ce qui concerne tant les produits industriels que les produits agricoles.

En premier lieu, pour les produits industriels, l'abolition de la protection tarifaire ainsi que la diminution des obstacles non-tarifaires augmenteront dans un premier temps les importations de produits manufacturés des pays candidats (ceci devant d'ailleurs être particulièrement le cas pour l'Espagne) : en dépit des difficultés d'appréciation résultant d'une connaissance imparfaite de la protection effective dont bénéficient les économies des pays candidats, cet effet devrait être assez important. A l'inverse, l'Espagne, la Grèce et le Portugal seraient, du fait de l'élargissement, en position d'augmenter également leurs exportations de produits manufacturés à destination des pays de la Communauté à 9. Des perspectives nouvelles de marché s'ouvriraient d'abord pour ceux de leurs produits que la disparition des droits de douane rendrait particulièrement compétitifs sur les marchés communautaires. Ensuite, la disparition des risques d'actions visant à limiter ou à organiser l'accès au marché communautaire assurerait à certains produits espagnols, grecs et portugais (textiles, produits sidérurgiques par exemple) des perspectives nouvelles de débouché sur les marchés communautaires. Enfin, les tendances de relocalisation de certaines activités industrielles qui, depuis plusieurs années déjà, se manifestent en faveur de ces pays continueront à exercer leurs effets sur les exportations industrielles des pays candidats. En résumé, l'effet net de l'élargissement sur leurs échanges extérieurs de produits manufacturés pourrait être de faire apparaître un déficit modéré mais momentané.

Ce déficit qui devrait être particulièrement marqué pour les biens d'équipement manifestera d'ailleurs autant des effets de l'élargissement que ceux de la croissance de ces pays. Il faut également tenir compte du fait que toute prévision en la matière doit se situer également dans une perspective d'évolution des taux de change et à ce sujet les récents ajustements de change, en Espagne notamment, donnent à penser que les produits manufacturés des pays candidats disposent d'une marge de compétitivité fort appréciable.

- 6.2. En second lieu, en dépit de l'importance de l'agriculture pour leur économie, l'Espagne et le Portugal sont déjà importateurs nets de produits agricoles, tandis que la Grèce accuse plutôt un léger excédent. Abstraction faite de toute modification de la structure actuelle des échanges agricoles, la mise en application des prix communautaires devrait donc détériorer le solde de balance commerciale, en tout cas de l'Espagne et du Portugal.

Les perspectives sont toutefois moins précises si l'on introduit des hypothèses dynamiques. D'une part, l'augmentation des revenus dans les pays candidats conduira vraisemblablement à un développement de la demande de produits animaux plus rapide que leurs possibilités de croissance de l'offre. Il devrait en résulter une aggravation du déficit commercial des pays candidats.

Pareille détérioration devrait être enregistrée, même s'il était possible d'accroître l'élevage intérieur, car les besoins accrus d'alimentation conduiraient seulement à une substitution des importations de produits animaux par des importations de produits pour l'alimentation. En outre, les importations de produits qui sont soumis à prélèvement dans le cadre de la politique communautaire et dont les prix sont relativement bas sur les marchés mondiaux, seront la cause d'une nouvelle détérioration de la balance commerciale des pays candidats. En effet, les prélèvements devront être versés à la Communauté. En revanche, pour autant que les pays candidats obtiennent des prix plus élevés

.../...

pour leurs exportations agricoles vers la Communauté et pour autant qu'ils réussissent à augmenter leur production et leur part de marché, à moyen terme il pourrait en résulter une certaine compensation du déficit imputable à la croissance des importations. Les pays candidats devraient également bénéficier des restitutions spéciales accordées pour les exportations de produits agricoles dans les pays non membres. Alors que le résultat net de ces diverses évolutions demeure incertain pour la Grèce et l'Espagne, il est quasi certain que le Portugal enregistrera une perte nette de ressources, du fait de la mise en application du système actuel de politique agricole commune. Cette analyse ne tient pas compte du jeu des montants compensatoires, dont les effets sont encore difficiles à évaluer.

63. Du fait notamment des déficits pétroliers et des besoins d'importation en biens d'équipement, leurs déficits courants persisteront en moyenne période. Compte tenu aussi de leur niveau de développement, il s'agit d'une situation dans une certaine mesure acceptable. Une élimination trop rapide de ces déficits impliquerait d'ailleurs un ralentissement insupportable de leur croissance. Des mutations structurelles seront toutefois nécessaires pour contenir un déficit dont le financement devra être assuré de manière équilibrée par des flux privés et publics. Jusqu'à présent, l'Espagne et la Grèce ont pu couvrir assez aisément (mais au prix d'un endettement important pour l'Espagne) leur besoin de financement extérieur. Mais pour ces pays comme pour le Portugal, la part de financement public devra aller croissant.

64. Sur longue période, les trois pays candidats ont réalisé un taux d'investissements élevé qui a notamment permis des mutations structurelles importantes et un développement continu de la part de leurs exportations dans le commerce mondial de produits industriels. Sans qu'il soit dès à présent possible de se prononcer définitivement avant de procéder à des analyses plus fouillées, il semble bien que, jusqu'en 1973, tout au moins, le volume élevé des investissements a pu largement être financé par l'épargne intérieure. La question qui se pose à l'heure actuelle est de savoir si ces pays sont à même de retrouver le dynamisme des investissements d'avant la crise et de créer le flux d'épargne nécessaire à leur financement.

Pour ce qui concerne les conditions d'épargne et de rentabilité des entreprises, il ne semble pas que celles-ci aient été aussi profondément affectées que dans la Communauté. La part des salaires dans le PIB corrigée pour tenir compte de l'évolution de l'emploi salarié n'a pas beaucoup augmenté et elle se situe encore à un niveau relativement bas. En outre, il est vraisemblable que les dépréciations monétaires importantes que ces pays ont subies ont eu pour effet de sauvegarder les profits dans les secteurs exportateurs.

.../...

II.2. L'INDUSTRIÉ

II.2.1. Capacité et tissu industriel

65. Les trois pays candidats présentent le même type de problèmes sectoriels, notamment industriels, mais avec une intensité différente; inégal aussi est leur potentiel de réponse à la crise et aux perspectives de l'élargissement. La dotation en ressources naturelles varie d'un pays à l'autre.

L'Espagne notamment a du fer et du charbon, la Grèce dispose de métaux de base, de lignite et d'autres minéraux; le Portugal a des réserves de fer.

L'Espagne et le Portugal sont plus proches des marchés européens que la Grèce, laquelle par ailleurs a des relations commerciales établies depuis longtemps avec le Moyen Orient. Le Portugal a une infrastructure interne de transports insuffisante et son commerce avec l'Espagne est peu important.

Parmi les trois, seule l'Espagne, avec une population de 35 mio d'habitants, dispose d'un large marché intérieur sur lequel peuvent se développer des entreprises exigeant des économies d'échelle.

66. En général, les trois pays partagent la nécessité d'élargir leur base industrielle, et notamment de renforcer le secteur manufacturier pour le rendre globalement plus compétitif.

Les parts de l'industrie et de l'industrie manufacturière dans le PIB, sont les suivantes :

| | G | P | E | D | F | I | UK | NL | B | DK |
|-----------------------------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | moyenne 1974-75 | | | | | | | | | |
| industrie (1) | 32,0 | 45,0 | 29,3 | 49,7 | 40,1 | 41,9 | 37,9 | 40,1 | 42,2 | 36,4 |
| industrie manu- facturière (1) | 20,4 | 35,5 | 21,1 | 35,7 | 28,0 | 29,0 | 25,7 | 25,9 | 29,3 | 26,0 |

(1) en % du PIB.

Le Portugal présente donc une base industrielle et une industrie manufacturière (apparemment) plus importantes, en termes relatifs que l'Espagne et la Grèce; il est clair toutefois qu'on ne peut déduire de ces chiffres, qui donnent l'ampleur relative du secteur industriel et manufacturier, aucune indication sur la qualité du tissu industriel. En Espagne, et surtout en Grèce, la part de l'industrie manufacturière dans le total de l'industrie est particulièrement faible.

Les exportations de produits manufacturés (CTCI 5, 6, 7, 8) rapportées au total des biens exportés et au PIB donnent les taux suivants en 1975 :

| | Grèce | Portugal | Espagne | CEE - 9 |
|-----------------------------|-------|----------|---------|----------|
| % du total des exportations | 47,6 | 69,9 | 71,2 | 78,6 (1) |
| % du PIB | 5,2 | 8,4 | 5,4 | 17,3 |

(1) Le taux est de 84,1 pour les exportations vers l'extra-CEE

L'augmentation du revenu par tête dans ces pays et le rétablissement durable du solde commercial, qui ne pourra toutefois être atteint qu'à moyen terme, exigent un développement et une modernisation de la base industrielle - même au prix d'un accroissement initial du contenu en importations.

6.7. Le secteur industriel des trois pays candidats s'est développé sous la protection de barrières tarifaires et non-tarifaires importantes; des incitations, souvent liées à la performance en termes d'exportation, ont été offertes aux investissements des firmes étrangères.

Le secteur industriel présente une structure dualiste, avec des entreprises compétitives au niveau international, orientées vers l'exportation, souvent à participation étrangère totale ou partielle (1).

Ces entreprises, qui produisent principalement pour les marchés extérieurs (2), ont accès aux marchés internationaux des capitaux, introduisent des technologies plus sophistiquées, améliorent la qualité du management; d'un autre côté, il reste que leurs stratégies de développement définies par les sociétés mères, et que leur contribution nette à l'amélioration de la balance commerciale n'est pas toujours importante à cause du contenu élevé d'importations de leurs produits. En outre, étant en général à haute intensité de capital, elles ne peuvent répondre que partiellement aux problèmes de l'emploi.

.../...

(1) En Espagne sont présents :

- dans la pétrochimie : Gulf-Oil, Esso, Shell, P.B., Solvay, etc...
- dans la pharmacie : Bristo-Myers, Cynamide, Rhône-Poulenc;
- dans l'industrie automobile : Citroën (1960), Chrysler, BMW, Renault (1962), Fiat, Ford (1972);
- dans l'aluminium, Pechiney, Alusuisse.

A la demande de Ford d'investir en Espagne, une nouvelle réglementation a été adoptée en 1972 concernant la production d'automobiles par les firmes étrangères. Désormais, un constructeur s'installant en Espagne, pourra importer en pièces détachées jusqu'à 50 % de la valeur totale d'un véhicule. Pour bénéficier de ce régime, le constructeur devra cependant :

- réaliser un investissement minimum de 10 Mrds de pesetas (environ 155 mio \$)
- exporter les deux tiers au moins de sa production
- ne pas vendre sur le marché espagnol un nombre de voitures supérieur à 10 % des voitures immatriculées au cours de l'année précédente.

(2) L'Espagne, du fait de la taille du marché interne, représente un débouché important pour la production des grandes entreprises.

Dans la perspective de l'élargissement, la possibilité d'une réduction voire d'une élimination des concessions, qui sont à l'origine de leur implantation, pourrait avoir des conséquences sur la poursuite de la production de certaines d'entre elles.

Toutefois, actuellement les pays candidats ne sont certainement pas dénués de moyens pour orienter leur développement industriel. Au Portugal, les entreprises publiques (à participation totale et partielle) représentent environ 25 % du PIB et 50 % de l'investissement; la chimie, l'acier, une partie de la construction navale, le ciment, la raffinerie du pétrole sont nationalisés. En Espagne, l'Instituto Nacional de Industria (I.N.I.), créé en 1961 pour promouvoir le développement de l'industrie de base, contrôle 92 % de la capacité des chantiers navals et les deux plus importants producteurs d'acier (Ensidesa et Altos Hornos de Vizcaya); il dispose aussi de quatre sociétés pour la promotion du développement régional.

Par ailleurs, le tissu industriel comprend, surtout en Grèce et au Portugal une majorité de petites et très petites entreprises qui emploient une partie très importante de la population active et qui sont protégées de la concurrence extérieure par une protection tarifaire et non-tarifaire non négligeable.

II.2.2. ADAPTATION A L'OUVERTURE DES MARCHES

68. Il est possible que certaines branches et/ou entreprises, notamment en raison de la souplesse et de la capacité d'adaptation liées à des dimensions réduites, puissent répondre de manière dynamique à une plus forte concurrence des entreprises de la Communauté; toutefois l'élargissement exigera des restructurations importantes qui auront des conséquences sur la situation de l'emploi, déjà assez grave pour des raisons structurelles et conjoncturelles, surtout en Espagne et au Portugal.

De plus, l'éventuelle application d'une législation sociale plus avancée, l'accroissement de la force contractuelle des syndicats et les conséquences sur les demandes salariales d'une augmentation des prix alimentaires pourraient réduire fortement les avantages en termes de coût du travail dont les trois candidats ont profité jusque récemment sans que des politiques de dévaluation ne puissent être d'un recours durable.

La Communauté présente globalement un solde positif en ce qui concerne les biens, vis-à-vis des pays candidats.

L'adhésion implique non seulement une concurrence accrue dans certains secteurs du fait des réductions tarifaires, mais aussi l'extension aux adhérents du champ d'application des principes du Traité en matière d'aides. A la suite de l'adhésion, la capacité productive de la Communauté augmentera sensiblement dans des secteurs (par exemple acier, textiles, construction navale) qui connaissent actuellement des difficultés d'ordre conjoncturel et structurel. L'encadrement des aides dans ces secteurs devra tenir compte de la perspective d'une Communauté à 12.

Le fait que les pays adhérents devront adopter le tarif extérieur commun, qui pour la plupart des produits est plus bas que leurs propres tarifs et éliminer leurs barrières non tarifaires représente un risque pour eux (aggravation du déficit commercial) et une possibilité d'ouvrir davantage leurs marchés aux pays tiers.

Par ailleurs, l'adhésion pourrait signifier pour ces derniers une concurrence plus forte pour leurs produits sur le marché européen de la part des nouveaux membres et, suite à l'augmentation de la capacité de la Communauté dans des secteurs en crise, une stagnation sinon un recul dans le régime d'accès aux marchés ouverts aux importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

Mais l'intégration des trois pays candidats dans un marché beaucoup plus vaste entraînera vraisemblablement un processus dynamique de concentration favorisant les unités de production ayant déjà une productivité élevée. Ce renforcement de la capacité industrielle permettra à ces pays de mieux soutenir la concurrence des produits importés et d'accentuer la pénétration sur les marchés extérieurs, en particulier les marchés de l'actuelle Communauté.

.../...

II.2.3. CAS PARTICULIERS

69 Les structures de production des pays candidats sont encore trop mal connues pour permettre une appréciation tout à fait fondée des problèmes que devront être affrontés par la future Communauté à 12. En particulier les niveaux relatifs de productivité et de compétitivité pour des branches de production assez fines devront être mieux analysés. On ne pourra donc donner ci-dessous que quelques indications sur les branches qui, à première vue, apparaissent comme les plus sensibles.

Sidérurgie

En Espagne, ce secteur concurrence vivement la C.E.E. Les problèmes actuels que rencontrent les deux producteurs les plus importants, contrôlés par l'I.N.I., sont essentiellement conjoncturels; la première phase du complexe intégré à Sagunto a été menée à bien, les investissements connexes aux phases suivantes sont en suspens à cause de difficultés financières.

Au Portugal, le complexe industriel, en construction à Sines, au Sud de Lisbonne, incluera entre autres une installation pour la production de 1,8 Mio de tonnes par an. La capacité du complexe pourra être utilisée à plein seulement si une partie importante de la production est exportée.

Construction et réparation navales

En Espagne, la construction navale, dont l'I.N.I. contrôle 92 % de la capacité, a été très dynamique. Actuellement, la surcapacité de production est estimée à 40 %, sans qu'il y ait des perspectives d'amélioration en vue; malgré les tentatives de diversification, le problème principal consiste en un excédent de main-d'oeuvre (environ 30 %).

Au Portugal, malgré les avantages de localisation et de coût de main-d'oeuvre, la compétitivité est faible à cause de la basse productivité du secteur.

La Grèce, qui jusqu'à maintenant se limitait à la réparation, commence à développer également la construction navale.

Flotte marchande

La flotte marchande grecque représentait en 1975 15 % de la flotte mondiale; les conséquences de l'adhésion sur les capacités de transports maritimes de la Communauté seraient donc importantes, ainsi que les implications pour une politique commune dans ce domaine.

Produits textiles, confection et chaussures

Il s'agit, pour les 3 candidats, de secteurs importants du point de vue de la production et de l'emploi; ces secteurs augmenteraient les capacités de la Communauté sans par ailleurs être compétitifs par rapport à la production des PVD, en particulier en provenance du Sud-Est asiatique. Un problème particulier se pose en ce qui concerne les autres pays méditerranéens qui ont actuellement des conditions d'accès au marché commun plus favorables.

Véhicules à moteur

L'industrie automobile a une position importante dans l'industrie espagnole et est actuellement confrontée à des problèmes sérieux de réduction de demande et de liquidité.

II.3. L'AGRICULTURE

II.3.1. Aspects généraux

70. Les principaux produits de l'agriculture méditerranéenne ne sont pas d'origine animale : ce sont le vin, le tabac, l'huile d'olive, les fruits, les légumes, le riz et le blé dur. La zone méditerranéenne se spécialise dans ces productions car, pour des raisons techniques, elles donnent les résultats les plus satisfaisants du point de vue du rendement à l'hectare et de la productivité du travail. Des productions alternatives, même si elles sont techniquement possibles, donnent de moins bons résultats, surtout en termes de rendement, le sol étant généralement le facteur le plus limitatif de production.

La zone méditerranéenne n'est nullement homogène au plan physique. Néanmoins, outre son climat spécifique, elle connaît un certain nombre de problèmes communs, de nature structurelle. Dans l'ensemble, les méthodes de culture requièrent une forte proportion de main-d'oeuvre : la productivité du travail est faible, la taille des exploitations est en moyenne très petite, eu égard à la situation dans l'Europe septentrionale et le sous-emploi est important. L'absence d'irrigation caractérise aussi de nombreuses régions.

71. Avec l'élargissement, la Communauté va s'étendre à trois pays pour lesquels l'agriculture représente une part importante de l'activité économique. Le nombre de personnes occupées dans le secteur agricole d'une Communauté élargie devrait plus que doubler en fait augmenter d'environ 5 millions d'unités, alors que la production agricole totale ne progresserait que de 1/5e. Une croissance très marquée de la productivité agricole dans les pays candidats exigerait une restructuration sous forme de réduction considérable des effectifs occupés. A défaut de possibilités alternatives d'emplois dans d'autres secteurs, pareils gains de productivité agricole ne pourraient être dégagés qu'en augmentant le chômage et l'émigration. Pour cette raison, le problème de l'emploi risque de devenir central au cours des premières années d'élargissement et devra être confronté avec les perspectives d'expansion, notamment industrielle, dans les pays candidats et dans le reste de la Communauté.

72. Les régions méditerranéennes à vocation agricole de la Communauté actuelle connaissent des problèmes similaires. Les exploitants de ces régions ont d'ailleurs récemment exprimé leurs craintes face aux possibilités de concurrence en provenance des pays candidats, dont les coûts de production sont plus bas.

A terme, des facteurs devraient agir dans le sens d'une élévation des coûts dans les pays candidats, au point de les rapprocher du niveau atteint dans les pays membres actuels. L'ajustement consécutif de l'offre dans les pays candidats pourrait être partiellement entravé, si l'on veut étendre les superficies cultivées, par des contraintes de configuration géographique, (Grèce) et d'irrigation coûteuse (Espagne). Les courants actuels d'échanges des trois pays candidats en produits agricoles, tels qu'ils apparaissent au tableau ci-après subiront sans doute de sensibles mutations lorsque la politique agricole commune leur sera appliquée.

61

ECHANGE DE PRODUITS AGRICOLES (1) ENTRE L'ESPAGNE, LA GRECE, LE PORTUGAL

ET L'EUROPE DES NEUF

| | Exportations agricoles totales vers CEE Mio US \$ | | Importations agricoles totales en provenance de la CEE Mio US \$ | | Valeur des exportations agricoles vers la CEE Mio US \$ | | Valeur des importations agricoles en provenance de la CEE Mio US \$ | | Part de la CEE dans le total des exportations agricoles % | | Part de la CEE dans le total des importations agricoles % | |
|----------|--|---------|---|---------|--|---------|--|-------|--|------|--|------|
| | 1970 | 1975 | 1970 | 1975 | 1970 | 1975 | 1970 | 1975 | 1970 | 1975 | 1970 | 1975 |
| ESPAGNE | 697,7 | 1.581,2 | 553,4 | 2.045,1 | 423,4 | 1.015,3 | 102,8 | 301,0 | 60,7 | 64,2 | 18,6 | 14,7 |
| PORTUGAL | 259,6 | 693,9 | 191,5 | 479,5 | 143,0 | 366,5 | 52,8 | 137,9 | 55,1 | 52,8 | 27,6 | 28,6 |
| GRECE | 177,1 | 300,4 | 180,1 | 765,6 | 73,1 | 125,3 | 29,2 | 91,5 | 41,6 | 41,7 | 16,2 | 12,0 |

(1) Total des postes 0 et 1 de la classification CTCI.

73. En partie pour des raisons techniques tenant à la nature des produits les dispositions de la politique agricole actuellement en vigueur dans la Communauté n'assurent pas une protection égale à tous les biens qui sont régis par une organisation de marché.

Généralement, les prix communautaires sont sensiblement plus élevés que les cours mondiaux, mais les écarts varient selon les produits. Les conditions de prix auxquelles les produits importés peuvent être offerts sur le marché de la Communauté sont souvent plus sévères pour les céréales, la viande et les produits laitiers que pour certains produits méditerranéens. Dans ce contexte, la Communauté a adopté divers dispositifs de paiements directs, notamment en faveur du blé dur, de l'huile d'olive et du tabac.

74. Compte tenu des structures actuelles de prix de production et de consommation dans les 12 pays et abstraction faite des ajustements que l'application de la PAC engendrera dans les pays candidats, le taux d'auto-provisionnement de la Communauté élargie serait variable selon les produits. La production de céréales, surtout fourragères, d'agrumes, de riz et de viande ovine devrait normalement être inférieure aux quantités demandées. La production totale de lait, de viande et de légumes devrait être sensiblement égale à la demande. Les producteurs de viande, de produits laitiers et céréales, dont l'offre tend à être excédentaire, devraient, du fait des besoins dans les pays candidats, bénéficier de débouchés supplémentaires. La production fruitière devrait connaître des excédents saisonniers, de même l'offre de vin et d'huile d'olive pourrait dépasser la demande. C'est l'ensemble de ces raisons et l'avantage compétitif procuré par des coûts de production bas qui engendrent chez les exploitants de la Communauté actuelle la crainte de perdre une part de leur marché au profit des pays candidats.

75. L'élargissement et l'application subséquente de la politique agricole commune aux pays candidats auront des effets à la fois sur les structures et sur les marchés, et ce dans l'ensemble de la Communauté élargie. Etant donné la forte proportion de petites exploitations dans les pays candidats, et même en prenant en compte l'hypothèse d'une croissance de la productivité

.../...

agricole dans ces pays, le problème des producteurs à faible rendement et à bas revenus, auquel la Communauté est déjà confrontée, sera rendu encore plus sensible. De même les difficultés découlant des disparités régionales deviendront moins susceptibles de solutions. Une attention particulière devra par conséquent être accordée aux problèmes structurels dont la solution devra être recherchée en relation étroite avec les possibilités alternatives d'emploi dans les régions rurales.

Les nouvelles possibilités d'écoulement offertes aux pays candidats, jointes au mécanisme de garantie et au niveau souvent plus élevé des prix que comporte la politique agricole commune, pourraient conduire, à terme, à des accroissements de leur production. C'est surtout le cas pour certains produits typiquement méditerranéens, qu'ils soient frais ou qu'ils aient subi une préparation. Les potentialités d'accroissement de la production dans les pays candidats sont surtout importantes dans les cas où les travaux d'irrigation introduisent de nouvelles terres dans le circuit de production. Dans les conditions qui prévalent actuellement dans la Communauté, ces potentialités seront en grande partie utilisées pour accroître des productions méditerranéennes souvent en excédent, plutôt que des productions pour lesquelles la Communauté est déficitaire. Pareille évolution aura sans doute des effets négatifs d'abord dans différentes régions - surtout méditerranéennes - de la Communauté actuelle et, en deuxième lieu dans les pays tiers méditerranéens. Des mesures appropriées seraient nécessaires pour stimuler, sur une large échelle des productions alternatives, mais déficitaires.

Dès à présent, il importe que les potentialités de croissance des pays candidats soient utilisées pour des productions autres que les spéculations habituelles des pays méditerranéens, et spécialement pour des productions riches en protéines.

Les politiques structurelles ou d'organisation des marchés devront être élaborées en tenant compte de leurs effets expansifs sur la production et de leur impact sur la consommation, sur les pays tiers et sur les dépenses budgétaires. Les problèmes des régions méditerranéennes, dans la Communauté comme dans les pays candidats, étant surtout de nature structurelle, il importe que la stratégie de développement à long terme qui sera requise, soit conçue en vue de résoudre les problèmes structurels fondamentaux et non en vue de satisfaire des revendications tendant à atténuer des tensions dans une perspective à court terme. Cette dernière option conduirait en effet à l'aggravation des faiblesses structurelles.

76. Certaines caractéristiques structurelles de la production agricole des pays candidats permettent d'identifier quelques difficultés qui naîtront de l'élargissement. Pour la plupart des produits, qui ont donné lieu à des tensions dans la Communauté actuelle, du fait de l'apparition d'excédents momentanés ou permanents, la production n'est pas très importante ni en Grèce ni au Portugal. Dans ces deux pays, certains problèmes pourraient néanmoins apparaître, notamment pour le vin ; en outre, l'application de la politique communautaire en matière d'huile et de matières grasses pourrait conduire à un excédent d'huile d'olive, du fait d'une réduction probable de la consommation intérieure. Dans les deux pays, il existe une forte proportion d'exploitations de petite taille et à faible rendement. En conséquence, le problème des producteurs à faible rendement et à bas revenus, auquel la Communauté est déjà confrontée, s'en trouvera aggravé. Si, au cours des dernières années, la production agricole de la Grèce a témoigné d'un relatif dynamisme, celle du Portugal a en revanche marqué une stagnation. Dans ce dernier pays, alors que les exportations et les importations de produits agricoles avaient été plus ou moins équilibrées au début des années 1960, un excédent relativement lourd d'importations sur les exportations est maintenant apparu.

77. Des trois pays candidats, l'Espagne est de loin celui qui a le plus de chances de concurrencer les producteurs des pays méditerranéens, actuellement membres de la Communauté. Pour de nombreuses et importantes spéculations agricoles, la production espagnole atteint au moins le double du total grec et portugais. L'Espagne est un important exportateur d'agrumes et autres fruits, de légumes, vin et huile d'olive. D'autre part, c'est un importateur net de viande et produits laitiers, de froment, de sucre et de céréales fourragères. L'agriculture espagnole est affectée par l'absence de pluie régulière. Celle-ci est seulement abondante dans les régions montagneuses du Nord et dans une petite zone Ouest et Sud-ouest. La plupart des régions du Centre souffrent en outre de températures extrêmes. Toutefois, la modernisation et la mécanisation des exploitations, combinées avec l'utilisation d'engrais et surtout l'irrigation, pourraient avoir des effets positifs. Le faible pourcentage de terre arable actuellement irriguée donne un pourcentage relativement élevé de production agricole. Avec des stimulants suffisants - surtout en termes de prix et de revenus aux fins d'encourager l'irrigation - le potentiel de croissance de la production apparaît considérable.

78. Eu égard à l'évolution à long terme de la consommation, les producteurs agricoles des régions méditerranéennes seront confrontés à un problème commun : leurs productions ont une élasticité relativement faible par rapport au revenu. En conséquence, la croissance de la demande globale pour leurs productions tend à stagner. En revanche, certains produits agricoles qui sont importés dans ces régions - surtout les produits animaux - présentent une forte élasticité par rapport au revenu, c'est-à-dire qu'avec l'élévation du niveau de vie, la demande pour ces produits importés apparaît relativement dynamique. La divergence entre ces deux tendances à long terme impose, par priorité, la mise en place d'une stratégie viable à long terme pour l'agriculture méditerranéenne.

II.4. Les problèmes régionaux

79. Que la croissance économique s'accompagne dans des pays qui s'industrialisent d'une diminution de la population rurale et d'une augmentation de la population urbaine est un phénomène normal. Par contre, que cette croissance se concentre essentiellement sur une région (Athènes en Grèce, Lisbonne au Portugal) ou sur assez peu de provinces (en Espagne) pourrait être en partie évité, par des politiques tendant à promouvoir une meilleure répartition géographique des activités.

De telles politiques accompagnant une croissance rapide des pays candidats devraient tenter d'empêcher une concentration excessive, source de congestion des pôles moteurs du développement, avec son cortège de maux (coûts sociaux élevés, dégradation de l'environnement, tensions inflationnistes) dont les conséquences peuvent même aller jusqu'à provoquer des blocages rendant difficile la poursuite d'une croissance à un rythme satisfaisant.

Déjà au niveau des situations de départ, l'importance des déséquilibres régionaux se trouvera accrue dans la nouvelle communauté étant donné les écarts de développement entre certaines régions des pays candidats et les régions les plus riches de l'actuelle communauté.

De plus l'accroissement des échanges sera générateur de problèmes régionaux supplémentaires.

80. Dans les neuf Etats membres, en ce qui concerne l'agriculture, une concurrence plus vive s'exercera sur la plupart des productions méditerranéennes alors que certaines productions non-méditerranéennes (animales et céréalières) trouveront des débouchés accrus. L'importance de ces phénomènes sera, certes, fonction de la politique agricole qui sera suivie lors du processus d'élargissement. De toute façon, il sera difficile d'éviter des problèmes agricoles accrus pour les régions méditerranéennes alors que d'autres régions pourront développer leurs productions.

En ce qui concerne le secteur industriel, une concurrence accrue dans certaines branches (vraisemblablement textile, confection, chaussure, chantiers navals, sidérurgie) rendra nécessaires dans un certain nombre de régions des restructurations et des reconversions qui seront d'autant plus difficiles à mener que la croissance économique sera plus faible.

Certes, face à cette nécessité, les régions les plus développées, possèdent des structures et des secteurs plus dynamiques qui font qu'elles

sont plus aptes que les autres à profiter des opportunités qu'ouvre un marché plus vaste. Tout en posant des problèmes, le redéploiement de leur système productif pourra être assuré de façon positive car les branches qui se développent faciliteront la reconversion.

Par contre, certaines des régions les plus faibles, déjà dans une situation difficile, rencontreront des problèmes beaucoup plus graves. Une plus grande similitude de leurs industries avec le secteur industriel des trois pays candidats risque en effet de provoquer des difficultés plus importantes. Par manque d'alternatives du notamment à la faiblesse de leur base industrielle, des entreprises peu viables pourraient être maintenues en vie par les pouvoirs publics, ce qui ne serait pas de nature à faciliter l'amélioration des structures productives de ces régions.

Ainsi les écarts entre les régions les plus développées et un certain nombre de celles qui le sont le moins, dont les régions méditerranéennes, risquent de croître si des mesures appropriées ne sont pas prises en temps opportun.

81. Dans les trois pays candidats

Dans le domaine agricole, il semble que les prix des produits céréaliers et animaux soient, comparés à ceux des produits méditerranéens, plus intéressants pour les producteurs que dans la Communauté. L'élargissement pourrait donc conduire à ce que les régions des pays candidats à production agricole plutôt méditerranéenne tirent plus d'avantages que celles à production plutôt céréalière et animale qui ont déjà un niveau de productivité de leurs actifs agricoles en général plus faible.

Dans le domaine industriel, le libre afflux d'un éventail de produits, souvent de qualité supérieure et très diversifiés en provenance de la Communauté, s'il devait se réaliser sans précautions, engendrerait d'importantes difficultés d'adaptation pour d'innombrables entreprises peu productives des trois pays candidats, la plupart du temps artisanales et ne bénéficiant pas le plus souvent de circuits de distribution efficaces.

Il faut donc s'attendre aussi dans nombre de régions de ces pays à des problèmes d'adaptation et de reconversion d'une partie de leur secteur industriel. Afin d'éviter que ces reconversions conduisent à un accroissement de la concentration, il sera opportun, qu'elles s'accompagnent d'un effort de relocalisation.

82. Il est évident que l'élargissement demandera un effort d'adaptation, non seulement pour les pays candidats, mais aussi pour certaines régions défavorisées de l'actuelle Communauté.

En conséquence, afin d'éviter d'avoir à résoudre ultérieurement des problèmes trop ardues il serait opportun dès la période de négociation de commencer, avec le soutien de la Communauté, cet effort d'adaptation, tant pour les pays candidats que pour les régions les plus défavorisées de l'actuelle Communauté.

83. En conclusion, en l'absence de politiques appropriées, les écarts de niveau de développement entre pays et régions de la Communauté élargie risquent de croître, cette évolution venant accentuer les difficultés que connaissent déjà certaines régions particulièrement défavorisées de l'actuelle Communauté. Un tel processus, s'il n'était corrigé à temps et à l'aide de moyens suffisants, ne pourrait qu'affecter gravement la nécessaire cohésion de la future Communauté à 12.

III LES ASPECTS FINANCIERS

Afin de fournir un premier aperçu des aspects financiers liés à l'élargissement, il a semblé d'abord opportun d'analyser les ordres de grandeur en cause pour les flux financiers entre la Communauté et les pays candidats. Ensuite l'examen a porté sur la nature et le fonctionnement des instruments communautaires ainsi que sur les besoins et capacités d'absorption des pays candidats. Enfin ce chapitre fournit quelques réflexions sur une approche communautaire cohérente de ces problèmes.

III.1. Les flux financiers entre les pays candidats et la Communauté à 9.

84. L'analyse a porté successivement sur le budget de la Communauté, les instruments financiers à la disposition de cette dernière et enfin sur les transferts de revenus et les mouvements de capitaux.

Il convient de préciser que compte tenu des difficultés de l'analyse et de l'absence de données chiffrées précises, cet exercice est entaché de nombreuses incertitudes. Tout d'abord il existe une différence de nature entre l'analyse effectuée d'une part pour le budget et les autres instruments financiers de la Communauté et de l'autre pour les transferts : il s'agit dans le premier cas d'une simulation pour l'année 1978 alors que dans le second cas il s'agit d'une estimation sur la base des statistiques de balances des paiements des dernières années.

Par ailleurs la qualité des hypothèses et des données de base est si fragile qu'il convient de traiter toutes les conclusions chiffrées avec une extrême prudence.

III.1.1. Le budget et les autres instruments financiers de la Communauté

a) Le budget général des Communautés Européennes

85. L'examen des aspects financiers de l'adhésion commence par l'analyse de la question "Quelles seraient les dépenses et les ressources des Communautés en cas d'une intégration complète des nouveaux adhérents ?". Dans un premier stade, compte tenu des informations disponibles et du jeu complexe des hypothèses possibles, on a choisi de simuler le cas théorique où il y aurait intégration complète des nouveaux adhérents dès 1978 avec une application telle quelle des politiques, des instruments, des aides, primes, etc. existantes

Ces calculs ne tiennent pas compte du coût possible pour le budget des MCMs et, vu son caractère, ne peuvent pas inclure les effets dynamiques potentiels de l'application des politiques communautaires, notamment dans le secteur agricole, aux trois pays. Il paraît probable qu'après une certaine période l'incidence budgétaire de l'application de la PAC augmentera, mais à ce stade une estimation exacte n'est pas possible.

Les chiffres qui suivent reflètent une situation statique au commencement du processus de l'élargissement et pour cette raison pourraient se montrer comme étant minimales.

.../...

Synthèse des DEPENSES 1978 - MUCE

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 fort arrondi |
|--|---------|----------------|--------------------------|------------------------|--|------------------------|
| 1. FEOGA-Garantie | 8666(1) | 400 | 600 | 100-150 | 1100-1150 ou plus arrondi 1000-1500 | 9.700-10.200 |
| 2. FEOGA-Orientation | 473 | 100 | 200-250 | 50-100 | 350-450 | 800-900 |
| 3. Fonds Social | 570 | 20-50 | 80-120 | 90-130 | 190-300 | 750-900 |
| 4. Fonds Régional | 581 | 105 | 190 | 125 | 420 | 1.000 |
| 5. Autres domaines sans rembourse- ment forfaitaire de 10 % | 1382 | 50 | 200 | 50 | 300 | 1.600-1.700 |
| 6. Total sans rem- boursement de 10 % | 11672 | arrondi 700 | arrondi 1250- 1350 | arrondi 400- 560 | 2300- 2900 | 14300 +/- 700 |
| 7. Remboursement de 10 % | 690 | 20 | 60 | 10 | arrondi 100 | 800 |
| 8. TOTAL | 12362 | 700- 750 | 1300- 1400 | 400- 600 | 2400- 3000 | 15.000 |

(1) y compris incidence du double taux et MCM.

Compte tenu d'un chiffre très approximatif pour le remboursement de 10 % des ressources propres, et compte tenu de la marge d'incertitude particulièrement élevée en matière de dépenses du FEOGA Section - Garantie, l'incidence totale des trois pays sur les dépenses peut être estimée, avec toutes les réserves indiquées, à 2400-3000 MUCE ou 2700 MUCE en hypothèse moyenne.

Une application du simple rapport des populations au budget 1978 des Neuf aurait donné un total du même ordre de grandeur - 2500 MUCE - mais une répartition différente entre pays adhérents (Grèce et Portugal : 420 MUCE, Espagne : 1.700 MUCE).

Synthèse des RESSOURCES - en MUCE (1)

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|---|--------|------------|------------|-----------|-----------|-------------------|
| 1. Droits de douane | 4.833 | 100 +/-20 | 350 +/- 50 | 30 +/- 10 | 480 +/-80 | |
| 2. Prélèvements et cotisations sucre | 2.063 | 100 +/- 20 | 275 +/- 50 | 75 +/- 15 | 450 +/-85 | |
| 3. TVA | | | | | | |
| a) 1 % | 8.290 | 170 | 610 | 110 | 890 | |
| b) Taux actuel EUR-9 + 1978 0,6429 % | 5.330 | - | - | - | - | |
| c) Taux élargi EUR-12 = 0,75 % | 6.380 | 130 | 470 | 85 | 685 | |
| 4. Recettes diverses | 136 | - | - | - | - | |
| 5. TOTAL (1 à 4) | | | | | | |
| a) 1 % TVA | 15.322 | 370 | 1.235 | 215 | 1.820 | arrondi 17.000 |
| b) 0,6429 % TVA = taux 1978 EUR-9 | 12.362 | - | - | - | - | - |
| c) 0,75 % TVA = taux EUR-12 | 13.400 | 330 | 1.100 | 190 | 1.620 | arrondi 15.000 |

86. Une rapide comparaison entre la structure des ressources telle qu'elle ressort du tableau 2 ou de l'application d'une clé PIB aux prix et taux de change courants permet de dégager la considération suivante :

d'une manière générale le calcul effectué semble à première vue défavorable aux pays candidats qui voient leur quote-part dans le budget augmenter par rapport à celle qui résulterait d'une application de la clé PIB. Si ces résultats devaient être confirmés ils seraient susceptibles de poser des problèmes nombreux.

(1) Conversion pour les 3 Etats adhérents, à un taux récent - celui du 2.1.1978. Au taux du 2.1.1977 utilisé pour le budget 1978 et pour la colonne EUR-9, le total des 3 serait de 2.300 au lieu de 1.820, c'est-à-dire supérieur d'environ 25 %.

Incidence financière nette - MUCE

| | EUR-9 | Grèce, | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|-----------------------|--------|---------------|-------------------|--------------|-------------------|---------------------|
| 1. Dépenses | 12.362 | 700 - 750 | 1.300 - 1.400 | 400 - 600 | 2.700 +/- 300 | arr. 15.000 |
| 2. Ressources | 13.400 | 330 | 1.100 | 200 | env. 1.600 | arrondi : 15.000 |
| 3. Solde (2) - (1) | +1.000 | env. - 400 | env. - 200/300 | -200/400 | -1.000 approx. | 0 |

87. Ce tableau présente sous forme résumée le budget général des Communautés. Il fait apparaître pour l'ensemble des nouveaux Etats candidats un besoin net de financement de l'ordre de 1 Mrd qui représenterait le transfert de la Communauté à 9 vers les Trois.

En terme relatif, cet effort serait relativement important pour la Grèce et le Portugal mais modeste pour l'Espagne. En effet en prenant l'hypothèse maximale, le solde net en % du PIB correspond pour la Grèce à 2,30 %, pour le Portugal à 3,3 % et pour l'Espagne à 0,40 %.

Pour la Grèce et le Portugal ces soldes nets % représenteraient 10-15 % de leur investissement annuel.

b) Le budget opérationnel CECA

88. Compte tenu des renseignements disponibles sur les produits imposables, les ressources de prélèvements devraient être augmentées comme suit :

Millions d'UCE

| Produits | Communauté des 9 | Grèce | Espagne | Portugal | Total 12 |
|------------------------|------------------|-------|---------|----------|----------|
| Prélèvements pour 1978 | 100 | 0,6 | 7,4 | 0,3 | 108,3 |

soit une hausse d'environ 5,5 % pour l'ensemble du budget qui se situerait alors au niveau de 160 MUCE (chiffre arrondi) au lieu des 152 MUCE.

Dépenses budgétaires

On peut escompter que l'effet d'une telle augmentation de ressources pour les prévisions des dépenses budgétaires principales (recherche, réadaptation et bonification) serait grosso modo proportionnelle à l'importance actuelle de celles-ci, soit une hausse de 5 % ou 6 % des chiffres existants :

Millions d'UCE

| Catégories de besoins budgétaires | Prévisions actuelles | Hausse de 5% à 6% | Total |
|---|----------------------|-------------------|-------|
| 1. Dépenses administratives | 5 | - | 5 |
| 2. Aides à la réadaptation | 60 | 3 | 63 |
| 3. Aides à la recherche | 41 | 2,5 | 43,5 |
| 4. Aide sous forme de bonification d'intérêts | 40 | 2,5 | 42,5 |
| 5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique | 4 | - | 4 |
| | 152 | 8 | 160 |

.../...

La répartition par pays des ressources complémentaires ne peut être estimée car il est bien entendu que l'attribution des aides budgétaires de la CECA est fondée plutôt sur une analyse des besoins réels que sur le "juste retour".

Contribution aux réserves

D'après la proportion escomptée de leur production des produits CECA par rapport à celle des 9 Etats membres actuels, la contribution aux réserves de la CECA des 3 pays adhérents éventuels devrait actuellement être de l'ordre de :

Millions d'UCE

| | Communauté des 9 (31.12.77) | Grèce | Espagne | Portugal | Total 12 |
|------------------------|-----------------------------------|-------|---------|----------|-------------------------|
| Réserves de la CECA | 357 | 3 | 35 | 1,5 | 397 arrondi : 400 |

Ce calcul provisoire devra être mis à jour en tenant compte de l'évolution des réserves de la CECA.

Activité financière de la CECA

Les entreprises des industries CECA des 3 pays adhérents éventuels auront le même droit que celles des 9 pays de recourir à la Communauté pour les prêts visés aux articles 54 et 56 du Traité. Ceci pourrait alors se traduire par une augmentation du niveau annuel de l'activité financière (741 MUCE de prêts en 1977) à concurrence de 5 % à 10 %.

c) Les autres instruments financiers de la Communauté

89. Soutien monétaire à court terme (3 mois, renouvelable une fois pour une durée de trois mois).

Les quotes-parts, c'est-à-dire les plafonds normaux de tirage (calculés pour chaque pays à partir de deux critères objectifs : le P.N.B. et le quota au F.M.I.) seraient approximativement les suivants (exprimés en millions d'UCME) :

| | |
|----------|------|
| Portugal | 50 |
| Grèce | 60 |
| Espagne | 200. |

Dans des cas particuliers, les gouverneurs peuvent décider d'augmenter, au-delà de sa quote-part, le montant du soutien dont une banque centrale peut bénéficier.

Pour le soutien monétaire à court terme (et le concours financier à moyen terme), les Etats participants doivent certes aussi contribuer au financement des crédits, à proportion de leurs quotes-parts, lorsque leur situation de balance de paiements le permet.

Concours financier à moyen terme

90. Les quotes-parts ou plafonds d'engagement de ce concours sont les suivants (en millions d'UCE - unité de compte "panier").

| | |
|----------|------|
| Portugal | 100 |
| Grèce | 120 |
| Espagne | 400. |

Ce mécanisme financier aura, après l'adhésion des trois pays candidats, une dimension globale de 6.020 millions d'UCE. Si l'on considère qu'à la fin de 1978, l'Italie aura théoriquement remboursé le concours de 1.159,20 millions d'UCE qui lui a été accordé et si l'on fait l'hypothèse selon laquelle ce pays ne bénéficiera pas de nouveaux prêts, des fonds seront théoriquement disponibles pour un maximum compris entre 2 milliards d'UCE (si l'on ne tient compte que des quotes-parts ou plafonds d'engagements des pays à monnaie forte - R.F.A., Belgique, Pays-Bas) et 4,5 milliards d'UCE (si l'on y ajoute les quotes-parts de la France, du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande). On peut raisonnablement penser que des concours financiers à moyen terme de l'ordre de 2 à 2,5 milliards d'UCE au maximum pourront être accordés aux trois pays candidats, dans l'hypothèse où l'Italie ne demandera pas de nouveaux crédits, et de 1 à 1,5 milliard dans l'hypothèse inverse.

Emprunt communautaire

91. Il reste actuellement 300 millions de \$ disponibles pour des aides à la balance des paiements. Il n'est pas exclu que le plafond de cet instrument soit relevé, mais cela supposerait une nouvelle décision du Conseil. Il est évidemment impossible de faire a priori une ventilation par pays, le montant total étant largement déterminé par les besoins exprimés.

Nouvel instrument communautaire

Ce projet a été élaboré pour la Communauté à 9. Le montant disponible proposé, 1 milliard d'UCE, doit servir à financer des projets d'investissement dans certains secteurs (énergie, restructuration industrielle, etc.). Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer ce que pourrait être la répartition par pays, l'objectif étant de répondre à des besoins concrets et prioritaires.

B. E. I.

92. Il n'y a pas de quotes-parts fixées par pays, les financements étant accordés en fonction des projets.

Il faut noter que l'adhésion entraînera pour les nouveaux membres l'obligation de contribuer au capital de la B.E.I. et donc, dans un premier temps, des mouvements négatifs pour ces pays. Dans un second temps au contraire, des prêts seront normalement accordés par la B.E.I. à des projets présentés par eux, et on assistera donc à des mouvements nets de ressources en leur direction. Il est difficile à cet égard d'indiquer un ordre de grandeur.

Les prêts de la B.E.I. ont atteint environ 1,5 milliard d'UCE en 1977, au bénéfice surtout de l'Italie et du Royaume-Uni.

Dans les conditions actuelles, on peut donc estimer très grossièrement que les trois pays considérés ensemble pourraient au titre de la B.E.I. bénéficier d'un financement d'un ordre de grandeur compris entre 300 millions d'UCE et 500 millions d'UCE. Le prolongement des activités de la Banque sur longue période et à un rythme élevé implique une substantielle augmentation de son capital.

d) Conclusion

93. Sur la base d'hypothèses extrêmement grossières on peut donc estimer, à partir de la simulation effectuée pour 1978, que les pays candidats auraient pu bénéficier, s'ils avaient été membres à part entière de la Communauté, d'un flux financier net d'environ 1 milliard d'unités de compte au titre de transferts à travers le budget communautaire et de 500 millions au titre de prêts.

A cela aurait pu s'ajouter la disponibilité potentielle d'un soutien à la balance des paiements dont la partie concours financier à moyen terme serait comprise entre 1 et 2,5 milliards d'UCE.

III.2. Les transferts de revenus et de capitaux

94. Le tableau ci-joint décrit pour la période 1970-1976 l'évolution globale des principaux flux financiers entre la Grèce, le Portugal et l'Espagne d'une part et le reste du monde d'autre part.

Dans ces trois pays, il apparaît que la source de financement généralement la plus importante sont les transferts qui recouvrent en fait très largement les virements des travailleurs émigrés. Il faut toutefois noter qu'au cours des trois dernières années connues 1974, 75, 76 ce flux s'est stabilisé en Espagne, a diminué au Portugal; ce n'est qu'en Grèce qu'il a continué de progresser.

Le flux d'investissement privé déjà très faible pour le Portugal avant 1973 semble s'être encore amoindri à l'exception de l'année 1974. Pour la Grèce ce poste a varié de façon relativement grande mais semble plafonner depuis la crise pétrolière, il est encore nettement inférieur au poste transferts. Pour l'Espagne au contraire cette position est caractérisée par un grand dynamisme.

- Total financial flows to Greece, Spain and Portugal
(Millions de dollars)

| Grèce | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1. Transfer (net) (1) | 345 | 469 | 573 | 732 | 671 | 792 | 810 |
| 2. Investment income | - 49 | - 68 | - 61 | - 57 | -102 | -104 | -114 |
| 3. Movements of capital | | | | | | | |
| - long-term private(net) | 318 | 325 | 569 | 647 | 466 | 469 | 541 |
| - long-term public(net) | ? | - 26 | - 26 | 41 | 56 | 69 | - 29 |
| TOTAL | 614 | 700 | 1.055 | 1.363 | 1.091 | 1.226 | 1.203 |
| Espagne | | | | | | | |
| 1. Transfers (net) (2) | 659 | 768 | 806 | 1.408 | 1.142 | 1.144 | 1.142 |
| 2. Investment income (3) | -125 | -150 | -172 | - 85 | 121 | - 229 | - 502 |
| 3. Movements of capital | | | | | | | |
| - long term private(net) | 698 | 602 | 934 | 808 | 1.713 | 1.788 | 1.447 |
| - long-term public (net) | - 21 | -103 | - 3 | - 45 | 53 | 15 | 572 |
| TOTAL | 1.211 | 1.117 | 1.565 | 2.086 | 3.029 | 2.718 | 2.659 |
| Portugal (4) | | | | | | | |
| 1. Transfers (net) | 507 | 664 | 880 | 1.104 | 1.110 | 1.037 | 979 |
| 2. Investment income | 31 | 16 | 20 | 86 | 129 | - 15 | -134 |
| 3. Movements of capital | | | | | | | |
| - long-term private(net) | 41 | 70 | 62 | - 38 | 357 | - 21 | 23 |
| - long-term public (net) | -42 | -12 | -191 | - 105 | - 83 | - 87 | - 16 |
| TOTAL | 537 | 738 | 771 | 1.047 | 1.513 | 914 | 857 |

Sources : Greece Monthly Statistical Bulletin - OECD

(1) Transfers include private and public transfers but consist primarily of emigrant workers' remittances.

(2) Public transfers are negligible, workers' remittances represent between 2/3 and 3/4 of total transfers.

(3) Estimates of investment income for 1970-1972.

(4) In the case of Portugal, government transactions included in "services" (mostly aid to its colonies) represented a big outflow up to 1976 of which the "financial" part was probably important. (Total net government transactions were in 1972 : - \$ 91 Mio; 73 : - \$ 191 Mio; 74 : - \$ 205 Mio; 75 : - \$ 172 Mio; 1976 : + \$ 50 Mio). In the case of Spain and Greece, such flows are not important.

95. L'estimation des transferts entre les trois pays candidats et la Communauté à 9 se heurte à de considérables difficultés statistiques. Aucune donnée systématique n'a été encore recueillie pour le Portugal et l'Espagne. Il a donc fallu procéder à des évaluations extrêmement simplificatives.

Pour la Grèce entre 1973 et 1976 les flux financiers nets à destination de ce pays auraient trouvé pour un tiers environ leur origine dans la Communauté. De très loin le poste le plus important reste les virements des travailleurs émigrés tandis que les mouvements de capitaux privés à long terme ont tendance à s'affaïsser.

Flux financiers entre la Grèce et la Communauté

(million of US dollars)

| | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| 1. Transfers (net) | 353 | 281 | 364 | 420 |
| 2. Investment income | - 29 | - 13 | - 19 | -34 |
| 3. Movements of capital | | | | |
| - long-term private (net) | 244 | 167 | 140 | 67 |
| - long-term public (net) | - 11 | - 9 | - 15 | - 10 |
| Total | 557 | 426 | 500 | 443 |

En ce qui concerne l'Espagne et le Portugal les données sont beaucoup plus sujettes à caution. Il en ressort qu'entre 1972 et 1976, environ 40 % des remises des émigrants vers l'Espagne et le Portugal provenaient de la Communauté.

Estimation des flux financiers entre la Communauté et l'Espagne

(millions de US dollars)

| Estimations | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|---------------------------|------|------|-------|------|-------|
| 1. Transfers | 322 | 563 | 457 | 458 | 457 |
| 2. Investment income | - 34 | 32 | 53 | - 41 | - 166 |
| 3. Movements of capital | | | | | |
| - long-term private (net) | 186 | 375 | 770 | 324 | 480 |
| Total | 474 | 970 | 1.280 | 741 | 771 |

Estimation des flux financiers entre la Communauté et la Portugal

(millions de US dollars)

| Portugal | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|--|------|------|------|------|------|
| 1. Transfers (net) | 352 | 442 | 444 | 415 | 294 |
| 2. Direct private investment (net) from E.C. | 39 | 70 | 58 | 50 | 44 |
| 3. Public long-term capital | | | | 50 | 150 |
| | | | | 515 | 488 |

Les crédits à l'exportation d'une durée supérieure à cinq ans sont normalement compris dans les mouvements de capitaux à long terme. Pour ceux compris entre 1 et 5 ans on a estimé que pour les trois dernières années, ils devaient avoir représenté en moyenne annuelle un montant de l'ordre de 600 à 700 mio de dollars pour les trois pays.

En retenant ce dernier chiffre et en y ajoutant les autres transactions déjà estimées on arrive ainsi à la conclusion que les transferts globaux de revenus et de capitaux de la Communauté vers les 3 pays candidats auraient pu se situer entre 2 et 2,5 milliards de dollars en moyenne annuelle pour les dernières années, soit à peu près 2 % de leur PIB: c'est-à-dire un ordre de grandeur légèrement supérieur à l'estimation faite dans le chapitre précédent, pour l'action directe de la Communauté.

Compte tenu de l'extrême fragilité de cette hypothèse, il est impossible à l'heure actuelle d'établir des prévisions sur les éventuelles altérations qui pourraient provenir de l'élargissement.

* * *

III.2. - Les premiers éléments d'appréciation

Le chapitre précédent offre un certain nombre de points de repère chiffrés sur l'ampleur des flux financiers entre la Communauté et les trois pays candidats. Il convient d'y ajouter un certain nombre d'appréciations plus qualitatives.

Pour ce qui concerne les flux directs de la balance de paiements, les deux plus importants, à savoir les virements des émigrés et les investissements privés, leur ampleur dépendra essentiellement du processus de croissance relatif à l'intérieur de la Communauté.

Ce problème a été abordé dans les chapitres précédents, il paraît difficile à ce stade de l'examiner plus en détail, bien qu'il doive être considéré comme au moins aussi important que celui des transferts publics.

III.2.1. Les instruments communautaires

96. Pour ce qui est de l'action directe de la Communauté à travers son budget ou ses autres instruments financiers, il convient de souligner que l'exercice précédent ne permet pas une appréciation tout à fait correcte de la situation.

L'incidence de l'élargissement sur le budget général a été évaluée dans l'hypothèse que les trois nouveaux Etats membres seraient complètement intégrés dès 1978.

Reste ouverte la question de l'évolution pendant la période de transition, entre le début et l'achèvement de l'intégration.

L'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal intervenant à un moment où le régime des Ressources propres est d'application, il conviendrait de trouver, du côté des ressources, des solutions qui n'altéreraient ni retarderaient le fonctionnement du système tel qu'il est atteint au niveau des Neuf. L'hypothèse à retenir serait par conséquent le versement intégral des ressources propres dès le début, sous réserve des dispositions transitoires. Etant donné que les nouveaux adhérents ne connaissent actuellement pas de TVA, la partie y afférente des ressources devrait être calculée sur la base du PNB.

Du côté des dépenses, l'application intégrale des instruments communautaires demanderait sans doute un certain temps. Pour éviter que l'intégration progressive du côté des dépenses ne donne lieu à un solde négatif au détriment des nouveaux Etats-membres, on peut songer à introduire, du côté des dépenses, des paiements compensatoires dégressifs dans le temps, paiements qui pourraient être globaux et, à la rigueur, inconditionnels, analogues à l'actuel remboursement forfaitaire de 10 % des ressources propres.

Par ailleurs certains problèmes se posent à propos de l'utilisation des instruments financiers.

Tout d'abord certains d'entre eux risquent de ne pas pouvoir être utilisés tels quels immédiatement. En effet bien que la situation soit différente de pays à pays et selon les domaines considérés, les 3 pays candidats pourraient éprouver des difficultés à procéder immédiatement aux changements législatifs, administratifs ou budgétaires nécessaires pour permettre l'application complète des politiques communautaires nécessaires à la mise en oeuvre des instruments. Le risque existe aussi que les points d'application des instruments ne puissent pas toujours coïncider exactement avec les priorités des pays candidats.

Cette appréciation doit être nuancée pour tenir compte des possibilités offertes d'échapper à ces contraintes. En premier lieu la partie hors quota du FEDER offre un premier élément de souplesse. De même la BEI et le NIC peuvent faire preuve de la plus grande flexibilité et voir leurs priorités modifiées en fonction des circonstances. Ces instruments seraient donc les mieux adaptés pour intervenir durant la période initiale.

Enfin le problème déjà présent dans la Communauté de la fragmentation des interventions qui empêche de poser des conditions suffisamment contraignantes et cohérentes se posera avec plus d'acuité dans la Communauté à 12.

III.2.2. Les besoins et la capacité d'absorption des pays candidats

97. La question de l'adaptation de l'action communautaire aux besoins des pays candidats se trouve ainsi abordée.

L'introduction de réformes structurelles est essentielle pour assurer une croissance stable et durable dans les pays candidats. Ces réformes doivent notamment conduire à une plus forte intensité de capital par tête tant dans l'industrie que dans l'agriculture. L'amélioration de la productivité dans le secteur agricole nécessite une réduction de la population active agricole et partant la création d'emplois dans d'autres secteurs. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de quantifier avec précision les charges à supporter par les pays candidats ni la façon dont elles pourraient être financées. Il s'agit toutefois d'un problème d'une grande ampleur, comme l'ont mis en évidence les analyses précédentes, en particulier celles consacrées à l'agriculture. Il revêt une signification d'autant plus préoccupante que l'accroissement très rapide de la population active dans la Communauté combiné à la faiblesse de la croissance exige également de la part des autres Etats membres des créations d'emploi très nombreuses pour contenir le chômage et constitue un obstacle à l'immigration.

98. Les réformes structurelles envisagées nécessitent des programmes cohérents de développement comprenant tant des investissements productifs et d'infrastructure, que des mesures d'ordre qualitatif telles que l'amélioration de la gestion des entreprises, la formation de personnel plus qualifié, l'utilisation de méthodes de vente modernes, le regroupement de la production dans des unités plus grandes, etc. Tant que ces mesures d'accompagnement n'auront pas commencé de porter leurs fruits, la capacité des candidats à absorber des transferts financiers importants sera limitée ; compte tenu de l'ampleur des changements nécessaires, il apparaît vraisemblable qu'elle ne pourra se développer que lentement, surtout dans le cas du Portugal.

99. Il a paru opportun de traiter de façon particulière le cas de l'aide à la balance des paiements. Les trois pays candidats sont plus ou moins confrontés à des problèmes de balance des paiements, le plus aigu étant de loin celui du Portugal.

A long terme, la solution de ces problèmes dépend de la reprise du commerce international, en particulier de la demande communautaire et du succès des réformes structurelles visant à améliorer les performances à l'exportation et à mieux adapter l'offre intérieure à la demande.

La question se pose néanmoins d'une intervention communautaire directe visant à accorder un soutien de balance des paiements ad hoc. Il faut sans doute ici distinguer le cas où cette aide aurait un caractère visiblement passager ou exceptionnel de celui où il s'agirait d'un cas grave nécessitant de toute évidence de sévères mesures d'austérité interne. Dans le premier cas, la Communauté pourrait intervenir plus facilement à travers le soutien financier à moyen terme ou grâce à une extension de l'emprunt communautaire. Le deuxième cas est beaucoup plus délicat dans la mesure où une contradiction, au moins en apparence, peut apparaître entre les mesures d'austérité à réclamer et les objectifs de croissance et de réduction du chômage. La Communauté pourrait alors se trouver placée dans une situation politique difficile, dans la mesure où elle apparaîtrait seule non seulement en tant que prêteur mais aussi en tant qu'autorité à poser des conditions puis à en surveiller l'exécution. Toute différente est la situation où la Communauté contribue avec d'autres, par exemple dans le cadre du Fonds monétaire international.

Quelle que soit l'option politique retenue, il convient que les conditions attachées aux soutiens éventuels de balance des paiements mettent le plus possible l'accent sur les réformes de structure.

*

*

*

IV CONCLUSIONS

IV. CONCLUSION

100. A propos de l'élargissement, il est souvent fait un parallèle soit avec le premier élargissement de la Communauté soit avec la fondation du Marché commun en 1958. En fait, les situations sont extrêmement différentes, qu'il s'agisse du contexte économique général dans lequel se sont développés ces processus ou de leur nature même, compte tenu du degré différent de développement des pays en cause.

101. En 1958, Le Monde Occidental se caractérisait par un climat d'euphorie; en particulier, les six pays signataires du Traité de Rome vivaient un ère de croissance élevée avec une relative stabilité des prix. Si certaines préoccupations sont apparues lors du premier élargissement, elles concernaient plutôt des aspects particuliers et le sentiment général restait que la crise économique n'était que momentanée et serait rapidement surmontée.

Aujourd'hui, la réalité apparaît tout autre. Les difficultés se perpétuent, elles frappent, bien qu'avec des modalités et des degrés divers, aussi bien les Etats membres de la présente Communauté que les pays candidats. Le problème de l'emploi est devenu un souci majeur pour tous dont la solution ne paraît pouvoir être que lente et difficile. Les conséquences de la crise de l'énergie, la nouvelle division internationale du travail, imposent de difficiles restructurations qui ne s'effectuent que progressivement et ont créé dans la Communauté de graves problèmes d'emploi qui risquent d'aller en s'accroissant, et de s'accompagner de disparités régionales accrues. Le système monétaire international offre l'image d'une profonde désorganisation, les tendances au protectionnisme se font plus vives, et les écarts de situation à l'intérieur de la Communauté sont très préoccupants.

Une autre différence importante réside dans les caractéristiques des pays candidats. Leur niveau de vie moyen se situe à la marge inférieure de la Communauté; ils apportent avec eux des problèmes régionaux considérables, tandis que leur structure de développement est nettement en retard par rapport à la Communauté actuelle. Les restructurations nécessaires, concentration du processus de production industrielle, augmentation de la productivité agricole, entraînent une pression sur l'emploi qui, souvent dans le passé, s'est traduite par une émigration, notamment vers la Communauté.

Cette émigration qui, lors de la période de plein emploi, facilitait la croissance dans la Communauté, pourrait désormais susciter des résistances. Cette problématique s'aggrave encore si l'on tient compte du fait que les domaines d'activité principaux, agricole ou industriel, des pays candidats sont plutôt similaires que complémentaires de ceux des Etats membres actuels et viennent parfois en concurrence avec ceux d'un certain nombre de régions les moins développées de la Communauté. Ceci gênera en même temps d'autres pays, méditerranéens par exemple avec lesquels la Communauté entretient des relations privilégiées.

102. La prise en considération de cet ensemble de difficultés fait que l'élargissement risque de peser fortement sur la dynamique communautaire : sur sa dynamique interne, notamment la consolidation et le développement du marché intérieur, la réalisation de l'union économique et monétaire, mais aussi sur sa dynamique externe, fondée essentiellement sur l'ouverture des marchés et la coopération internationale. On retrouve là aussi une différence avec les années de constitution de la Communauté où la cohésion intérieure avait pu se développer en même temps que l'élimination de barrières avec les pays voisins.

103. Le fait de prendre conscience de ces nombreux obstacles ne doit pas faire oublier les aspects positifs que l'élargissement peut apporter ni certaines conditions objectives favorables. Au-delà de l'engagement politique, l'élargissement du marché devrait apporter un bienfait pour tous. Par ailleurs, les pays candidats sont déjà largement intégrés par la voie des échanges avec la Communauté et au cours des vingt dernières années, ils ont donné la preuve d'une grande dynamique de croissance ayant entraîné d'importantes mutations. Toutefois, il faut être conscient que pour tirer parti de ces aspects positifs et ne pas risquer de mettre en cause la progression de la Communauté, il est nécessaire de développer en commun une approche globale et volontariste.

104. Bien qu'il ne faut pas subordonner la réponse positive aux trois demandes d'adhésion à la réalisation d'un certain taux de croissance,

Le retour à une croissance suffisamment rapide et durable apparaît comme une condition majeure pour résoudre les graves problèmes de politique économique qui se posent. Cet objectif devrait être poursuivi conjointement et c'est de lui que dépendra en premier lieu la capacité réciproque de surmonter les obstacles, liés à la restructuration et à l'intensification de la concurrence, qui se présenteront en tout état de cause au cours de l'intégration. Cette recherche de la croissance ne saurait suffire à elle seule, elle devra être soutenue et complétée par les politiques propres à résoudre certains problèmes spécifiques, comme le développement harmonieux des régions, et à atténuer ou éliminer les situations de conflit.

A ce stade, il a paru opportun d'esquisser brièvement les scénarios de croissance possibles.

105. Le premier et le plus favorable serait un retour rapide aux conditions prévalant avant l'apparition de la crise. La Communauté se développerait à un rythme annuel légèrement supérieur à 4,5 % et les pays candidats enregistreraient un taux supérieur de 1,5 à 2 %.

Le retard des pays candidats se comblerait ainsi progressivement, à une cadence il est vrai relativement lente. De nombreuses difficultés subsisteraient, notamment dans le domaine régional mais la croissance devrait permettre de dégager des ressources suffisantes pour les atténuer et estomper l'acuité des situations de conflits qui seraient de toutes façons moins nombreuses et moins aiguës qu'avec un développement moins rapide.

Si l'on doit espérer la réalisation de ce scénario et s'efforcer de l'encourager, il serait dangereux et peu réaliste de définir une stratégie à partir de cette seule hypothèse. En effet, les contraintes qui pèsent actuellement sur le redémarrage de la croissance sont très lourdes et les perspectives spontanées que l'on peut dessiner aujourd'hui sont nettement moins optimistes.

106. Un autre scénario extrême serait celui où la croissance dans la Communauté plafonnerait autour de 2 % par an. Il est vraisemblable que ceci correspondrait en même temps à un environnement international d'ensemble défavorable. Les pays candidats pourraient alors être entraînés vers une quasi-stagnation compte tenu de l'importance pour leur développement de débouchés extérieurs satisfaisants.

Une telle situation ne rendrait pas moins souhaitable l'élargissement de l'actuelle Communauté aux trois pays candidats. Mais, l'ampleur des problèmes à résoudre en ferait un objectif beaucoup plus difficile à réaliser dans des conditions satisfaisantes. En effet, l'ampleur du chômage revêtirait une gravité aiguë aussi bien dans la Communauté que dans les pays candidats, il y aurait des écarts importants entre les capacités installées et la demande, les mutations indispensables ne pourraient s'effectuer compte tenu de leur impact sur l'emploi, enfin les situations de conflits critiques tendraient à se multiplier. Un tel scénario serait considéré comme insupportable et entraînerait presque inévitablement des réactions d'auto-défense et de protectionnisme. Si ce scénario devait se dessiner tous les moyens de la Communauté devraient être mis en oeuvre pour le surmonter; on peut cependant le considérer aussi à l'heure actuelle comme relativement improbable, de toutes façons, les interrogations qu'il soulève dépassent de très loin le problème de l'élargissement.

107. L'approche la plus réaliste pour encadrer la question de l'élargissement revient donc à définir les stratégies possibles autour d'un scénario de croissance moyen oscillant entre 3 et 4 % de progrès annuel.

Pour ce scénario, la stratégie à retenir devrait comprendre deux lignes de forces concomitantes et complémentaires : d'une part, un effort permanent et concerté pour assurer le niveau de croissance le plus élevé possible avec une différentielle positive substantielle pour les pays candidats, d'autre part, la mise en oeuvre des politiques d'accompagnement nécessaires pour que le processus d'intégration se développe avec le moins de heurts possibles et que les mutations indispensables s'effectuent de façon supportable. En effet, au niveau de croissance envisagé, la situation restera difficile pour l'ensemble de la Communauté dans la mesure où les progrès sous-jacents de la productivité technique resteront élevés et pèseront ainsi sur l'emploi. Cette stratégie devra chercher à minimiser les risques de conflit et à faire en sorte que l'effort à accomplir soit partagé équitablement.

108. A cet égard, il se pose un choix fondamental pour surmonter les conflits d'intérêt, liés à la mise en oeuvre des actions à entreprendre qu'elles relèvent de l'ouverture des marchés ou des réformes de structure.

Une possibilité serait le recours systématique à des clauses de sauvegarde permettant l'allongement des délais ou le report sine die de certaines actions. S'engager dans un tel processus risque de faire perdre de sa signification à la démarche communautaire. Il conviendrait sans exclure le recours à ces dispositions extrêmes de chercher à le rendre aussi rare que possible en s'efforçant de définir des politiques actives.

109. La stratégie globale qui est ainsi proposée implique une vision des problèmes à 12, c'est-à-dire un ensemble de choix et de priorités compatibles sous-tendu par la mise en oeuvre de procédures et d'actions propres à assurer suffisamment de cohérence et de flexibilité dans le domaine des politiques internes et dans leur cheminement temporel.

Il n'était pas possible à ce stade préliminaire de la réflexion de définir avec exactitude le contenu d'un tel cadre d'action, mais un certain nombre de principes peuvent déjà être avancés.

L'approche proposée consisterait à définir pour la Communauté à 12 un cadre d'action pluriannuel permettant de rendre compatibles afin d'en faire un ensemble cohérent, les objectifs économiques à moyen terme, - ceux des actuels pays membres s'insérant dans le programme communautaire de politique économique à moyen terme - et les actions structurelles requises dans le cadre de l'adhésion.

Ce cadre commun devrait correspondre au calendrier prévu pour l'adhésion, serait préparé pendant la période de négociation et s'appliquerait pendant la période de transition. Un lien strict y serait également établi avec le progrès vers la réalisation progressive de l'union économique et monétaire.

110. Les instruments financiers de la Communauté actuels, éventuellement aménagés ou nouveaux devraient également y être insérés directement afin de constituer le levier nécessaire à la Communauté pour soutenir et inciter la mise en oeuvre de politiques requises.

L'intervention financière de la Communauté devrait se concentrer sur les actions jugées prioritaires. Ainsi, serait assurée la nécessaire cohérence entre les politiques communautaires et leurs moyens d'action. Compte tenu des interactions dans toute la Communauté des politiques à suivre, ces actions financières devraient être conçues pour l'ensemble de la Communauté à douze. La nature des problèmes, les capacités d'absorption des pays candidats, dont l'extension ne pourra être que progressive, les performances d'épargne de ces pays dans le passé rendent inadéquate une politique orientée seulement vers des transferts massifs et non spécifiques des neuf vers les trois.

La stratégie rapidement esquissée ici implique sans nul doute un renforcement de la Communauté, un durcissement ou une extension des politiques qu'elle met ou veut mettre en oeuvre. Telle paraît être la condition pour que l'élargissement signifie la poursuite de la marche en avant de l'intégration européenne et non sa dilution.

V.1. INCIDENCE FINANCIERE DE L'ELARGISSEMENT SUR LE BUDGET GENERAL
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

V.1.1. HYPOTHESES DE BASE

L'examen des incidences financières de l'adhésion peut commencer par l'analyse de la question : "Quelles seraient les dépenses et les ressources des Communautés en cas d'une application telle quelle des politiques, des instruments, des aides, primes etc. existantes, aux nouveaux Etats membres dès 1978, c'est-à-dire en cas d'une intégration complète des nouveaux adhérents dès 1978 ?" . Cette hypothèse implique qu'il n'y aurait pas d'aide spéciale. On supposera que les Trois se soient organisés de façon à remplir les conditions nécessaires pour l'intervention des instruments communautaires actuels. Par principe, il sera considéré que les crédits d'engagement seront égaux aux crédits de paiement, ce qui permettra de parler de "crédits" tout court.

La présente note donne des premières estimations très globales et provisoires, basées sur des indicateurs macroéconomiques par secteur. Les conclusions chiffrées sont donc à traiter avec une extrême prudence. Une analyse plus approfondie notamment en ce qui concerne le secteur Feoga-GARANTIE pourra suivre dans 4 semaines.

V.2. DEPENSES

V.2.1. Feoga GARANTIE

Faute de bilans d'approvisionnement récents par produits, une première estimation a été basée sur des rapports de production ou de surfaces de production entre les Trois et les Neuf (Espagne : chiffres 1974, Grèce et Portugal : chiffres 1975), par grandes catégories de produits. Application de ces rapports aux chiffres du budget 1978 - chiffres sans incidence du "double taux" et sans montants compensatoires monétaires (1). Les estimations font aussi abstraction des incidences de l'aménagement envisagé de la politique agricole concernant les régions méditerranéennes.

(1) Nous supposons qu'il y aura, au moins au début de l'adhésion, égalité entre le taux vert et le taux de marché pour les Trois, et absence de MCM.

Les produits laitiers par contre, qui absorbent 40 % des dépenses "GARANTIE" des Neuf, ne joueraient un rôle substantiel qu'en Espagne où la consommation de lait par tête est très près de la moyenne communautaire.

Dépenses Feoga-GARANTIE 1978

MUCE

| | EUR-9 | GRECE | ESPAGNE | PORTUGAL | Les TROIS | EUR-12. |
|--|-------|-------|---------|----------|-----------|-------------------|
| 1. Dépense (sans "double taux", sans MCM) | 6960 | 400 | 600 | 100-150 | 1100-1150 | 8060- 8110 (1) |
| 2. Pour comparaison : Dépense pour l'ITALIE (estimation sans "double taux", sans MCM) | | | | | 1300 | |

(1) En matière d'arrondissement, la règle suivante a été appliquée : chiffres EUR-9 non arrondis selon budget 1978, les TROIS et EUR-12 fortement arrondis.

L'addition pure et simple des résultats par pays donne un total, pour les Trois, de 1100-1150 MUCE. Vu les bases du calcul et la dépense pour l'Italie(1) il faut interpréter ce chiffre dans le sens que le coût global des Trois, pour le secteur Garantie, se situera probablement entre 1.000 et 1.500 MUCE.

V.2.2. Feoga ORIENTATION

Des ordres de grandeur concernant l'intervention du Feoga ORIENTATION peuvent être dégagés à première vue, sur la base des hypothèses suivantes :

- a) application des actions déjà en vigueur au sein des Neuf (on fera abstraction des propositions d'aménagement ou d'actions nouvelles) ;
- b) rapport nouveaux adhérents / EUR-9 en matière d'indicateurs du potentiel de production ;
- c) prise en compte explicite du degré peu développé des structures agricoles dans les nouveaux pays adhérents.

Le "potentiel de production agricole" s'exprime par un élément plus ou moins constant : la surface agricole utile, et un élément variable : la population active dans l'agriculture. Dans les deux cas, le rapport entre les Trois et les Neuf est du même ordre de grandeur, c'est-à-dire d'environ 1 : 2. Il est cependant quelque peu supérieur dans le cas des personnes occupées, et c'est ce dernier indicateur qui sera utilisé en première approche.

Or, la simple augmentation de la population agricole occupée suite à une adhésion (+ 55,5 %) n'exprime que partiellement l'accroissement des besoins car la situation structurelle dans les pays candidats est beaucoup plus préoccupante que dans les pays membres actuels : l'agriculture y est caractérisée par des exploitations très petites, des conditions climatiques et / ou du sol difficiles et un système de commercialisation déficient.

(1) La structure de production de l'ensemble des Trois montre une certaine similitude avec celle de l'Italie.

Pour tenir compte des besoins supplémentaires dus à ces déficiences de structures, les chiffres calculés sur la base de la population occupée ont été augmentés forfaitairement de 50 %. (1) les données sont reprises ci-dessous.

Feoga section ORIENTATION - indicateurs de base et dépenses 1978

| | MUCE | | | | | |
|-----------------------------------|--------|-------|---------|----------|---------|---------|
| | EUR-9 | GRECE | ESPAGNE | PORTUGAL | Les 3 | EUR-12 |
| I. Indicateurs des besoins | | | | | | |
| 1. Surface agricole utile (SAU) | | | | | | |
| - 1.000 ha | 93.404 | 9.155 | 32.078 | 4.170 | 45.403 | 138.807 |
| - % de EUR-9 | 100 | 9,8 | 34,3 | 4,5 | 48,6 | |
| 2. Population agricole occupée | | | | | | |
| - Mio | 8,8 | 1,2 | 2,8 | 0,9 | 4,9 | 13,7 |
| - % de EUR-9 | 100 | 13,1 | 32 | 10,4 | 55,5 | |
| II. Besoins financiers | | | | | | |
| - % de EUR-9 | 100 | 19 | 48 | 15 | 82 | |
| - MUCE ¹⁾ | 473 | 100 | 200-250 | 50-100 | 350-450 | 800-900 |

1) Crédits d'engagement très arrondis.

On arrive à des besoins globaux, pour l'ensemble des Trois, de l'ordre de 400 MUCE (250 MUCE sans relèvement forfaitaire de 50 %).

V.2.3. Fonds social

L'intervention souhaitable du Fonds social peut être estimée sur la base d'indicateurs exprimant les difficultés en matière de chômage et d'emploi, en comparant avec l'Italie et l'Irlande. Les définitions divergentes des statistiques nationales concernant le chômage et le rôle difficile à apprécier des sous-emploi incitent cependant à une grande prudence.

Si les prestations par chômeur et par personne active étaient analogues à celles en Italie, le Fonds dépenserait, pour les trois nouveaux Pays adhérents, environ 100 MUCE. Un niveau analogue à celui en Irlande coûterait 300-550 MUCE.

(1) Cette méthode est la même que celle retenue pour l'avis "Grèce" de la Commission et utilisée lors de l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, ainsi que pour les premières prévisions "Portugal".

Les estimations suivantes partent de l'hypothèse que les paiements par chômeur seraient :

- au Portugal : proches de ceux en Irlande (230-260 UCE),
- en Espagne : plus proches de ceux en Italie (160-200 UCE).

Eléments de base pour l'estimation des interventions du FONDS SOCIAL

| | Population 1975 | | Taux de chômage fin 1976 % | Chômeurs fin 1976 approxin. 1.000 | PIB par habitant 1975 UCE | Intervention du Fonds social | | | |
|----------|-----------------|------------|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|-----|
| | totale mio | active mio | | | | % du Fonds attribué en 1973-77 | appliqué aux crédits 1978-MUCE 1) | 1978 par tête pop. active chômeurs UCE | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| Italie | 55,8 | 19,5 | 6 | 1.200.000 | 2.300 | 21,5 | 122 | 6 | 100 |
| Irlande | 3,1 | 1,13 | 10 | 110.000 | 1.900 | 5,6 | 32 | 28 | 290 |
| Grèce | 9,0 | 3,3 | 3 | 100.000 | 1.750 | | | | |
| Espagne | 35,5 | 12,8 | 5 | 500.000 | 2.200 | | | | |
| Portugal | 8,8 | 3,4 | 14-15 | 600.000 400.000 500.000 | 1.300 | | | | |

1) Total des crédits du Fonds social 1978 : 569,5 MUCE.

Il en résulte :

- 90-130 MUCE pour le Portugal et
- 80-120 MUCE pour l'Espagne.

La dépense en faveur de la Grèce a été estimée - compte tenu également de la population active - à 20-50 MUCE.

Dépenses du Fonds social 1978 - MUCE

| EUR-9 | GRECE | ESPAGNE | PORTUGAL | Les TROIS | EUR-12 arrondi |
|-------------------|-------|---------|----------|-----------|----------------|
| 570 ¹⁾ | 20-50 | 80-120 | 90-130 | 190-300 | 750-900 |

V.2.4. Fonds régional

La part des trois nouveaux pays adhérents dans le Fonds devrait correspondre à la part du PIB de leurs régions de développement dans le PIB total des régions de développement dans EUR-12.

Dépenses du Fonds Régional 1978 - MUCE

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|--|-------|-------|---------|----------|-------|--------|
| 1. Part du PIB des régions de développement en % EUR-12 = 100 | 58 | 10,5 | 19 | 12,5 | 42,0 | 100 |
| 2. Dépenses 1978 | 581 | 105 | 190 | 125 | 420 | 1000 |

Il en résulte des besoins supplémentaires de l'ordre de 400 - 450 MUCE pour les trois Etats candidats.

V.2. 5. Autres dépenses

Les autres dépenses du budget général en faveur des nouveaux adhérents - sauf le remboursement forfaitaire de 10% des ressources propres - devront être estimées sur la base du rapport des populations.

Autres dépenses du budget général - toutes institutions
(remboursement de 10% des ressources propres exclu) 1978 en MUCE

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|---|-------|-------|---------|----------|-------|-----------|
| 1. Population 1975 | | | | | | |
| - Mio | 258 | 9,0 | 35,5 | 8,8 | 53 | 311 |
| - en % EUR-9 | 100 | 3,4 | 13,7 | 3,4 | 20,5 | |
| 2. Autres dépenses | | | | | | |
| a) EUR-9 | 1382 | | | | | |
| b) Autres-répartition en fonction de (1) fort arrondi | | 50 | 200 | 50 | 300 | 1600-1700 |

L'ensemble des dépenses pour recherches, industrie, énergie, transports, coopération au développement, personnel et fonctionnement se situerait ainsi, pour les trois, à environ 300 MUCE.

V.2. 6. Total des dépenses

L'addition des estimations par grands domaines figure au tableau suivant. Les chiffres y sont fort arrondis.

Synthèse des DEPENSES 1978 - MUCE

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 fort arrondi | EUR-12 |
|--|---------|----------------|--------------------------|------------------------|--|-------------------|
| 1. FEOGA-Garantie | 8666(1) | 400 | 600 | 100-150 | 1100-1150 ou plus arrondi 1000-1500 | 9.700-10.200 |
| 2. FEOGA-Orientation | 473 | 100 | 200-250 | 50-100 | 350-450 | 800-900 |
| 3. Fonds Social | 570 | 20-50 | 80-120 | 90-130 | 190-300 | 750-900 |
| 4. Fonds Régional | 581 | 105 | 190 | 125 | 420 | 1.000 |
| 5. Autres domaines sans remboursement forfaitaire de 10% | 1382 | 50 | 200 | 50 | 300 | 1.600-1.700 |
| 6. Total sans remboursement de 10% | 11672 | arrondi 700 | arrondi 1250- 1350 | arrondi 400- 560 | 2300- 2900 | 14.300 +/- 400 |
| 7. Remboursement de 10% | 690 | 20 | 60 | 10 | arrondi 100 | 800 |
| 8. TOTAL fort arrondi | 12362 | 700- 750 | 1300- 1400 | 400- 600 | 2.400- 3.000 | arrondi 15000 |

(1) y compris incidence du double taux et MCM.

Compte tenu d'un chiffre très approximatif pour le remboursement de 10% des ressources propres, et compte tenu de la marge d'incertitude particulièrement élevée en matière de dépenses du FEOGA Section - Garantie, l'incidence totale des trois peut être estimée, avec toutes les réserves indiquées, à 2.400-3.000 MUCE ou 2.700 MUCE en hypothèse moyenne.

Une application du simple rapport des populations au budget 1978 des Neuf aurait donné le même total du même ordre de grandeur, c'est-à-dire 2500 MUCE, mais une répartition différente entre pays adhérents (Grèce et Portugal : 420 MUCE, Espagne : 1.700 MUCE).

V.3. RESSOURCES

Comme dans la section "DEPENSES", les estimations afférentes aux ressources ont été effectuées dans l'hypothèse que les nouveaux Etats membres seraient complètement intégrés dès 1978.

En vertu de la décision du 21 avril 1970 créant les ressources propres, à partir du moment où ils seront des Etats membres complètement intégrés, la Grèce, l'Espagne et le Portugal devront contribuer au financement du budget communautaire par le versement de la totalité des droits de douane, des prélèvements agricoles et des cotisations sucre, ainsi que d'un pourcentage maximum de 1 % de l'assiette uniforme de TVA. Aux versements des ressources propres au titre de la TVA, se substitueraient des contributions financières basées sur la PNB, dans le cas de non-application de la sixième directive TVA.

Vu le manque de statistiques de base nécessaires pour une analyse approfondie, notamment dans les cas de l'Espagne et du Portugal, les évaluations ont dû être effectuées de façon approximative et ne fournissent qu'un simple ordre de grandeur.

V.3. 1. Droits de douane

Dans le domaine des droits de douane, intégration complète en 1978 signifie essentiellement application du TDC vis-à-vis des pays tiers, et élimination des droits sur les importations en provenance de la CEE.

Le manque de données de base, déjà mentionné, concerne en particulier les droits de douane de l'Espagne et du Portugal; aucun renseignement n'est disponible relativement aux perceptions douanières totales(1), à la répartition géographique (essentiellement CEE, pays tiers) ainsi que par grandes catégories de produits, et à l'incidence moyenne du tarif national.

Dans ces conditions, l'estimation des droits de douane à verser par ces deux pays a été effectuée sur la base des éléments suivants :

- évolution des importations en provenance des pays tiers (source OCDE), compte tenu des hypothèses économiques des services de la Commission
- hypothèse d'incidence moyenne globale du tarif douanier.

Pour la Grèce, par contre, des données assez détaillées pour 1974 et 1975 sont disponibles, ce qui permet une évaluation mieux fondée.

V.3. 2. Prélèvements agricoles

Pour l'estimation des ressources en prélèvements agricoles (céréales et riz, sucre, huile d'olive, produits laitiers, viande de porc, viande bovine, oeufs et volaille) et cotisations sucre, les données quantitatives ont été empruntées à différents sources (FAO, OCDE...). Les trois pays sont de grands importateurs de céréales fourragères, principalement de maïs.

(1) Les données publiées par l'OCDE et par certaines publications nationales ne sont accompagnées d'aucun commentaire, et ne sont pas utilisables.

Les hypothèses des taux de prélèvement et des cotisations correspondent à celles adoptées pour l'établissement du budget 1978.

V.3.3. TVA

Quant à l'assiette de la TVA, une méthode d'estimation analogue à celle adoptée avant 1977 pour les Neuf a été retenue, méthode utilisant les données de comptabilité nationale (source OCDE). A souligner que la TVA n'est pas appliquée par ces trois pays à l'heure actuelle.

Du point de vue des ressources en TVA, deux chiffres intéressent :

- a) le produit du taux maximum de 1 % appliqué aux nouveaux adhérents qui, avec les autres ressources propres, fournit la capacité contributive de ces pays;
- b) le taux de TVA applicable dans l'hypothèse "intégration complète en 1978".

On voit que le financement des dépenses supplémentaires dues à l'élargissement, c'est-à-dire de 2.700 MUCE en hypothèse moyenne, ferait augmenter le taux de TVA au niveau des Douze de 0,64 % à 0,77%, les nouveaux Etats membres contribuant env. 700 MUCE sous forme de TVA.

Synthèse des RESSOURCES - en MUCE (1)

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|---|----------------------|------------|------------|-----------|------------|-------------------|
| 1. Droits de douane | 4.833 ⁽²⁾ | 100 +/- 20 | 350 +/- 50 | 30 +/- 10 | 480 +/- 80 | |
| 2. Prélèvements et cotisations sucre | 2.063 | 100 +/- 20 | 275 +/- 50 | 75 +/- 15 | 450 +/- 85 | |
| 3. TVA | | | | | | |
| a) 1 % | 8.290 | 170 | 610 | 110 | 890 | |
| b) Taux actuel EUR-9 + 1978 0,6429 % | 5.330 | - | - | - | - | |
| c) Taux "élargi" EUR-12 = 0,77 % | 6.380 | 130 | 470 | 85 | 685 | |
| 4. Recettes diverses | 136 | - | - | - | - | |
| 5. TOTAL (1 à 4) | | | | | | |
| a) 1 % TVA | 15.322 | 370 | 1.235 | 215 | 1.820 | arrondi 17.000 |
| b) 0,6429 % TVA = taux 1978 EUR-9 | 12.362 | - | - | - | - | - |
| c) 0,77 % TVA = taux EUR-12 | 13.400 | 330 | 1.100 | 190 | 1.620 | arrondi 15.000 |

(1) Conversion des MN des 3 Etats adhérents, à un taux récent - celui du 2.1.78. Au taux du 2.1.1977 utilisé pour le budget 1978 et pour la colonne EUR-9, le total des 3 serait de 2.300 au lieu de 1.820, c'est-à-dire supérieur d'environ 25 %.

(2) Il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que si Les Trois adhéraient intégralement en 1978, il y aurait une perte importante de recettes douanières pour les Neuf. Toutefois, on peut imaginer que l'adhésion réelle surviendra après que l'application des différents accords d'association aura progressivement supprimé les droits. Cette progression a donné et donnera lieu à des pertes annuelles négligeables pour les Neuf, compte tenu des compensations dépendant de l'accélération des échanges entre Les Trois et les Neuf (aspect à approfondir).

V.4. SYNTHESE

Quelle serait, en fin de compte, d'après ces estimations - dont il faut encore une fois souligner le caractère théorique et très approximatif - l'incidence financière nette de l'adhésion des trois pays candidats ?

Rappelons les hypothèses de base :

- intégration complète des trois nouveaux pays adhérents dès 1978 ;
- les nouveaux Etats membres se seront organisés de façon à remplir les conditions nécessaires pour l'intervention des instruments communautaires actuels ;
- absence d'une aide spéciale.

Le tableau ci-après montre, dans ces conditions, pour l'ensemble des nouveaux Etats adhérents, un besoin net de financement de l'ordre de 1 milliard d'U.C.E. que les NEUF auront à supporter en faveur des TROIS.

Incidence financière nette - MUCE

| | EUR-9 | Grèce | Espagne | Portugal | Les 3 | EUR-12 |
|---|--------|---------------|-------------------|-------------|-------------------|--------|
| 1. Dépenses | 12.362 | 700 - 750 | 1.300 - 1.400 | 400- 600 | 2.700 +/- 300 | 15.000 |
| 2. Ressources (TVA 0,77 %) -fort arrondi- | 15.400 | 330 | 1.100 | 200 | env. 1.600 | 15.000 |
| 3. Solde (2) - (1) | +1000 | env. - 400 | env. - 200/300 | - 200/400 | - 1000 approx. | 0 |

En termes relatifs, le solde négatif serait fort en Grèce et au Portugal, modeste en Espagne.

91.13

V. ETUDE SPECIALE SUR UN BUDGET FICTIF 1978

INCIDENCE FINANCIERE DE L'ELARGISSEMENT
SUR LE BUDGET OPERATIONNEL CECA.

Recettes budgétaires

D'après les meilleurs renseignements actuellement disponibles, la production des produits imposables clefs pourrait se situer en 1978 aux environs des niveaux indiqués ci-dessous :

Millions de tonnes

| Produits | Communauté des 9 | Grèce | Espagne | Portugal | Total 12 |
|-----------------------|------------------|-------|---------|----------|----------|
| Briquettes de lignite | 4 | 0,1 | - | - | 4,1 |
| Houille | 240 | - | 10,5 | 0,2 | 250,7 |
| Acier brut | 133 | 1,1 | 11,1 | 0,5 | 145,7 |

Sur base des chiffres précités, les ressources de prélèvements devraient être augmentées comme suit :

Millions d'UCE

| Produits | Communauté des 9 | Grèce | Espagne | Portugal | Total 12 |
|------------------------|------------------|-------|---------|----------|----------|
| Prélèvements pour 1978 | 100 | 0,6 | 7,4 | 0,3 | 108,3 |

soit une hausse d'environ 5,5 % pour l'ensemble du budget qui se situerait alors au niveau de 160 MUCE (chiffre arrondi) au lieu des 152 MUCE.

Dépenses budgétaires

On peut escompter que l'effet d'une telle augmentation de ressources pour les prévisions des dépenses budgétaires principales (recherche, réadaptation et bonification) serait grosso modo proportionnelle à l'importance actuelle de celles-ci, soit une hausse de 5 % ou 6 % des chiffres existants:

Millions d'UCE

| Catégories de besoins budgétaires | Prévisions actuelles | Hausse de 5% à 6% | Total |
|---|----------------------|-------------------|-------|
| 1. Dépenses administratives | 5 | - | 5 |
| 2. Aides à la réadaptation | 60 | 3 | 63 |
| 3. Aides à la recherche | 41 | 2,5 | 43,5 |
| 4. Aide sous forme de bonification d'intérêts | 40 | 2,5 | 42,5 |
| 5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique | 6 | - | 6 |
| | 152 | 8 | 160 |

La répartition par pays des ressources complémentaires ne peut être estimée, car il est bien entendu que l'attribution des aides budgétaires de la CECA est fondée plutôt sur une analyse des besoins réels que sur le "juste retour". En matière de recherche, par exemple, la politique indiquée au Traité de Paris prévoit que les résultats soient mis à la disposition de tout intéressé dans la Communauté, mais le choix des bénéficiaires des contrats respecte surtout le critère d'efficacité technique.

Il serait également nécessaire à partir de leur accession de prendre note des besoins éventuels des nouveaux pays membres en élaborant le programme d'aide communautaire (prêts sur fonds propres à taux réduit) au financement des logements sociaux dans le secteur carbo-sidérurgique.

Contribution aux réserves

D'après la proportion escomptée de leur production des produits CECA par rapport à celle des 9 Etats membres actuels, la contribution aux réserves de la CECA des 3 pays adhérents éventuels devrait actuellement être de l'ordre de :

Millions d'UCE

| | Communauté des 9 (31.12.77) | Grèce | Espagne | Portugal | Total 12 |
|------------------------|-----------------------------------|-------|---------|----------|-------------------------|
| Réserves de la CECA | 357 | 3 | 35 | 1,5 | 397 arrondi : 400 |

Ce calcul provisoire devra être mis à jour en tenant compte de l'évolution des réserves de la CECA.

Activité financière de la CECA

Les entreprises des industries CECA des 3 pays adhérents éventuels auront le même droit que celles des 9 pays de recourir à la Communauté pour les prêts visés aux articles 54 et 56 du Traité. Ceci pourrait alors se traduire par une augmentation du niveau annuel de l'activité financière (741¹ MUCE de prêts en 1977) à concurrence de 5% à 10%.

CHAPITRE B

Industrie - Energie

100 -

VI LE PORTUGAL

VI. 1.

STRUCTURE INDUSTRIELLE DU PORTUGAL
=====

Dans les différents chapitres ne seront pas mentionnées les données déjà couvertes par l'analyse faite par le groupe macroéconomique.

VI. 1.

1. PLACE DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB (énergie - extraction - transformation et construction)

L'évolution du PIB entre 1964 et 1977 par secteur au prix de 1963 est reprise dans le tableau n° 14. De ce tableau il ressort que le taux de croissance annuel entre 1964 et 1974 a été le suivant :

| | |
|-------------------------------|--------|
| - industrie extractive | 8,4 % |
| - industrie de transformation | 8,8 % |
| - énergie | 10,4 % |
| - construction | 11,0 % |

Le taux moyen d'augmentation du PIB au niveau global (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) a été pour la même période de 6,8 %.

VI. 1.

2. ZONES HAUTEMENT INDUSTRIALISEES

Au point de vue de l'implantation régionale de l'industrie, le Portugal se divise grosso modo en deux zones : une zone littorale s'étendant de Braga à Setubal où se concentre la majeure partie de l'activité industrielle du pays et une zone intérieure où l'agriculture est nettement prévalante. La première zone se divise en trois régions; celles-ci représentent environ 95 % de la production industrielle, 90 % du PIB et 80 % des emplois. Ces chiffres donnent une idée du développement existant entre

. / .

cette zone et le reste du pays qui est pratiquement abandonné (voir tableaux 15 & 16) Une analyse un peu plus détaillée montre que dans la zone sus-mentionnée, la région de Lisbonne et Setubal est caractérisée par un équilibre assez grand entre les différents secteurs de la production, avec pourtant une prédominance pour l'industrie lourde. Dans le nord, la production est moins diversifiée avec surtout des industries du secteur textile, du bois et de l'ameublement; l'industrie chimique et des machines a néanmoins une certaine importance. Dans la région de Leiria/Marianha Grande on remarque une concentration de l'industrie lainière tandis que l'industrie extractive se concentre dans la région de Tras-os-Montes (vois tableau 18).

VI. 1.

3. EMPLOIS SALARIES ET CHOMAGE

L'ensemble du secteur industriel occupait au Portugal, en 1975, 11,5 % de la population totale, 33,3 % la population active civile occupée et 40,4 % des salariés; pour la Communauté, ces pourcentages sont respectivement de 16,3 %, de 41,7 % et de 46,1 %.

Par rapport à la population totale on remarque pour les différentes sous-branches de l'industrie, que :

- l'industrie extractive représente 0,1 % (contre 0,5 % de la CEE)
- l'industrie de transformation représente 8,3 % (" 12,1 % " " ")
- l'énergie représente 0,2 % (" 0,3 % " " ")
- la construction représente 2,8 % (" 3,2 % " " ")

Par rapport à la population active civile occupée dans l'industrie on remarque que :

- l'industrie extractive représente 1 % (contre 3 % de la CEE)
- l'industrie de transformation représente 72,6 % (contre 74,6% " " ")
- l'énergie représente 1,8 % (" 2,1% " " ")
- la construction représente 24,6 % (" 20 % " " ")

Au niveau des salariés la même comparaison donne :

| | | |
|--------------------------------------|--------|--------------------------|
| - pour l'industrie extractive | 1,1 % | (contre 3,3 % de la CEE) |
| - pour l'industrie de transformation | 71,8 % | (" 76 % " " ") |
| - pour l'énergie | 1,7 % | (" 2,3 % " " ") |
| - pour la construction | 25,5 % | (" 18,3 % " " ") |

Les sources de l'OCDE relèvent en outre que la part des salariés dans la population active civile était au Portugal, pour l'ensemble de l'industrie, égale à 93 % avec, selon les différentes branches, des pourcentages de :

- 100 % pour l'industrie extractive
- 91,9 % pour l'industrie de transformation
- 89,5 % pour l'électricité et
- 96,3 % pour la construction.

Le nombre des chômeurs existant en 1976 (selon les chiffres avancés par le "Cabinet d'Etudes et d'Organisation" du Ministère du Travail) s'élevait à environ un demi-million de travailleurs contre + 400.000 en 1975 et 180.000 en 1974. Le montant de 1976 correspond à environ 15 % de la population active. Une récente enquête conclut à un taux de chômage proche de 7,5 % (1).

VI. 1. 4. DIMENSIONS DES UNITES INDUSTRIELLES

A part certains secteurs modernes (ciment, sidérurgie, raffinage de pétrole), l'appareil productif reste caractérisé par un énorme fractionnement en nombreuses petites et moyennes entreprises.

Les secteurs modernes sus-mentionnés et ceux de la pétrochimie et des fertilisants sont nationalisés. Le secteur public occupe une place très importante dans l'industrie; 13 % de l'emploi, 20 % de la valeur ajoutée et plus de 50 % de l'investissement industriel relèvent de l'Etat. Celui-ci contrôle surtout des entreprises moyennes et grandes, employant une forte proportion de capital.

(1) Cette enquête ne compte ni de jeunes à la recherche d'un premier emploi ni des personnes vivant dans un ménage où le chef de famille a un revenu.

Depuis l'effort de concentration qui s'est produit entre 1964 et 1972 (de 76.000 entreprises à environ 42.000), on remarque que les entreprises de moins de 50 travailleurs représentent 84 % et qu'il n'y aurait environ que 78 entreprises ayant plus de 1.000 personnes occupées (0,3 %).

Au niveau des secteurs, on remarque que :

- 75 % des petites entreprises de 5 à 10 travailleurs se concentrent surtout dans les secteurs traditionnels (alimentation, textile, habillement, chaussures et liège). Les secteurs des chaussures, bois, meubles, impression, cuir et produits métalliques ont relativement peu de moyennes et grandes entreprises. Les grandes entreprises de plus de 500 travailleurs couvrent, à part les secteurs modernes de la chimie, de la sidérurgie et de la pétrochimie, aussi des secteurs traditionnels comme celui du textile et de l'habillement.
- Le rapport capital/main-d'oeuvre est en général plus bas au Portugal que dans les pays industrialisés. Les industries classiques, à part certains sous-secteurs du textile, travaillent généralement avec une main-d'oeuvre importante. Les industries "intensives en capital" se rencontrent dans les secteurs des concentrés de tomates, des boissons (sauf dans le cas du vin), de la pâte à papier, du carton et du papier journal, du ciment, de l'industrie chimique, de la sidérurgie, des métaux non ferreux et dans certains secteurs métallo-mécaniques.

Cette analyse ne doit pas faire oublier l'importance, dans la structure industrielle du Portugal, de l'activité artisanale. Celle-ci couvre une vaste gamme de produits et doit occuper un nombre important de travailleurs. Le manque de données, tant au niveau de l'emploi qu'à celui de l'apport au PIB, ne permet pas d'évaluer sa réelle importance dans l'économie du Portugal.

VI. 1. 5. RESSOURCES MINIERES ET EXPLOITATION DE CELLES-CI

Le sol portugais est relativement riche en matières minières métalliques, mais pauvre en minerais organiques. Le poids des industries extractives dans le PIB et dans l'emploi est, comme on l'a vu dans les Chapitres I (tableau 14 et tableau 18) et III assez faible.

Plus de 80 % des besoins d'énergie sont couverts par les importations. Les seules sources d'énergie nationales sont l'eau, le charbon et l'oxyde d'uranium. Les réserves de charbon (qui sont évaluées à 17 mio de t), de combustibles à basse teneur calorifique (25 mio de t) et celles de lignite (25 mio de t) jouent un rôle minime dans l'approvisionnement du pays; les recherches de pétrole effectuées sur le continent et dans les eaux territoriales n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat positif.

En ce qui concerne d'autres produits miniers, on doit rappeler les grandes réserves de pyrite et celles de minerais de fer. Les réserves de Wolfram sont aussi importantes du point de vue économique et font du Portugal un des principaux exportateurs de ces matières. On ne doit pas oublier l'importance des ressources en Tungstène qui s'évaluaient en 1977 à 24.000 tonnes/métal. En cas d'adhésion, celles-ci feront augmenter la production communautaire actuelle de + 300 % avec une grande diminution de la dépendance extérieure. L'exploitation de ces richesses minières au Portugal est en général peu développée sauf dans le cas de la pyrite. (tableaux 19 & 20).

VI. 1. 6. STRUCTURE INDUSTRIELLE

La structure industrielle de ce pays reste dominée par certains secteurs traditionnels (comme l'alimentation, le textile, les vêtements et les chaussures, etc.) Ceux-ci fournissent 52 % de l'emploi et représentent 60 % des exportations totales. Au tableau 21 on peut remarquer, par exemple, que le secteur alimentaire représente toujours, depuis 1964, une part assez importante soit au niveau de l'emploi soit à celui du V.B.P. et du V.A.B. On peut remarquer le même phénomène au niveau de l'industrie du textile et du vêtement.

VI. 1. 7. PART DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS INDUSTRIELLES DANS LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS TOTALES

Parmi les trois candidats à l'adhésion, le Portugal est celui dont l'économie est la plus largement ouverte au commerce extérieur. En 1975, la valeur des exportations totales s'est élevée à 13 % du PIB (Grèce 11 %, Espagne 8 %) et celle des importations totales à 26 % (Grèce 25 %, Espagne 16 %).

Le taux de couverture des importations totales par les exportations totales se situe actuellement à environ 43 % (Grèce 42 %, Espagne 50 %). Le déficit de la balance commerciale s'est élevé en 1976 à 16 % du PIB (Grèce 15 %, Espagne 2 %). Les importations des produits alimentaires et boissons représentaient en 1974 environ 17 % des importations totales contre 11 % en 1970.

En 1975, au niveau de la balance commerciale portugaise, on peut souligner les éléments suivants :

- Les importations des produits industriels (rubriques 3-5-6-7-8-9 du CST) représentent en 1975 69 % des importations totales. Au niveau du commerce avec la Communauté, ces mêmes importations se chiffraient à 89,8 %.
- En ce qui concerne les exportations, les produits industriels exportés par le Portugal couvraient 72,9 % des exportations totales vis-à-vis du monde et 72,1 % vis-à-vis de la Communauté.

VI. 1. 8. LES PRODUITS LES PLUS REPRESENTATIFS DANS LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS

Comme dans les autres pays méditerranéens, le déficit de la balance commerciale du Portugal a un caractère structurel. L'instabilité des recettes, au niveau de cette balance commerciale, résulte surtout de la structure même des exportations. En effet, celles-ci sont composées d'une gamme limitée de produits. On peut mentionner les produits alimentaires transformés qui représentent environ 30 %, les produits du bois et du liège qui représentent entre 7 et 10 % et les pâtes à papier 7 %. Ces quelques secteurs traditionnels fournissent donc plus de 60 % des exportations du pays. Ces produits traditionnels sont caractérisés généralement par une valeur ajoutée faible par rapport aux secteurs "jeunes" de l'industrie.

Parmi les nouveaux produits exportés qui ont contribué fortement à l'augmentation des exportations figurent les concentrés de tomates, les produits chimiques, les pâtes à papier et les papiers, les produits minéraux non métalliques, les métaux et les produits métalliques, les machines-outils, le matériel de transport et le matériel électrique et électronique. Leur part dans les exportations globales se situe à 31 %.

La structure des importations des produits transformés est restée relativement constante durant la période 1972-1973. Les catégories des produits qui pèsent le plus dans les importations de produits transformés sont les machines-outils (21 %), le matériel de transport (18 %), le matériel électrique (9 %), le fer et l'acier (7 %). Ces quatre produits représentent 55 % des importations totales des produits transformés. A partir de 1974, l'économie portugaise a ressenti le poids important des importations du pétrole (1976 : 13,2 mio de t) et des biens de consommation.

VII L'ESPAGNE

VII.

STRUCTURE INDUSTRIELLE DE L'ESPAGNE

=====

Dans les différents chapitres ne seront pas mentionnées les données déjà couvertes par l'analyse faite par le groupe macro-économique.

VII. 1. 1. PLACE DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB (Energie - extraction - transformation et constructions)

Les données concernant le PIB, au niveau global de l'industrie, et celles visant l'accroissement de la production industrielle brute, entre 1973 et 1976, se trouvent dans la note "Espagne" établie par le groupe macro-économique.

Les données sur l'évolution du PIB dans les dix dernières années ne sont pas disponibles comme dans le cas du Portugal.

Le tableau ci-après donne par contre certains taux annuels d'augmentation dans ce secteur :

Taux annuels de croissance dans le secteur industriel
(% d'augmentation par rapport à l'année précédente)

| | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|---|------|-------|------|------|------|-------|-------|
| Indice production industrielle (1) | 10,6 | 4,0 | 17,1 | 15,0 | 9,3 | - 6,5 | 6,2 |
| Produits industriels bruts aux prix constants (2) | 6,7 | 3,9 | 12,0 | 10,4 | 6,2 | - 2,1 | 2,1 |
| Produits industriels bruts aux prix courants (2) | 12,6 | 10,8 | 19,3 | 22,4 | 23,3 | 11,8 | 17,7 |
| Emplois total | 2,1 | 0,8 | 3,3 | 2,9 | 1,8 | 1,1 | - 0,8 |
| Emplois salariés | 1,7 | - 0,3 | 4,9 | 3,5 | 0,4 | - 4,7 | - 5,2 |

SOURCE : (1) INE - Servicio Sindical de Estadística

(2) Estimación a partir de fuentes oficiales y sindicales.

Le produit industriel brut de l'industrie présentait en 1976 la composition suivante :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Industrie extractive | 3,02 % |
| Industrie de transformation | 70,81 % |
| Industrie énergétique | 5,31 % |
| Industrie de construction | 20,86 % |

Source : Ministère de l'Industrie, "La Industria Espanola en 1976"

VII. 1. 2. ZONES HAUTEMENT INDUSTRIALISEES

Cinq provinces (Barcelone - Madrid - Valencia - Vizcaya (Bilbao) et Oviedo (Asturias) sur les cinquante que compte l'Espagne, peuvent être considérées comme les plus industrialisées. Elles produisaient en 1974 environ 50 % du P.I.B. industriel espagnol (Barcelone et Madrid presque 1/3). Le revenu annuel per capita pour ces provinces est d'environ 30 % supérieur au revenu moyen national du pays. (voir tableaux 22, 23 & 24)

L'aspect essentiel semble être la différence, entre les différentes provinces, de la concentration des activités économiques. Le revenu moyen per capita en 1973 de celles-ci variait entre 68 % et 140 % par rapport au revenu moyen au niveau national. Seulement 14 provinces atteignent la moyenne nationale.

Un paramètre intéressant pour l'examen du degré de développement d'une province est la constatation du pourcentage de la population active dans l'industrie et dans l'agriculture (voir tableau 25)

VII. 1. 3. EMPLOIS SALARIES ET CHOMAGE

L'ensemble du secteur industriel occupait en 1975 13,8 % de la population totale, 38,5 % de la population active civile occupée et 46,1 % des salariés. Pour la Communauté, ces pourcentages sont respectivement de 16,3 %, 41,7 % et de 46,1 %.

Par rapport à la population totale on remarque, pour les différentes sous-branches de l'industrie, que :

.../...

l'industrie extractive représente0,3 % (contre 0,5 pour la CEE)
 l'industrie de transformation représente 9,6 % (" 12,1 " ")
 l'énergie représente 0,2 % (" 0,3 " ")
 la construction 3,6 % (" 3,2 " ")

Par rapport à la population active civile occupée dans l'industrie on remarque que :

l'industrie extractive représente 2,2 % (contre 3,0 % de la CEE)
 l'industrie de transformation 69,9 % (" 74,6 % " ")
 l'industrie énergétique 1,8 % (" 2,1 % " ")
 l'industrie de construction 26,2 % (" 20,0 % " ")

Au niveau des salariés la même comparaison donne pour :

l'industrie extractive 2,2 % (contre 3,3 % de la CEE)
 l'industrie de transformation 70,6 % (" 76,0 % " ")
 l'industrie énergétique 2,0 % (" 2,3 % " ")
 l'industrie de construction 25,8 % (" 18,3 % " ")

Une répartition plus détaillée de l'emploi par branches est reprise dans l'analyse de ce pays faite par la DG II.

Le chômage qui en 1974 représentait 3,2 % de la population active a atteint en 1977 5,4 %.

VII. 1. 4. DIMENSIONS DES UNITES INDUSTRIELLES

L'examen des dimensions des unités industrielles révèle qu'en 1975 :

| Nombre des salariés par établissement | 0 - 5 | 6 - 500 | Plus de 500 |
|---------------------------------------|--------|---------|-------------|
| Part de chaque classe dans le total | 71,8 % | 28,0 % | 0,2 |
| Main-d'oeuvre du secteur | 15,0 % | 66,0 % | 19 % |

Dans cette analyse on ne prend pas en considération la part qui pourrait être assez significative de l'activité artisanale.

Le manque de données tant au niveau de l'emploi qu'à celui de l'apport de cette branche au PIB ne nous permet pas d'évaluer sa réelle importance dans l'économie du pays.

VII. 1. 5. RESSOURCES MINIERES ET EXPLOITATION DE CELLES-CI

Le sous-sol espagnol recèle diverses matières premières qui font l'objet d'une exploitation efficace (minerais de fer, cuivre, plomb, zinc, mercure et magnésite). En outre, on doit mentionner les importants dépôts de phosphates et les réserves considérables d'uranium. Ces deux derniers produits ont permis une forte expansion de l'industrie d'engrais et la réalisation d'un programme de développement de l'énergie nucléaire.

Par contre, les ressources énergétiques sont relativement peu importantes. Les réserves de charbon peuvent s'évaluer à 453 mio. t. et la production s'élève à 10,5 mio. t. ; celles de combustibles à basse teneur calorifique à 1.190 mio.t. Les réserves ne sont pas suffisantes pour les besoins intérieurs. En ce qui concerne le pétrole brut, les quelques gisements pétroliers existants permettent à peine de couvrir 8 % de la demande intérieure.

Une première analyse dégage les considérations suivantes sur l'impact des réserves de l'Espagne vis-à-vis de celles de la CEE (voir tableaux 26 & 27)

- Cuivre : Pas de variations, même si les réserves de ce pays pouvaient se révéler plus importantes que celles de l'Irlande.
- Zinc : Augmentation significative (+ 30 %).
- Tungstène : Les réserves espagnoles de l'ordre de 15.000 t/métal jumelées avec celles du Portugal (24.500 t) apporteront une augmentation très sensible (+ 300 %).
- Soufre : Augmentation sensible (+ 30 %) avec des réserves de l'ordre de 20.000.000 t/élément.
- Mercure : Augmentation importante (+ 500 %); l'Espagne dispose non seulement de 30 % des réserves mondiales mais ses minerais sont également de très haute qualité.

.../...

VII. 1. 6. STRUCTURE INDUSTRIELLE

La production espagnole est assez bien diversifiée. Aussi, si les secteurs de la construction (= 20,9 %) et du matériel de transport (10,9 %) sont intervenus en 1976 pour plus de 1/3 dans la production industrielle brute, on ne doit pas oublier, néanmoins, l'importance des secteurs suivants dans cette production / :

| | | | | |
|---|--------|--------------------------------|---|---|
| Produits métalliques | 8,04 % | (de la produc. industr. brute) | | |
| Chaussures et confection | 7,12 % | " | " | " |
| Alimentation | 7,3 % | " | " | " |
| Produits chimiques | 5,57 % | " | " | " |
| Papier et imprimerie | 4,32 % | " | " | " |
| Produits minerais non métalliques | 4,07 % | " | " | " |
| Articles en métaux | 3,88 % | " | " | " |
| Machines et matériel électrique | 3,42 % | " | " | " |
| Bois, liège et meubles | 3,26 % | " | " | " |
| Textiles | 2,90 % | " | " | " |

VII. 1. 7. PART DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS INDUSTRIELLES DANS LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS TOTALES

Les caractéristiques du commerce extérieur total de ce pays sont reprises dans le tableau suivant :

. / .

COMERCIO EXTERIOR DE ESPAÑA

| | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| IMPORTACIONES (CIF): | | | | | | | | |
| Millones de dólares | 4.233 | 4.747 | 4.963 | 6.601 | 9.533 | 15.418 | 16.211 | 17.453 |
| Miles de toneladas métricas. . . . | 47.788 | 53.734 | 59.230 | 66.774 | 72.309 | 77.742 | 75.622 | 85.255 |
| Precio por tonelada, en dólares. . . | 88 | 88 | 84 | 99 | 132 | 198 | 214 | 205 |
| EXPORTACIONES (FOB): | | | | | | | | |
| Millones de dólares | 1.900 | 2.387 | 2.938 | 3.690 | 5.129 | 7.078 | 7.695 | 8.730 |
| Miles de toneladas métricas. . . . | 16.376 | 17.850 | 17.753 | 19.229 | 19.897 | 21.288 | 20.590 | 26.426 |
| Precio por tonelada, en dólares. . . | 116 | 134 | 165 | 192 | 258 | 332 | 374 | 330 |
| DEFICIT (millones de dólares) . . . | 2.333 | 2.360 | 2.025 | 2.911 | 4.405 | 8.340 | 8.516 | 8.723 |
| COEFICIENTE DE COBERTURA (%) . . . | 44,9 | 50,3 | 59,2 | 56,0 | 53,9 | 45,9 | 47,5 | 50,0 |
| <i>Variación con respecto al año precedente (%):</i> | | | | | | | | |
| IMPORTACION: | | | | | | | | |
| Valor. | 20,2 | 12,1 | 4,5 | 33,0 | 44,4 | 61,7 | 5,1 | 7,7 |
| Cantidad | 6,5 | 12,4 | 10,2 | 12,7 | 8,3 | 7,5 | -2,7 | 12,7 |
| EXPORTACION: | | | | | | | | |
| Valor. | 19,6 | 25,6 | 23,1 | 25,6 | 39,0 | 38,0 | 8,7 | 13,4 |
| Cantidad | 6,7 | 9,0 | -0,5 | 8,3 | 3,5 | 7,0 | -3,3 | 28,3 |
| DEFICIT (valor) | 20,7 | 1,2 | -14,2 | 43,7 | 51,3 | 89,3 | 2,1 | 2,4 |
| <i>Evolución de los precios:</i> | | | | | | | | |
| Importación (1953 = 100) | 103,7 | 111,3 | 118,4 | 120,1 | 139,1 | 242,5 | 259,1 | 290,2 (1) |
| Exportación (1953 = 100) | 111,1 | 119,1 | 123,6 | 131,8 | 155,0 | 208,6 | 207,1 | 214,1 (1) |
| Terms of Trade (1953 = 100) | 107,1 | 107,0 | 104,4 | 109,7 | 111,4 | 86,0 | 79,9 | 73,8 (1) |
| <i>Participación en el comercio mundial:</i> | | | | | | | | |
| Importaciones en % del total de importaciones mundiales. . . . | 1,66 | 1,61 | 1,51 | 1,71 | 1,80 | 1,97 | 2,04 | 1,98 |
| Exportaciones en % del total de exportaciones mundiales. . . . | 0,78 | 0,85 | 0,91 | 0,99 | 0,99 | 0,91 | 0,94 | 0,97 |

(1) Enero-Junio.

Fuente: Dirección General de Aduanas y elaboración propia.

L'importance des produits industriels en 1975 dans les échanges est donnée par le fait que les exportations représentent $\pm 75\%$ et que les importations représentent $\pm 73\%$ de ceux-ci.

Dans le commerce avec la Communauté, la part des produits industriels est encore plus importante : 87% pour les importations et 65% pour les exportations.

.../...

VII. 1. 8. LES PRODUITS LES PLUS REPRESENTATIFS DANS LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS

Importations par secteur

Au niveau des secteurs, il apparaît que les produits de trois secteurs représentent à eux seuls 87,5 % des importations industrielles. Ces secteurs sont :

1. sidérométallurgique et naval = 37,3 % des importations totales industrielles
2. énergétique = 34,5 % des importations totales industrielles
3. chimique = 15,7 % des importations totales industrielles.

Les importations de pétrole représentent 23,4 % des importations totales du secteur industriel. Dans l'hypothèse où ce pays ne serait pas importateur de ce produit ou pourrait l'importer aux prix de l'année 1973, le taux de couverture importations/exportations se situerait dans le premier cas à 70,5 % et dans le deuxième cas à 63,6 % au lieu du taux actuel de 50 %.

Un examen au niveau des produits fait ressortir l'importance

1. du pétrole = 23,4 % des importations totales industrielles
 2. des biens d'équipement = 19,4 % des importations totales industrielles
 3. des produits sidérurgiques = 5,0 % des importations totales industrielles
 4. de la chimie organique de base = 4,6 % des importations totales industrielles
 5. des produits en caoutchouc et plastique; des fibres artificielles et synthétiques = 3,5 % des importations totales industrielles
-
- 55,9 % des importations totales industrielles

Exportations par secteur

Au niveau des secteurs on voit que les exportations des

- produits sidérométallurgiques et navals = 47 % des exportations totales industrielles
- produits de l'industrie chimique = 13,3 % des exportations totales industrielles
- les peaux, cuirs et chaussures = 9,7 % des exportations totales industrielles

- produits alimentaires = 8,4 % des exportations totales industrielles
 - produits textiles = 5,7 % des exportations totales industrielles
- couvrent 84,1 % du total des exportations industrielles.

Les 13 produits les plus représentatifs à l'exportation sont, par ordre décroissant, les suivants :

- biens d'équipement = 14,4 % des exportations totales industrielles
- produits sidérurgiques = 7,8 % des exportations totales industrielles
- chaussures = 7,0 % des exportations totales industrielles
- navires = 6,3 % des exportations totales industrielles
- transformations métalliques = 5,4 % des exportations totales industrielles
- automobiles = 4,1 % des exportations totales industrielles
- produits pétroliers = 3,7 % des exportations totales industrielles
- conserves de poisson = 3,2 % des exportations totales industrielles
- pneumatiques = 2,7 % des exportations totales industrielles
- conserves végétales = 2,8 % des exportations totales industrielles
- Produits chimiques organiques de base = 2,4 % des exportations totales industrielles
- livres = 2,3 % des exportations totales industrielles
- métaux divers = 2,2 % des exportations totales industrielles

64,3 % des exportations totales industrielles.

VIII LA GRECE

VIII. 1.

STRUCTURE INDUSTRIELLE DE LA GRECE

Dans les différents chapitres ne seront pas mentionnées les données déjà couvertes par l'analyse faite par le groupe macro-économique.

VIII. 1. 1. PLACE DE L'INDUSTRIE DANS LE PIB (énergie - extraction - transformation et construction)

La part du secteur industriel dans son ensemble dans le PIB, la composition du PIB par branches d'activité et l'augmentation de la production du secteur manufacturier entre 1962 et 1976 sont reprises dans le document par pays établi par le groupe macro-économique.

On peut ajouter que l'augmentation de la production du secteur manufacturier entre 1962 et 1976 a enregistré un taux moyen d'accroissement annuel de l'ordre du 9,1 % entre 1962 et 1966, de 10,2 % entre 1967 et 1971 et de 7,5 % pendant les 5 dernières années.

L'évolution de l'indice de production minière, manufacturière et de l'électricité et gaz a été la suivante entre 1969 et 1975 :

| | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|-----------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Minière | 84,4 | 100,0 | 113,8 | 118,1 | 133,3 | 135,9 | 132,6 |
| Manufacturière | 90,2 | 100,0 | 109,8 | 126,9 | 147,0 | 144,0 | 150,5 |
| Electricité/Gaz | 95,9 | 100,0 | 119,0 | 133,8 | 150,5 | 152,5 | 162,4 |

VIII. 1. 2. ZONES HAUTEMENT INDUSTRIALISEES

En Grèce, un développement oligopolaire est prévu pour un axe s'appuyant sur les 4 villes grecques les plus importantes : Patras, Athènes, Volos et Thessalonique. La région d'Attique (y inclus les îles), notamment la plus représentative sur le plan industriel, concentré sur 15,5 % du territoire hellénique 39,3 % de la population et 54 % du P.I.B. (voir tableau 28) ; plus particulièrement la région d'Athènes représente 3 % du territoire, 32 % de la population et 47 % du P.I.B.

VIII. 1. 3. EMPLOIS SALARIES ET CHOMAGE

L'ensemble du secteur industriel occupait en Grèce en 1975 10 % de la population totale, 26,3% de la population active civile occupée et 45,3% des salariés; pour la Communauté ces pourcentages sont respectivement de 16,3 %, de 41,7 % et de 46,1 %.

- Par rapport à la population totale on remarque pour les différentes sous-branches de l'industrie, que :

| | | |
|--|-------|---------------------------|
| l'Industrie extractive représente | 0,2 % | (contre 0,5 de la C.E.E.) |
| l'Industrie de transformation représente ... | 6,0 % | { " 12,1 " } |
| l'Énergie représente | 0,3 % | { " 0,3 " } |
| la Construction représente | 2,7 % | { " 3,2 " } |

- Par rapport à la population active civile occupée dans l'industrie on remarque que :

| | | |
|---|--------|---------------------------|
| l'industrie extractive représente | 2,3 % | (contre 3 % de la C.E.E.) |
| l'industrie de transformation repr..... | 60,0 % | { " 74,6% " } |
| l'énergie représente | 2,8 % | { " 2,1 % " } |
| la construction représente | 26,7 % | { " 20 % " } |

- Au niveau de salariés la même comparaison donne

| | | |
|--------------------------------------|--------|-----------------------------|
| pour l'industrie extractive | 3,1 % | (contre 3,3 % de la C.E.E.) |
| " l'industrie de transformation..... | 60,5 % | { " 76,0 % " } |
| " l'énergie | 3,9 % | { " 2,3 % " } |
| " la construction | 32,5 % | { " 18,3 % " } |

Le nombre de chomeurs (inscrits) était en 1976 d'environ 32.500 personnes soit environ 1,5 % de la main-d'oeuvre non agricole. Le chiffre est nettement supérieur à celui de 1973 (21.000) mais inférieur aux chiffres des années 60. Il semble assez réel que les chiffres du chômage inscrit sous-estiment sensiblement le chiffre du chômage réel qui était probablement proche de 4 % en 1976.

VIII.1. 4. DIMENSIONS DES UNITES INDUSTRIELLES

La répartition des établissements industriels par taille, en fonction du nombre d'employés, en 1973 montrait que :

| Nombre de salariés par établissement | 0 - 9 | 10 à 29 | plus de 30 | TOTAL |
|--------------------------------------|---------|---------|------------|---------|
| Nombre établissement (1) | 113.473 | 5.656 | 2.222 | 121.357 |
| Part de chaque classe dans le total | 93,5 % | 4,7 % | 1,8 % | 100 % |

Ce tableau démontre l'existence d'un grand nombre de petites entreprises. Il importe à ce propos de souligner deux points :

- sur longue période (1961-1975) l'amélioration de la structure industrielle n'a pas été considérable;
- la production est restée peu intégrée verticalement.

L'importance et le poids de l'activité artisanale, comme dans le cas de l'Espagne et du Portugal échappent à une appréciation vu le manque de données tant au niveau de l'emploi qu'à celui de l'apport au P.I.B.

VIII. 1. 5. RESSOURCES MINIERES ET EXPLOITATION DE CELLES-CI

La Grèce dispose de ressources minières pas négligeables pour certains produits (tableau 31) :

| | <u>Minéraux (production 1.000 tonnes)</u> | | | | | |
|--|---|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| | <u>1971</u> | <u>1972</u> | <u>1973</u> | <u>1974</u> | <u>1975</u> | <u>1976*</u> |
| Lignite | 10.884 | 11.316 | 13.116 | 13.932 | 17.907 | 22.241 |
| Minerai de fer (contenu de métal 43 %) | 1.164 | 1.380 | 1.848 | 2.004 | 2.206 | 1.976 |
| Bauxite | 2.832 | 2.436 | 2.736 | 2.808 | 2.849 | 2.557 |
| <u>Magnésite (brute)</u> | 899 | 917 | ... | ... | 1.251 | 1.429 |

* provisoire

(Source : National Statistical Service, Monthly Statistical Bulletin)

La production de pétrole est actuellement inexistante et celle du charbon est négligeable. Par contre, les réserves prouvées de lignite sont de 150 mio de tonnes et de 750 mio de tonnes supplémentaires estimées.

Une première analyse permet de dégager les considérations suivantes sur l'impact des réserves de la Grèce vis-à-vis de celles de la CEE.

- Bauxite : augmentation très importante : les réserves certifiées de la Grèce 750 mio.t multiplient par 20 les réserves communautaires (40,4 mio.t)
- Magnésite : Les réserves de ce pays de l'ordre de 5 mio.t. métal contre le 500 mille.t de la Communauté porteront à une augmentation très importante (+ 1.000%).

VIII. 1. 6. STRUCTURE INDUSTRIELLE

La structure industrielle de ce pays reste prédominée essentiellement par certains secteurs traditionnels. En effet les produits alimentaires, les textiles et les vêtements représentaient en 1976 à eux seuls 44 % du P.I.B. des industries de transformation. Dans les tableaux 29 & 30 on remarquera que d'autres productions participent, néanmoins assez considérablement à la formation du P.I.B. Méritent d'être mentionnés les secteurs suivants :

| | | |
|---|------|-----------|
| Produits chimiques | 14 % | du P.I.B. |
| Fabrication métallique et électro.métal. | 12 % | " |
| Minéraux non métalliques | 6,5% | " |
| Matériel de transport | 5,5% | " |
| Bois-Liège-Meubles..... | 5,5% | " |

VIII. 1. 7. PART DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS INDUSTRIELLES PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS TOTALES

En 1975 la valeur des exportations s'élevait à 11 % du P.I.B. et celle des importations à 25 %.

Le taux de couverture des importations par les exportations se situait en 1976 à un peu plus de 40 % contre 34 % en 1972.

En 1976 au niveau de la balance commerciale de ce pays on peut souligner les éléments suivants :

- Les importations des produits industriels représentaient environ 83 % des importations totales. Au niveau des importations en provenance de la Communauté ces mêmes importations se chiffraient à 89,4 %.
- En ce qui concerne les exportations les produits industriels couvraient 59 % des exportations totales vis-à-vis du monde et 58 % vis-à-vis de la Communauté

Le tableau 32 donne un aperçu de l'importance toujours croissante des exportations des produits manufacturés par rapport aux exportations totales entre 1965 et 1976.

VIII. 1. 8. LES PRODUITS LES PLUS REPRESENTATIFS DANS LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS

Au niveau des secteurs et pour l'année 1975, il apparaît que 2 secteurs représentent à eux seuls environ 98 % des importations totales et environ 70 % des importations industrielles. Les secteurs sont :

| | | | | | |
|---------------------------|--------|--------------------------|----|--------|----------------|
| Produits énergétiques ... | 22,2 % | des importations totales | et | 26,7 % | import. Indus. |
| Machines et Matériels ... | 35,7 % | " | " | 43,1 % | " " |
| transport | | | | | |

Les importations de pétrole brut couvrent 19,2 % des importations totales et 23,3 % des importations du secteur industriel. Les autres produits les plus représentatifs sous ce volet, sont notamment les biens d'équipement, la chimie organique, les produits pharmaceutiques, les produits plastiques et les automobiles.

En ce qui concerne les exportations, on doit souligner que celles-ci se concentrent surtout dans :

| | | | | | |
|-----------------------------|------|------------------|----|--------|--------------------------------|
| Textiles et Habillement | 10,0 | des export. tot. | et | 16,8 % | des exportations Industrielles |
| Produits dérivés du pétrole | 10,9 | " | " | 18,3 % | " " " |
| Produits sidérurgiques | 5,2 | " | " | 8,9 % | " " " |
| Ciment | 4,2 | " | " | 7,1 % | " " " |
| Alluminium | 3,6 | " | " | 6,1 % | " " " |
| Chaussures | 2,3 | " | " | 4,0 % | " " " |

VIII. 1. 9. Flotte marchande

La Grèce se classe parmi les pays maritimes les plus importants du monde. Sa flotte, exploitée d'une façon très compétitive, s'est rapidement développée ces dernières années; son tonnage global était en 1976 de 25 millions tjb. La flotte est du même ordre de grandeur que celle du Royaume-Uni, qui possède de loin la plus importante flotte de la Communauté actuelle. En plus, un grand volume de tonnage de propriété grecque navigue sous divers pavillons de complaisance.

Sa marine marchande est de la plus haute importance pour la Grèce compte tenu des emplois qu'elle crée et de sa contribution à la balance des paiements. Quelque 4 % de la population active civile consiste en gens de mer (chiffre correspondant pour la Communauté : 0,30 %). En 1974 les exportations effectives de services au titre des transports maritimes ont procuré 21 % du total des recettes extérieures courantes, soit près de 4,5 % du PNB.

La flotte sous pavillon des Etats membres actuels plus la Grèce représenterait presque 30 % du tonnage mondial (21 % pour la Communauté à 9). L'adhésion grecque accroîtrait donc d'une façon significative le poids maritime de la Communauté et, partant, le rôle que celle-ci commence à jouer dans les affaires maritimes mondiales. Il importe d'œuvrer pour que la Communauté actuelle et la Grèce elle-même profitent pleinement dans le domaine maritime de l'adhésion grecque.

IX. ASPECTS ENERGETIQUES

IX. 1. ASPECTS ENERGETIQUES CONCERNANT LES TROIS PAYS CANDIDATS

1. Les trois pays candidats à l'adhésion présentent sur le marché de l'énergie des problèmes du même type que ceux rencontrés dans l'actuelle Communauté. En effet, leur adhésion aggravera légèrement la dépendance de la Communauté dans son approvisionnement énergétique. Le degré de dépendance de l'approvisionnement des pays candidats vis-à-vis de l'importation compris entre 78 et 88 % - selon le pays - est semblable à celui des pays de la Communauté, les plus dépendants.

| <u>Import d'énergie</u> | <u>Communauté à 9</u> | <u>Communauté à 12</u> |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1976 | 560 Mio tep | 635 Mio tep |
| 1985 | 615 Mio tep | 700 Mio tep |

La consommation d'énergie par habitant de ces pays représente moins de la moitié du niveau moyen de la Communauté ; Le rapport existant entre le niveau de la consommation d'énergie et celui du PIB est un inducteur utilisé pour mesurer les performances énergétiques d'un pays ; en moyenne pour la Communauté de 9 ce rapport s'élève à une tep pour 1000 UCE de PIB en 1974, tandis qu'il atteignait 0,9 tep pour 1000 UC Grèce, 0,8 tep pour 1000 UC Espagne et 0,7 tep pour 1000 UC Portugal.

La demande d'énergie a connu dans ces pays un rythme de croissance très rapide; l'essentiel de cette croissance repose sur le pétrole.

2. Placés dans une situation de dépendance plus préoccupante que celle de la Communauté actuelle dans son ensemble, ces pays ont tous en préparation (en cours d'adoption) des plans énergétiques dont les objectifs sont similaires à ceux adoptés par la Communauté. Ces plans s'articulent, pour l'essentiel, autour de trois principes : réduction de la consommation d'énergie par unité de produit, développement des ressources intérieures d'énergie et diversification de l'approvisionnement extérieur en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole importé.

IX. 1. 1. Consommation d'énergie

3. Au cours de la période 1960 - 73, la consommation brute d'énergie des trois pays candidats a connu une progression très rapide, comprise entre 7,5 et 12,5 % per an ; après la crise pétrolière de 1973 - 74, il semble que la progression de la demande ait repris, à un rythme à peine ralenti. En 1976, la consommation brute d'énergie (soutes comprises) se présentait comme suit :

| | <u>Grèce</u> | <u>Portugal</u> | <u>Espagne</u> | <u>EUR-9</u> |
|--|--------------|-----------------|----------------|---------------|
| Consommation brute d'énergie, en 1976 | 14,5 mio tep | 9,0 mio tep | 67,2 mio tep | 949,0 mio tep |
| dont : pétrole | 10,4 mio tep | 7,3 mio tep | 48,5 mio tep | 539,4 mio tep |
| Variation par rapport à 1975 : | | | | |
| énergie | + 11 % | + 2 % | + 6 % | + 6 % |
| pétrole | + 10 % | + 6 % | + 11 % | + 6 % |
| Consommation d'énergie par unité de PIB (1974) (tep/10 ³ EUR) | 0,87 | 0,71 | 0,82 | 0,99 |

IX. 1. 2. Développement des ressources

4. Bien que d'ampleur différente selon les pays, les trois pays candidats à l'adhésion pratiquent l'extraction de combustibles solides et exploitent des centrales hydroélectriques. Les problèmes qui se posent au niveau de la production des combustibles solides sont identiques à ceux rencontrés dans la Communauté.

Si les trois pays se sont dotés d'un programme de construction de centrales nucléaires, seule l'Espagne dispose à ce jour de trois centrales en fonctionnement dont la puissance atteint 1,12 GWe. Ces centrales ont permis de couvrir 2 % de la demande d'énergie, ce qui est assez comparable au chiffre actuel de 3 %, pour la Communauté. Une centrale nucléaire devrait être mise en service respectivement, au Portugal et en Grèce, au cours des années 80.

Il est à noter que l'Espagne n'a pas signé le Traité de Non-Prolifération ce qui posera des problèmes concernant la vérification du contrôle de sécurité Euratom par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

En 1976, l'Espagne, seule, a produit 1,8 millions de tonnes de pétrole brut ; cependant les trois pays poursuivent des politiques actives de recherche et d'exploration d'hydrocarbures - notamment offshore - qui se sont avérées prometteuses pour l'avenir.

Une certaine capacité de production d'uranium naturel est en développement en Espagne ; elle devrait permettre de couvrir à peu près le quart des besoins à partir de 1980.

En résumé, pour 1976, la production intérieure d'énergie était la suivante :

| | <u>Grèce</u> | <u>Portugal</u> | <u>Espagne</u> | <u>EUR-9</u> |
|------------------------------|--------------|-----------------|----------------|---------------|
| Production d'énergie en 1976 | 3,6 mio tep | 1,3 mio tep | 16,1 mio tep | 397,4 mio tep |
| dont : | | | | |
| - combustibles solides | 3,1 mio tep | 0,2 mio tep | 7,4 mio tep | 186,6 mio tep |
| - pétrole | - | - | 1,8 mio tep | 21,3 mio tep |
| - gaz naturel | - | - | - | 142,1 mio tep |
| - hydraulique | 0,5 mio tep | 1,1 mio tep | 5,2 mio tep | 21,9 mio tep |
| - nucléaire | - | - | 1,7 mio tep | 25,5 mio tep |

1. 1. 3. Diversification de l'approvisionnement extérieur

5. L'Espagne, par le biais d'une compagnie d'Etat, s'est assurée des intérêts dans des gisements pétroliers en Afrique et au Moyen Orient. Des contrats d'approvisionnement en gaz naturel ont été conclus avec la Libye et l'Algérie.

En Grèce, une étude a été entreprise en vue de porter un jugement sur l'intérêt qu'il y avait à développer un réseau de gaz naturel permettant la conclusion de contrats d'importation de GNL.

Le niveau élevé des importations pose aux trois pays candidats le très grave problème de l'équilibre de leur balance des paiements.

6. Dans les trois pays candidats à l'adhésion, une grande partie des transactions effectuées, sont contrôlées par l'Etat /soit par le biais de sociétés nationalisées pour la production, la transformation et la distribution d'énergie (comme en Espagne et au Portugal), soit par le biais d'un contrôle très strict des prix (comme en Grèce, où le gouvernement fixe pour les produits pétroliers, les prix ex-raffineries). Ces procédures de contrôle des marchés devront être étudiées avec une grande attention.

Par ailleurs, l'excédent de la capacité de raffinage semble bien exister dans ces trois pays, comme dans la Communauté.

./-

IX. 1. 4. Conclusion

7. La situation énergétique des pays candidats à l'adhésion est comparable à celle de la Communauté actuelle, et notamment à celle des pays membres les plus dépendants des importations de pétrole. Les pays candidats ont en général fait des efforts pour améliorer leur situation énergétique, réduire la consommation et diminuer le degré de dépendance du pétrole importé. Il importe que ces efforts soient poursuivis et que les politiques énergétiques des pays candidats se rapprochent le plus possible des objectifs de politique énergétique définis au niveau communautaire.

Il conviendra en particulier de tenir compte de la situation énergétique des pays candidats tout au long des négociations et lors de la définition de mesures particulières en faveur de ces pays.

CHAPITRE C

=====

Les aspects sociaux
de l'élargissement

Les aspects sociaux de l'élargissement

Introduction

Le chapitre social du présent rapport se compose de deux parties. La première contient un certain nombre d'éléments permettant d'apprécier la situation sociale dans les pays candidats et leur évolution prévisible. La deuxième traite des effets de l'élargissement dans le domaine social et notamment de ceux découlant de l'application aux pays candidats des principes et des dispositions communautaires en la matière.

Une place considérable a été consacrée au phénomène de migration, le nombre important de travailleurs migrants originaires des pays candidats occupés dans la Communauté et le principe communautaire de la libre circulation des personnes le justifiant amplement.

1 LA SITUATION SOCIALE DANS LES PAYS CANDIDATS

X.1.1. Le développement démographique

Les pays candidats ont, ensemble, une population de 55 millions d'habitants environ, soit à peu près la même que l'Italie. De ce total, la population espagnole (36 millions) représente près des deux tiers.

En complément des données démographiques mentionnées dans le Rapport macroéconomique, il importe de constater que les pays candidats connaissent un taux d'accroissement naturel de la population bien plus important que la plupart des Etats membres (10,0 % en Espagne, 8,6 % au Portugal et 6,8 % en Grèce, contre 1,8 % de moyenne communautaire en 1975). Ce taux atteint 10,9 % en Irlande et 4,9 % en Italie.

.../...

Les prévisions démographiques semblent indiquer qu'en 1985, la population espagnole aura augmenté de 10,3 % par rapport à 1975, alors que pour l'ensemble de la Communauté actuelle, l'augmentation serait de 4,6 %. Le Portugal et la Grèce connaîtraient une augmentation de 5,0 % et de 3,3 % respectivement.

X. 1.2. L'enseignement et la formation professionnelle

En 1970, les dépenses pour l'enseignement en général s'élevaient à 2,4% du PIB en Espagne, contre une moyenne communautaire de 5,3 %.

Des progrès sensibles ont été accomplis par les pays candidats dans le domaine de l'éducation, notamment au cours des dernières années.

Le pourcentage des effectifs scolaires et universitaires par rapport à la population totale atteint à peu près le même niveau que dans la Communauté: au cours de l'année scolaire 1973-1974, ce taux était de 19,5 % en Espagne, de 18,8 % en Grèce et de 19,1 % au Portugal, contre une moyenne communautaire de 19,4 %.

Néanmoins ce taux serait inférieur à la moyenne communautaire si les effectifs scolaires étaient comparés à la population en âge scolaire, compte tenu du fait que celle-ci est plus importante dans les pays candidats que dans la Communauté en raison surtout des différences d'accroissement démographique.

Bien que les efforts croissants déployés dans les pays candidats pour l'éducation en général aient favorisé également les possibilités de développement de la formation professionnelle, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. En Grèce, par exemple, les pénuries de travailleurs spécialisés et qualifiés, déjà ressentis actuellement, risquent de s'accroître à l'avenir. Faute de mesures adéquates, ces pénuries peuvent constituer, à la longue, un handicap très important pour la poursuite de l'expansion économique.

X. 1.3. Le niveau de vie

1.3.1. La consommation

Le niveau de vie est généralement insatisfaisant par rapport aux standards de la plupart des Etats membres. Les données sur la consommation alimentaire font ressortir le besoin

d'améliorer le type d'alimentation, surtout en protéine. En 1975, la consommation de céréales par habitant était de 114 kg en Grèce, de 112 kg au Portugal et 77 kg en Espagne. Par contre, dans tous les pays membres à l'exception de l'Italie (125 kg) et de l'Irlande (84 kg), la consommation de céréales par habitant n'atteint pas le niveau enregistré en Espagne. En revanche, la consommation de viande par habitant dans les pays candidats est bien inférieure à celle qu'on peut enregistrer dans n'importe quel Etat membre: 48 kg en Espagne, 40 kg en Grèce et 45 kg au Portugal, contre une moyenne communautaire de 82 kg.

La consommation d'énergie par habitant est également significative du degré de développement des pays candidats. En 1975, elle s'élevait à 2.362 tec en Espagne, 2.149 tec en Grèce et 1.137 tec au Portugal, contre une moyenne communautaire de 4.781 tec, le minimum dans la Communauté étant représenté par l'Irlande (2.960 tec par habitant).

De même, pour ce qui est du nombre d'automobiles et de postes de télévision par 1.000 habitants, aucun des pays candidats n'atteint le minimum communautaire représenté par l'Irlande, dont les chiffres pour 1975 étaient respectivement de 164 et 178.

1.3.2. La santé

En matière de santé et de soins médicaux, les chiffres de l'OSCE (1974) indiquent pour la Grèce 2,0 médecins pour 1.000 habitants, 1,2 pour le Portugal et 1,5 pour l'Espagne contre 1,2 pour l'Irlande, 2,0 pour l'Italie et 1,7 de moyenne communautaire. L'infrastructure hospitalière est par contre encore nettement insuffisante. Par 1.000 habitants, il y a en Grèce 6,3 lits d'hôpitaux, au Portugal 6,1 et en Espagne 5,2 alors que la moyenne communautaire est de 10,3 (10,6 en Italie et 11,0 en Irlande).

Par ailleurs, la mortalité infantile (décès dans la première année sur 1.000 nés vivants), indicateur significatif du niveau de développement sanitaire, est de 24,1 en Grèce, 37,9 au Portugal et 13,8 en Espagne contre 20,9 en Italie, 10,4 au Danemark et 16,9 de moyenne communautaire (données relatives à 1975, sauf l'Espagne: 1974).

1.3.3. Le logement

La concentration de la population dans certaines régions industrialisées augmente encore le problème très grave du logement, qualitativement et quantitativement insuffisant.

En Espagne (année 1970) et en Grèce (1971) seulement 65% des logements étaient pourvus d'eau courante. En 1976, au Portugal, selon les indications fournies par le Plan 1977-1980 seulement 40% de la population disposait d'eau courante à domicile. A en juger par les données ci-après, des efforts importants ont été entrepris dans ce domaine au cours des dernières années.

En 1974, la construction résidentielle représentait en Espagne 6,8% du P.I.B., au Portugal 4% et en Grèce 4,4%; les logements concouraient à la formation brute de capital fixe dans la mesure de 27,2% en Espagne, 20,4% en Grèce (1), 20,7% au Portugal, contre une moyenne communautaire de 25,4%.

Le nombre de logements achevés en 1975 s'élevait à 374.400 en Espagne, 120.900 en Grèce et 46.800 au Portugal, soit respectivement, un indice de 10,6, 13,4 et 5,3 logements achevés par 1.000 habitants. L'indice communautaire moyen était de 6,8.

X.1.4. L'emploi

1.4.1. Le taux de salarisation

Des indications globales ont déjà été fournies dans le chapitre A sur l'évolution de la population active et du taux d'activité dans les pays candidats, ainsi que sur l'emploi par secteur. On ajoutera ici que le taux de salarisation atteint en Espagne 69,8% de toute la population active occupée (OCDE: 1975). Au Portugal, comme il a été rappelé dans le chapitre A les taux de salarisation (76,7%) (2) est comparable à ceux des pays membres de la Communauté. En Grèce, ce taux était de 42,3% en 1971. Malgré l'augmentation que ce chiffre ait pu subir depuis lors, il indique que dans ce pays, les activités indépendantes (agricoles, artisanales, travaux à domicile et dans le secteur des services) sont bien plus répandues que dans les autres pays candidats et dans la Communauté.

(1) Dernier chiffre connu: 27,8% en 1976.

(2) Selon une enquête récente ce taux n'était que de 66% en 1976.

1.4.2. L'emploi féminin

Les données de l'OSCE montrent qu'en 1975, le nombre des femmes occupées par rapport à la population féminine totale atteignait un pourcentage de 19,4 en Espagne, de 11,1 en Grèce (donnée de 1971) et de 18,2 au Portugal, contre une moyenne communautaire de 28,2. Cette différence assez sensible entre les pays candidats et la Communauté peut être expliquée surtout par le fait que bon nombre de femmes dans ces pays effectuent des travaux saisonniers ou occasionnels ou encore comme aides familiales et qu'elles ne sont pas comptabilisées dans les statistiques de la population active. Leur nombre est d'autant plus élevé que la structure de l'économie de ces pays se prête à ces activités "marginales".

1.4.3. Le chômage

Pour ce qui est du chômage, les données statistiques des pays candidats en raison surtout des différences méthodologiques, ne sont pas comparables à celles des chômeurs enregistrés utilisées pour les Etats membres (1). Sous cette réserve, les estimations de l'OSCE laissent entrevoir un niveau de chômage en Espagne légèrement supérieur à celui de la Communauté (5,3 % contre 5,0 % en 1976). En 1977, il a augmenté : au quatrième trimestre, le nombre de chômeurs espagnols s'est élevé à 832.000 environ, soit un taux de 6,3 % (2).

Le secteur de la construction semble être le plus touché par la baisse de l'emploi.

En Grèce, selon les statistiques officielles, les chômeurs en 1976 ont atteint, en moyenne, le chiffre de 28.500. L'OSCE évalue à 35.000 le nombre de ces chômeurs en 1976.

(1) Les statistiques officielles du chômage en Grèce, par exemple, ne tiennent pas compte du secteur agricole, ni des jeunes en quête d'un premier emploi, ni encore des travailleurs agricoles qui, après avoir occupé un emploi dans le secteur secondaire ou tertiaire - il s'agit le plus souvent d'emplois des services en fonction des activités saisonnières liées au tourisme -, retournent à la campagne.

(2) Source : I.N.E. (Institut National de Statistiques)

Toutefois, sur la base d'indications des autorités grecques, il semble que ce chiffre soit beaucoup plus important et pourrait s'élever à environ 100.000 chômeurs en 1976, soit près de 3 % de la population active. En tout état de cause, par rapport à 1975, il semble que le niveau de chômage ait subi une réduction de l'ordre de 7 %. Cette amélioration de l'emploi est due à l'évolution de la situation économique générale ainsi qu'à la forte progression des effectifs scolaires, à la réduction du nombre d'actifs quittant l'agriculture et à la diminution des heures supplémentaires, facteurs qui ont tous favorisé la baisse de l'offre de main-d'oeuvre.

Au Portugal, le taux de chômage représentait 2,8 % de la population active en 1970. Depuis lors, la récession économique mondiale ainsi que les problèmes spécifiquement portugais (taux d'inflation élevé, difficultés économiques après la révolution de 1974, rapatriements massifs) ont accru fortement le nombre de chômeurs. En 1976, le chômage semblait avoir atteint un total de près d'un demi million de travailleurs, ce qui correspond à un taux de 14 à 15 %. Une récente enquête conclut à un taux de chômage proche de 7,5 % (1) .

En outre, dans tous les trois pays candidats, il existe un chômage déguisé et un sous-emploi importants, notamment en agriculture. En revanche, cette ressource de main-d'oeuvre inutilisée peut représenter une potentialité considérable dans une hypothèse de reprise accélérée de l'économie, mais à condition qu'un ensemble de mesures soient adoptées dans les domaines de la formation et de la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs.

1.4.4. L'évolution prévisible

Quoique les faiblesses structurelles soient à peu près les mêmes dans les pays candidats, les perspectives d'évolution de l'emploi varient de l'un à l'autre.

(1) Cette enquête n'a tenu compte ni des jeunes à la recherche d'un premier emploi ni des personnes vivant dans un ménage où le chef de famille a un revenu ("convivencia").

En Espagne, comme il ressort des données concernant l'évolution de la structure de l'emploi au cours des dix dernières années (voir première partie) , la part de la population occupée dans l'agriculture est restée à un niveau relativement élevé. Parallèlement le potentiel de productivité a cru très rapidement dans l'industrie.

La politique d'assainissement économique mise sur pied par le gouvernement espagnol dans l'accord de la Moncloa et ayant un horizon de deux années vise en priorité le maintien de l'emploi. Ceci en particulier à travers un accroissement substantiel des investissements publics (30% pour l'année 1978) et un mécanisme de transfert permettant une réduction progressive des cotisations sociales à la charge des entreprises. Une politique d'accompagnement visant l'emploi des jeunes y est également prévue.

En Grèce la croissance économique s'est poursuivie à un rythme assez soutenu et la situation de l'emploi s'est sans cesse améliorée. En 1976, l'emploi a augmenté de 7 à 8% dans les industries manufacturières à taux élevé de main-d'oeuvre et d'environ 4% dans le secteur de la construction. S'appuyant sur cette évolution économique et sociale positive, le Plan quinquennal 1976-1980 vise la création de 210.000 nouveaux emplois au cours de la période de référence, répartis entre les secteurs industriel et les services. Selon les indications du Plan, la moitié de ces nouveaux emplois pourrait être occupée par les jeunes arrivant sur le marché du travail, tandis que l'autre moitié pourrait permettre d'alléger la situation

.../...

du chômage ou fournir des débouchés aux travailleurs migrants rentrés en Grèce ou aux travailleurs quittant l'agriculture. Les estimations établies récemment par un groupe d'experts de l'OCDE confirment le caractère raisonnable de ces objectifs.

Les prévisions concernant l'évolution de l'emploi au Portugal ne permettent pas de conclure à une réduction du chômage. La réduction de 50% de celui-ci, figurant parmi les objectifs du Plan 1977-80, ne pourra certainement pas être atteinte. L'aggravation de la situation économique a forcé les autorités portugaises à reporter à plus tard la réalisation de cet objectif. Pour 1978, et fort probablement pour 1979, leur objectif déclaré est de préserver le niveau d'emploi actuel, car, entre-temps, de nouvelles vagues de jeunes arriveront sur le marché du travail. En 1980, selon les indications disponibles, 186.000 jeunes à la recherche d'un premier emploi figureront parmi les chômeurs.

X. 1.5. Les salaires

1.5.1. L'évolution des salaires

Selon les statistiques nationales de gains horaires bruts des ouvriers dans l'industrie et de prix à la consommation, la progression réelle des salaires des ouvriers depuis 1970 a été plus forte en Espagne et au Portugal que dans les 9 pays membres des Communautés européennes. En Grèce, l'évolution se situe à peu près au même niveau que dans la Communauté. Cette progression a été, en moyenne annuelle, de 1970 à 1975, de 8,4% en Espagne, de 9,4% au Portugal et de 4,1% en Grèce alors que dans la Communauté, le maximum de 7,1% était atteint dans trois pays (la Belgique, l'Irlande et l'Italie) et le minimum de 2,8% au Royaume-Uni.

Toutefois, depuis l'année 1975 l'augmentation réelle des salaires a été extrêmement modeste. Bien que des données statistiques exactes manquent encore actuellement, il semble que dans certains cas on a eu un recul réel des salaires.

1.5.2. Niveau des salaires

Une comparaison des salaires payés dans les divers pays se heurte à la difficulté que les taux de change officiels ne reflètent pas la réalité. Une comparaison des revenus réels des travailleurs n'est

possible que sur la base de parités de pouvoir d'achat à appliquer aux revenus annuels nets (donc après déduction des impôts sur les salaires et des cotisations de sécurité sociale). Actuellement, un tel calcul n'est pas possible.

Si l'on convertit, sur la base des taux de change officiels, les données sur les gains horaires bruts des ouvriers industriels en \$ US, on arrive à des gains horaires des ouvriers dans la plupart des pays membres des Communautés européennes (à l'exclusion de l'Irlande et du Royaume-Uni) d'à peu près plus du double des salaires horaires espagnols et plus du triple des salaires horaires payés en Grèce et au Portugal. On sait, cependant, sur la base des enquêtes sur les prix à la consommation effectuées dans la Communauté - et selon les mêmes méthodes en Espagne en 1975 - que le pouvoir d'achat des monnaies des pays candidats était plus élevé que ne le reflétait le cours de change officiel : pour l'Espagne, par exemple, il pouvait être évalué en moyenne entre 40 et à 50 % au-dessus du cours officiel de change. Un calcul partant des parités de pouvoir d'achat aurait conduit donc à réduire sensiblement l'écart sus-mentionné entre les salaires des pays membres actuels et ceux des pays candidats. Toutefois, les effets consécutifs de l'inflation et de la détérioration des monnaies des pays candidats ont été d'une importance telle que sans nouveau calcul détaillé, cette situation ne peut pas être confirmée actuellement.

1.3. Salaire minimum

Depuis 1964, un régime de salaire minimum garanti existe en Espagne. Mais en 1976, il ne couvrait que 45% de ce qui est considéré comme le minimum vital pour une famille. Il semble que près d'un million de travailleurs se trouverait dans une situation leur permettant de bénéficier des dispositions concernant le salaire minimum garanti.

En Grèce, il existe un salaire minimum journalier légal pour les travailleurs du secteur privé, mais il semble que la plupart des rémunérations payées dépasse le niveau de ce salaire minimum. Au cours des trois dernières années le salaire minimum s'est fortement accru, notamment pour les femmes. Ceci a permis entre autres de réduire l'écart existant entre les salaires minima des femmes et des hommes à 9%; en 1962, cet écart était encore de l'ordre de 23%.

Au Portugal, des dispositions ont été adoptées en 1974, visant à assurer un salaire minimum de 3.300 escudos dans le secteur industriel. Ce montant a été ajusté périodiquement et a été finalement porté à 4.500 escudos en 1977, lorsqu'on a introduit également un salaire minimum garanti de 3.500 escudos dans le secteur agricole.

I.5.4. La politique salariale

En matière de politique salariale, en Espagne les accords économiques contenus dans le "Pacto de la Moncloa" visent la défense du pouvoir d'achat, notamment des salaires les plus bas. Au Portugal, les préoccupations anti-inflationnistes sont encore plus ressenties. D'où la nécessité, selon les autorités portugaises, de prévoir une croissance des salaires légèrement moins importante que l'inflation.

X. I.6. Les conditions de travail

I.6.1. La durée du travail

Pour ce qui est de la durée du travail la plupart des conventions collectives au Portugal et en Grèce prévoient actuellement une durée normale hebdomadaire du travail pour les ouvriers de 45 heures. Au Portugal, les employés de bureaux profitent, cependant, de dispositions conventionnelles plus favorables : 40 heures par semaine et même moins.

La durée du travail effective des ouvriers des industries s'est élevée, en 1977, dans les trois pays candidats, entre 41 1/2 et 42 heures par semaine, donc à un niveau assez comparable à celui des pays membres de la Communauté.

I.6.2. Les congés payés et les jours fériés

En matière de congés payés, au Portugal, un Décret-Loi de 1976 a fixé la durée du congé annuel à 21 jours au minimum et à 30 jours au maximum, le droit au congé payé commence après un an de service. Le même Décret-Loi fixe le nombre de jours fériés à 12, auxquels peuvent s'ajouter un ou deux jours fériés locaux.

En Grèce, une convention collective nationale rendue obligatoire par loi, a fixé la durée minimale du congé annuel payé à 12 jours ouvrables consécutifs pour l'année 1977; cette durée est augmentée d'un jour ouvrable pour tous les six mois d'ancienneté jusqu'à concurrence de 26 jours. Le nombre des jours fériés est de 12 à 13.

Les systèmes de congé payé et jours fériés au Portugal et en Grèce ne s'écartent pas sensiblement des systèmes existants dans les 9 pays membres, qui prévoient une durée de congé annuel de 15 à 27 jours et plus, auxquels s'ajoutent 7 à 13 jours fériés payés.

1.6.3. La sécurité sociale

La sécurité sociale dans les trois pays candidats couvre en principe les risques énumérés par la Convention n° 102 de l'O.I.T. : maladie et maternité, chômage, invalidité, retraite, décès, accidents de travail et maladies professionnelles, allocations familiales. Des régimes spéciaux existent pour les salariés agricoles, parfois aussi pour les mineurs, les marins ainsi que pour les salariés des chemins de fer et des services publics.

Les divers systèmes couvrent, en Espagne et au Portugal, l'ensemble des salariés; en Grèce certains salariés ne sont pas inclus dans les régimes généraux et spéciaux s'ils reçoivent des prestations équivalentes de leurs employeurs.

Les conditions ouvrant le droit aux prestations sont cependant parfois plus contraignantes que dans la Communauté, les assurés ne recevant pas tous les indemnités. Ceci vaut en particulier en cas de chômage: au Portugal et en Espagne, seulement une partie mineure des travailleurs ont droit à une indemnité de chômage.

Le niveau des prestations des divers systèmes de sécurité sociale est souvent inférieur à celui des prestations accordées par les systèmes des pays membres actuels des Communautés européennes. Il en résulte que le pourcentage que représentent les dépenses en matière de sécurité sociale dans le produit intérieur brut des pays candidats ne dépasse guère les 10%, tandis qu'il représentait, en 1975, entre 19 et 28% dans les divers pays membres des Communautés européennes.

Quant au financement des systèmes de sécurité sociale, il est à remarquer qu'ils sont financés, dans les trois pays candidats, presque exclusivement par des contributions des employeurs et des assurés: au Portugal, les taux de cotisation s'élevaient, en 1976, pour les employeurs à 20,5% et pour les travailleurs à 9%; en Grèce ils étaient de 17 et 9%, et en Espagne ils étaient respectivement d'environ 40 et 7% des salaires conventionnels. En Espagne, l'Etat intervient à concurrence de 6% des salaires, au Portugal et en Grèce les déficits des systèmes de maladie et de pensions d'invalidité-vieillesse-survivants sont couverts par les finances publiques.

X.1.7. Les mouvements démographiques, l'émigration

De 1950 à 1973, selon les données de l'O.C.D.E. concernant l'émigration nette, 1.489.000 espagnols, 583.000 grecs, 1.968.000 portugais, 590.000 irlandais et 2.339.000 italiens avaient quitté leur pays.

Si, à titre indicatif ces données sont comparées avec celles de la population résidant en 1973 dans ces pays, il est possible de constater que l'émigration nette atteint un pourcentage de 21,8 % pour le Portugal - l'émigration vers les anciennes colonies a eu une place très importante dans les mouvements migratoires portugais - de 19 % pour l'Irlande, de 6,6 % pour la Grèce et de 4,3 % tant pour l'Espagne que pour l'Italie.

En cette même année 1973, 539.000 espagnols, 588.000 portugais, 314.000 grecs, 672.000 turcs, 607.000 yougoslaves, 446.000 algériens, 860.000 italiens et 455.000 irlandais figuraient parmi les travailleurs étrangers occupés dans les Etats membres. Le total de ces travailleurs s'élevait à 6.637.000, soit 7,8 % du nombre total de salariés occupés dans la Communauté. Sur ce total, les ressortissants des pays candidats (1.441.000) représentaient près de 22%.

Depuis lors, leur nombre a diminué. En 1976, les espagnols étaient au total 448.000, dont 265.000 en France⁽¹⁾ et 107.000 en Allemagne; les grecs 239.000, dont 173.000 en Allemagne; les portugais 569.000, dont 475.000 en France⁽¹⁾; soit au total 1.256.000.

Il apparaît donc que les pays candidats, en tant que pays d'émigration sont doublement exposés aux effets d'une mauvaise conjoncture car celle-ci se fait sentir tant directement sur les conditions de fonctionnement de l'économie nationale que par les rentrées de travailleurs migrants. Les pressions additionnelles de ces travailleurs sur le marché de l'emploi et la perte de leurs remises de l'étranger ne peuvent qu'aggraver la situation économique de ces pays.

(1) Estimations sur la base de la situation à la fin de 1973, des données plus récentes n'étant pas disponibles.

X. 2. Les problèmes spécifiques pouvant découler de l'élargissement et du fonctionnement du Marché Commun.

X.2.1. La libre-circulation des travailleurs

S'il s'agit d'un des fondements de la Communauté - la libre-circulation fait partie d'une des quatre libertés que les Traités visent à assurer : la libre-circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux - c'est aussi, particulièrement dans la situation actuelle, le problème-clé de l'élargissement dans le domaine social.

La question qui se pose est de savoir si, dans la situation actuelle de chômage élevé, même dans les pays d'accueil traditionnels, l'ouverture des frontières ne risque pas de provoquer des mouvements migratoires de telle ampleur qu'ils compromettent le bon fonctionnement du Marché commun ou aggravent sensiblement la situation économique et sociale d'un ou de plusieurs Etats membres de la Communauté.

La pression migratoire dépend essentiellement des éléments démographiques, du chômage ou sous-emploi, du surplus de main-d'oeuvre dans l'agriculture, d'une dissymétrie en matière de conditions de rémunération et dans une moindre mesure de l'accoutumance de la population à l'émigration économique. Ces facteurs devraient engendrer du côté de l'offre une forte propension à l'émigration au cours des premières années de l'élargissement.

Cependant comme le confirment les travaux de recherche et d'étude concernant les migrations intra-européennes, les facteurs agissant du côté de la demande de main-d'oeuvre ont une incidence plus forte sur les mouvements migratoires que ceux qui stimulent l'émigration du côté de l'offre.

En l'absence de possibilités d'emploi concrètes dans les pays d'immigration, les mouvements perdent donc beaucoup de leur importance.

Cette constatation se vérifie également dans le cadre du régime de libre circulation intra-communautaire; en effet, le flux de travailleurs communautaires vers les Etats membres d'immigration traditionnels diminue considérablement en période de mauvaise conjoncture économique, malgré la présence, dans certaines régions de la Communauté, d'un chômage et d'un sous-emploi considérables (c.f. tableau ci-après).

Placement avec immigration dans un Etat membre de travailleurs ressortissants d'autres Etats membres

| Années | 1965 | 1967 | % de regression | 1972 | 1974 | % de regression |
|------------------|---------|--------|-----------------|---------|--------|-----------------|
| Travailleurs CEE | 261 000 | 96 000 | - 63,2 | 195 000 | 65 000 | - 66,6 |
| dont Italiens | 235 000 | 75 000 | - 68,0 | 161 000 | 32 000 | - 81,1 |

Ces données illustrent les fluctuations enregistrées dans les déplacements des travailleurs communautaires en fonction de la conjoncture de l'emploi dans les pays d'immigration.

Dans son ensemble, le mouvement migratoire donc suit un certain automatisme fondé sur la recherche d'un équilibre entre offre et demande. De plus, il faut être conscient qu'en vertu du manque d'homogénéité des marchés de l'emploi dans les Etats membres, les travailleurs migrants, dans une large mesure, n'entrent pas en compétition avec la main-d'oeuvre nationale, mais contribuent à la réalisation d'un certain équilibre sur cette partie du marché de l'emploi que les travailleurs nationaux délaissent.

Certes la forte disponibilité à l'émigration est susceptible d'inciter certaines entreprises de l'actuelle Communauté à faire appel aux travailleurs des pays candidats.

.../...

Cette situation, s'ajoutant à la poussée démographique et à la pression migratoire propres aux pays candidats, pourrait favoriser des déplacements spontanés de travailleurs de ces pays, notamment en cours des premières années suivant l'élargissement. Compte tenu du taux de chômage élevé qui affecte actuellement la Communauté et des perspectives incertaines de reprise économique, d'une part, et des prévisions d'accroissement très sensible de la population en âge actif dans la Communauté d'ici 1985, d'autre part, des mouvements migratoires spontanés d'une certaine ampleur, suite à l'élargissement, seraient de nature à perturber assez sérieusement le marché du travail dans quelques régions de la Communauté.

Les considérations précédentes suggèrent la nécessité d'observer plus attentivement les déplacements potentiels qui pourraient avoir lieu et replacer ce problème dans le contexte des mesures communautaires de développement régional et d'investissements dans les trois pays concernés.

Mais, à ce stade, en attendant de pouvoir mieux apprécier tant les mouvements migratoires potentiels que les effets de la politique de développement et des mesures d'intégration souhaitables, il convient que le problème de la libre circulation des travailleurs soit mis sur le même pied de négociation que les problèmes soulevés par l'élargissement dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, de la concurrence, etc...

En tout état de cause, la situation qui serait faite à la main-d'oeuvre des trois pays candidats ne peut être moins favorable que celle dont bénéficie au même moment la main-d'oeuvre d'Etats associés, ou pas, à la Communauté. Le principe du traitement le plus favorable est un plancher minimal.

.../...

Le problème évoqué ci-dessus ne touche évidemment pas les travailleurs migrants des pays candidats résidant déjà dans un pays de la Communauté. En ce qui concerne ces derniers, toutes les discriminations existant dans le domaine des conditions d'emploi et de travail doivent être supprimées, à la date de l'adhésion, y compris celles concernant le droit à la prolongation du permis de travail. Il convient de rappeler, à cet égard, que le protocole additionnel de 1976 à l'accord commercial de 1972 entre la Communauté et Le Portugal prévoyait déjà la non-discrimination des travailleurs portugais en ce qui concerne les conditions de travail, y compris la rémunération et la sécurité sociale.

X. 2.2. La sécurité sociale des travailleurs migrants

Le système de coordination des régimes de sécurité sociale pour les travailleurs qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, prévu à l'article 51 du Traité CEE, devra s'appliquer aux nouveaux Etats membres.

A cette fin, les règlements (CEE) n°s 1408/71 et 574/72 devront faire l'objet des adaptations techniques nécessaires, avant l'adhésion.

X. 2.3. La formation professionnelle et le Fonds social européen

Le développement en cours dans les pays candidats ainsi que la conjoncture internationale soumettent l'économie de ces pays à des mutations structurelles importantes. Il est prévisible que l'élargissement accentuera ces contraintes du fait d'une concurrence accrue et que les ajustements des économies nécessiteront des mesures sociales d'accompagnement notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Tant qu'une stratégie globale de l'élargissement - dans laquelle les différentes politiques sectorielles et les problèmes sociaux de la Communauté élargie trouveraient leur place - n'est pas définie, il est difficile de quantifier les mutations en termes d'emploi et de besoins de formation professionnelle. Néanmoins, il est certain que ces besoins seront très importants car les problèmes découlant de l'élargissement ne sont qu'additionnels à ceux que les pays candidats connaissent déjà.

Dans ce domaine, le FSE constituera l'instrument privilégié d'action sociale, son objectif principal étant celui de favoriser l'emploi en participant au financement des opérations de mobilité géographique et professionnelle des travailleurs. La résorption du chômage et du sous-emploi structurels dans les régions moins développées de la Communauté constitue une option fondamentale du F.S.E. Cette option conviendra parfaitement à la situation économique et sociale de la Communauté élargie: les dispositions adoptées récemment par le Conseil concernant une intervention supérieure à 50% pour les opérations de formation professionnelle réalisées, à certaines

conditions, dans les régions moins développées de la Communauté pourront être facilement d'application dans de nombreuses régions des pays candidats. En outre la participation financière du Fonds en faveur de la formation professionnelle de certaines catégories et notamment des femmes, des jeunes et des travailleurs migrants ne pourra que bénéficier aux pays candidats.

De plus, au niveau sectoriel, il faut s'attendre à une intervention appréciable également de la part du FEOGA en faveur de la formation des travailleurs qui, tout en restant dans le secteur agricole, auraient à acquérir des nouvelles qualifications pour adapter leur formation à de nouvelles techniques de production ou aux méthodes de production d'autres cultures agricoles.

Dans le secteur carbo-sidérurgique les dispositions CECA en matière de reconversion de la main-d'oeuvre sont de nature à alléger les tensions existant dans ce secteur et que l'élargissement risque d'accroître.

L'application des dispositions du FSE, du FEOGA et CECA ne devraient donner lieu à aucune difficulté. Néanmoins, il est à craindre que si les structures de formation des pays candidats n'étaient accrues et améliorées (centres, équipements, formateurs, etc...), il leur serait peut-être difficile de bénéficier pleinement des moyens financiers communautaires disponibles.

.../...

X. 2.4. Autres dispositions communautaires dans le domaine social

Dans le domaine social, la reprise de l'acquis communautaire concerne, entre autre, les directives que le Conseil a déjà prises au cours des dernières années - dans le cadre du programme d'action de la politique sociale - ou qu'il adoptera encore avant l'élargissement. Ces directives concernent des secteurs tels que le rapprochement des législations des Etats membres en vue de la protection des droits des travailleurs lors de transferts d'entreprises, de licenciements collectifs, la garantie renforcée du droit des femmes à l'égalité des rémunérations, des conditions d'emploi et de travail.

Bien que dans les Etats candidats - tout au moins en Grèce et au Portugal - la législation du travail soit en pleine évolution et contienne déjà, dans une certaine mesure, les normes minimales fixées dans les directives communautaires, des adaptations seront certainement nécessaires, mais leur importance ne peut être définie dès à présent.

X. 2.5. La participation des partenaires sociaux

La participation des associations d'employeurs et de travailleurs des pays candidats à l'adhésion aux différents organes de consultation de la Communauté et aux comités paritaires existants soulève un problème qui doit encore faire l'objet d'une étude approfondie. Les représentants des organisations professionnelles dans ces organes et comités sont proposés soit par les gouvernements soit par les associations professionnelles constituées au niveau communautaire. Pour pouvoir collaborer aux travaux de la Communauté, les organisations nationales doivent donc en principe appartenir aux associations internationales érigées au niveau communautaire. Ceci n'est pas encore toujours le cas: dans deux des pays candidats, les syndicats les plus importants ne sont pas encore affiliés aux associations européennes:

CHAPITRE D

=====

LES PROBLEMES REGIONAUX DANS LA
PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT

XI. 1. Problèmes régionaux dans la perspective de l'élargissement

XI.1.1. Disparités régionales accrues dans une Communauté à 12.

Même sans prendre en compte les conséquences régionales d'un accroissement des échanges entre les Neuf et les Trois, l'adhésion de trois pays à faible niveau de développement et aux déséquilibres régionaux internes importants, changera l'importance et la nature des problèmes régionaux de la Communauté.

Les disparités régionales seront plus importantes car :

- d'une part, les écarts de niveau de développement entre régions dans la Communauté élargie seront plus grands que dans la Communauté à Neuf. (Mesuré en PIB/hab, l'écart entre la région la plus riche et la région la plus pauvre qui est approximativement de 1 à 5 entre la Calabre et Hambourg, et de 1 à 6 entre l'Ouest de l'Irlande et Hambourg, sera de 1 à 12 environ entre la région portugaise Vila Real-Bragança et Hambourg, et de 1 à 10 entre les quatre régions portugaises les plus pauvres et Hambourg (*)).
- d'autre part, la Communauté élargie comptera une population supplémentaire de 53 millions d'habitants dont 34 millions environ sont situés dans des régions dont globalement le produit moyen par tête est voisin du produit moyen par tête du Mezzogiorno italien et de l'Ouest de l'Irlande.

La nature des problèmes régionaux ne sera pas la même. A titre d'exemple, on peut mentionner que la Communauté se trouvera confrontée au retard de développement d'un nombre plus important de régions agricoles, de régions montagneuses et de régions périphériques, à un certain nombre de régions à économie exclusivement agricole et sans grand contact avec la société industrielle, à une importance accrue de régions à forte migration, à des phénomènes plus étendus de désertification, etc...

.../...

(*) Sur base de données 1971, la région de Vila Real-Bragança a une population de 471.500 habitants; les 4 régions portugaises dont le PIB/hab est le plus faible couvrent 46 % du territoire portugais et ont 2.662.000 habitants. Ne sont pas prises en considération les corrections par les parités de pouvoir d'achat. La région de Hambourg a 1.740.000 habitants.

2. Niveau de développement et disparités régionales des pays candidats.

Outre leur faible niveau de développement global, les pays candidats se trouvent confrontés à des déséquilibres régionaux importants. De ce fait, un nombre appréciable de leurs régions présentent des caractéristiques de sous-développement bien plus grandes qu'une analyse de leur économie, non différenciée régionalement, ne le laisse apparaître. S'appuyant sur de telles bases, la croissance économique des pays candidats a plutôt tendance à renforcer les déséquilibres régionaux.

a. un faible niveau de développement des pays candidats

Considérés globalement les trois pays candidats couvrent 728.400 km² et comptent 53 millions d'habitants, ce qui représente respectivement 47,65 % du territoire et 20,6 % de la population de l'actuelle Communauté. Or ils produisent seulement l'équivalent de 10,2 % du PIB de cette dernière.

Le PIB par habitant en 1975 représente pour le Portugal 32 %, pour la Grèce 44 % et pour l'Espagne 54 % du PIB par habitant moyen de la Communauté, contre 47 % pour l'Irlande et 59 % pour l'Italie.

La faiblesse du PIB par habitant des pays candidats est un signe de leur retard de développement. Celui-ci apparaît avec plus de précision lorsque l'on évoque la situation des structures économiques et sociales :

- Le secteur agricole occupe 36 % de l'emploi total en Grèce, 28% au Portugal et 22 % en Espagne contre 8,7 % en moyenne dans la Communauté. La productivité de ce secteur est particulièrement faible. Elle se situe à 45 % de la productivité des autres secteurs en Grèce, 53 % en Espagne, 30 à 40 % au Portugal.

- Le secteur industriel employé 38 % des actifs en Espagne, 33 % au Portugal et 28 % en Grèce, contre 42 % dans la Communauté. La productivité moyenne de ce secteur représente 55 % de la

productivité moyenne communautaire pour l'Espagne, 51 % pour la Grèce, 33 % pour le Portugal. Ces données moyennes cachent en fait la profonde dualité du secteur industriel de ces pays. A côté d'entreprises modernes bien souvent dépendantes de sociétés étrangères voisinent d'innombrables industries peu productives, surtout artisanales, peu aptes à croître et qui risquent fort de souffrir de la concurrence communautaire. Le taux d'activité de la population (1) est de 35,4 % en Espagne, 35 % en Grèce, et approximativement 33 % au Portugal contre 39 % en moyenne dans la Communauté (Irlande 33 %, Italie 33,7 %).

- Les infrastructures économiques et sociales sont généralement insuffisantes en particulier dans les nombreuses régions peu industrialisées et, de ce fait, elles entravent le développement de grandes parties du territoire.

Comme indication du niveau de vie, il apparaît qu'en ce qui concerne le logement, en 1971, seulement 65 % des logements étaient pourvus d'eau courante en Espagne et en Grèce, et seulement 40 % au Portugal en 1976.

Des déséquilibres régionaux internes importants

Aux écarts de niveau de développement entre la Communauté et ces pays s'ajoutent de profonds déséquilibres régionaux à l'intérieur de chacun d'eux. En effet, chacun des trois pays peut du point de vue régional être caractérisé par une très nette concentration de la population et des activités secondaires et tertiaires sur une ou quelques régions et par une stagnation, et même pour de grandes parties de leurs territoires, par une désertification importante.

C'est ainsi que :

- en Grèce, la région d'Athènes-Le-Pirée concentrait en 1971 sur environ 3 % du territoire hellénique 32 % de la population et environ 47 % (en 1965) du produit intérieur brut du pays. La densité du grand Athènes était de 5.935 hab./Km² (à comparer selon les autres régions à une densité allant de 34 à 80) et le PIB par tête environ le double de celui de la plupart des autres régions. Avec Thessalonique, Athènes regroupe 70 % environ des emplois industriels et 63 % des emplois tertiaires.
- l'économie portugaise est caractérisée par une concentration de la population et des activités secondaires et tertiaires dans ses trois régions situées le

1) Part de la population qui occupe un emploi.

le plus au nord. Ces trois régions, en effet, représentant 37% du territoire portugais, concentraient en 1970 80 % de la population, 90 % du PIB et 95 % de la production industrielle. Parmi celles-ci, la région de Lisbonne avait un PIB/hab/ ^{pratiquement le} double de celui des deux autres.

Les quatre autres régions avaient une densité allant de 23 à 61 hab/km² et le PIB/hab dans la région la plus pauvre était 3 fois plus faible que dans la région de Lisbonne.

- En Espagne, quatre provinces (Viscaya, Madrid, Guipuzcoa, Barcelone) concentrent sur 4 % du territoire 28,5 % de la population et 39 % du PIB. Ces 4 provinces avec les provinces de la Corogne, Oviedo, Séville et Valence regroupent en 1975 45,7 % de la population contre 44 % en 1970 et 38 % en 1960.

Près de la moitié du territoire perd sa population depuis 20 ans et les provinces centrales autour de Madrid, les provinces du Sud, et celles situées le long de la frontière avec le Portugal tendent à se désertifier. Les 10 provinces dont le revenu par tête est le plus bas ont une densité moyenne de 30-40 habitants au km².

Les tableaux qui suivent donnent une idée de la concentration de la richesse, les régions à concentration de population étant également celles où le PIB par tête est le plus élevé. (*)

| ESPAGNE | | | |
|--------------------|--|--|--|
| Provinces extrêmes | Indice PIB/hab. en 1973. ensemble du pays = 100 | densité hab/km ² en 1973 | Indice de variation de la population 1961 - 1975 1961 = 100 |
| Viscaya | 140 | 498 | 155 |
| Madrid | 137 | 504 | 167 |
| Guipuzcoa | 132 | 331 | 146 |
| Barcelone | 133 | 540 | 153 |
| ----- | | | |
| Soria | 91 | 11 | 70 |
| Guadalajara | 93 | 12 | 73 |
| Huesca | 98 | 14 | 92 |
| Cuenca | 76 | 14 | 70 |
| Teruel | 80 | 11 | 71 |
| Espagne | 100 | 69 | 116 |

PORTUGAL

| régions | | Indice PIB/tête 1970 | densité hab/km2 en 1975 | variation 70 - 75 en % |
|----------|---|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Porto | 1 | 85 | 340 | 6,3 |
| | 3 | 69 | 125 | 2,4 |
| Lisbonne | 5 | 147 | 186 | 13,3 |
| | 7 | 64 | 61 | 10,1 |
| | 2 | 52 | 42 | - 3,8 |
| | 4 | 63 | 38 | - 8,4 |
| | 6 | 75 | 23 | - 3,2 |
| Portugal | | 100 | 102 | 6,2 |

GRECE

| régions grecques | Indice PIB/hab en 1965 ensemble du pays = 100 | densité par hab/km2 | Indice de variation de la population 1961 - 1971 1961 = 100 |
|-------------------------------|---|------------------------|--|
| région d'Athènes | 153 | 5935 | 137 |
| reste de la Grèce centrale | 98 | 41 | 102 |
| Peloponèse | 89 | 46 | 90 |
| Iles Ioniennes | 73 | 80 | 87 |
| Epire | 61 | 34 | 88 |
| Thessalie | 73 | 47 | 96 |
| Macedonie | 87 | 55 | 100 |
| Thrace | 65 | 38 | 92 |
| Iles Egéennes | 80 | 46 | 87 |
| Crète | 75 | 55 | 94 |
| Grèce | 100 | 66 | 104 |

Les régions qui perdent leur population sont généralement à dominante agricole.

Au Portugal cinq régions sur sept ont entre 44 % et 69 % des actifs qui travaillent dans le secteur agricole. En Espagne 41 provinces sur 50 en ont plus de 20 % (parmi celles-ci, 31 en ont plus de 30 % dont 17 plus de 40 %). En Grèce, 9 régions sur 10 ont entre 45 % et 73 % d'actifs agricoles.

Ces régions ont généralement une faible productivité de leur secteur agricole. En Espagne, 12 de ces provinces par exemple ont une productivité moyenne de leurs actifs agricoles située entre 20 % et 40 % de celle des autres secteurs.

Aux caractéristiques sur la structure socio-professionnelle de la population devraient s'ajouter des caractéristiques sur les infrastructures économiques et sociales particulièrement déficientes dans certaines régions.

Par manque de moyens financiers, les infrastructures ne sont réalisées que là où elles sont le plus nécessaires pour augmenter à court terme la production nationale. C'est ainsi par exemple qu'au Portugal, le manque d'infrastructures de désenclavement des zones de l'intérieur rend très difficile la diffusion du progrès. L'écoulement des produits locaux n'est pas organisé, l'accès à l'information, aux équipements sociaux-culturels est difficile. De ce fait, on peut constater dans ces zones une absence d'incitations à produire, pour le secteur agricole qui pour partie fonctionne en autarcie, et pour l'industrie qui répond essentiellement aux besoins locaux. De plus, toutes ces activités se trouvent dans la totale dépendance de nombreux intermédiaires.

Les déséquilibres régionaux actuels s'expliquent par l'absence dans les pays candidats d'un réseau urbain équilibré. Cela est particulièrement vrai en Grèce, les principales villes étant Athènes avec 2.500.000 habitants en 1971, Thessalonique 557.000, Patras 120.000 et Volos 88.000.

Au Portugal les principales villes sont : Lisbonne 1.600.000 habitants et Setubal 80.000, Porto 500.000 et Braga 68.000, Coïmbra 75.000.

En Espagne, les grands centres ne se répartissent pas de façon équilibrée sur le territoire. En 1966, 4 villes seulement dépassaient 500.000 habitants : Madrid 3.000.000, Barcelone 1.700.000, Valence et Séville 600.000; puis venaient Saragosse 400.000, Bilbao 370.000, Malaga 320.000 puis 8 à 10 villes de plus de 100.000 habitants.

c. la croissance régionalement déséquilibrée risque de s'accroître davantage

En Grèce, de 1961 à 1971, la région d'Athènes a vu sa population augmenter de 37 % alors que pratiquement toutes les autres régions perdaient une partie de la leur, celles qui en perdaient le plus étant celles où le PIB/hab était le plus faible. Ce processus s'est poursuivi de 1970 à 1975.

La structure socio-professionnelle de la population dans les différentes régions permet d'estimer que la croissance économique à venir, en provoquant des mutations dans les structures productives (diminution de la proportion des actifs travaillant dans l'agriculture, augmentation dans les autres secteurs), aura tendance d'une part à renforcer la concentration de la zone d'Athènes-Le Pirée qui connaît déjà de nombreux problèmes de congestion, et d'autre part, accentuera le dépeuplement de la plupart des autres régions grecques déjà peu peuplées.

Au Portugal, la croissance économique se localise principalement à Lisbonne, qui avec ses environs (notamment Setubal) représente approximativement 55 % de l'ensemble de la population urbaine. Dans les régions intérieures, la proportion élevée du nombre d'actifs du secteur agricole, leur vieillissement, la faible productivité de ce secteur donnent à penser que le processus de dépeuplement constaté dans le passé devrait se poursuivre.

En Espagne, l'essor important de l'économie espagnole à partir des années 1960, surtout réalisé par un accroissement du rôle du secteur industriel et tertiaire, a entraîné d'importants changements dans la répartition territoriale de la population, et en particulier une plus grande concentration dans les zones industrielles et les grandes agglomérations.

Les mouvements migratoires internes ont été particulièrement importants. Entre 1950 et 1970 ils ont concerné 6 millions de personnes. Dans l'hypothèse où le processus d'industrialisation et d'expansion du secteur tertiaire se poursuivait, il est à prévoir que les tendances vers une urbanisation accrue et une concentration des activités se poursuivront.

Il en découle que la croissance économique rapide des trois pays candidats s'est accompagnée ces vingt dernières années :

- d'une concentration spatiale de la population, de l'investissement et du développement dans les grands centres industriels et urbains;
- d'une perte de ressources des régions les plus pauvres à cause de la destruction de leurs activités productives locales, d'une

stagnation de leurs activités agricoles, d'une désertification progressive, le tout provoquant un entraînement dans le cercle vicieux du sous-développement par déclin.

Sans prendre pour l'instant en compte les effets de l'élargissement sur les problèmes régionaux des pays candidats, les structures actuelles de ces pays et particulièrement celles de leurs nombreuses régions agricoles permettent de prévoir qu'en l'absence de politique régionale très active le processus de désertification-concentration se poursuivra.

En effet, une première estimation à l'horizon 1985 des problèmes d'emploi des régions de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne montre qu'une poursuite du développement économique de ces pays analogue à celle du passé conduirait :

- pour la Grèce, à des migrations de travailleurs vers la région d'Athènes. Dans le cas où la mobilité de la main-d'oeuvre ne permettrait pas de tels transferts, le chômage dans la plupart des régions se situerait à un niveau très élevé et les écarts de PIB/hab entre Athènes et les autres régions se creuseraient;
- pour l'Espagne, à une situation similaire dont l'ampleur est difficile à déterminer mais qui se traduirait par des migrations internes vers notamment Saragosse, Vizcaya, Guipuzcoa, Barcelone, les Baléares, Valence, Oviedo, Gerona et Madrid et par une émigration vers le reste de la Communauté. En l'absence de migrations, le chômage pour un grand nombre de régions se situerait à un niveau particulièrement élevé;
- pour le Portugal, les problèmes d'emploi étant aigus sur tout le territoire, il faut s'attendre plutôt à une émigration qu'à des migrations internes.

Que la croissance économique s'accompagne dans des pays qui s'industrialisent d'une diminution de la population rurale et d'une augmentation de la population urbaine est un phénomène normal. Par contre, que cette croissance se concentre essentiellement sur une seule région (Athènes en Grèce, Lisbonne au Portugal) ou sur un nombre réduit

de provinces (en Espagne) pourrait être en partie évité par des politiques tendant à promouvoir une meilleure répartition géographique des activités. De telles politiques accompagnant une croissance rapide des pays candidats devraient tenter d'empêcher une concentration excessive, source de congestion des pôles moteurs du développement, avec son cortège de maux (coûts sociaux élevés, dégradation de l'environnement, inflation structurelle) dont les conséquences peuvent même aller jusqu'à provoquer, à plus long terme, des blocages rendant difficile la poursuite d'une croissance à un rythme satisfaisant.

XI.2. Politique de développement régional

XI.2.1. Politique régionale dans les pays candidats

Dans tous ces pays, qui ont accédé récemment à la démocratie, la résonance de la politique régionale en tant que moyen d'une participation au pouvoir semble être considérable.

Dans le passé, la politique économique de chacun des pays candidats a eu pour objet principal d'assurer la croissance plutôt que d'en harmoniser la répartition sur le plan régional, voire même rendre tolérable les disparités résultant d'une croissance rapide. De plus, une telle priorité provenait de la faiblesse de leurs moyens financiers disponibles pour des politiques dont l'impact sur la croissance ne se fait sentir qu'à moyen et long terme.

Pour le présent, l'émergence de préoccupations régionales est freinée par des incertitudes relatives à un rythme satisfaisant de la croissance.

Etant donné l'augmentation des problèmes régionaux dans les pays candidats et la constante progression de leur politique régionale, il est probable que le retour à une croissance à un taux satisfaisant, et des moyens financiers plus importants, leur permettraient d'accentuer leurs efforts pour une croissance territorialement plus équilibrée.

a. Politique régionale grecque

Les autorités disposent, pour orienter géographiquement la croissance économique, essentiellement de programmes d'investissements publics et d'un régime d'aides à finalité régionale.

- En 1975, les crédits d'engagements concernant les investissements publics voisinaient les 635 MUC, 246 MUC allant à la région d'Attique et 387 MUC au reste du territoire. Sur les 387 MUC non affectés à l'Attique, 94 concernaient les travaux agricoles, 88 les transports, 74 les travaux municipaux, 64 l'éducation (F.B.C.F. (*) Grèce 1975 3.300 MUC).
- Le régime d'aides à finalité régionale découpe la Grèce en 5 zones d'incitation; il est basé essentiellement sur des exonérations fiscales et parafiscales.

(*) F.B.C.F. : formation brute de capital fixe.

Une politique régionale plus systématisée que dans le passé est en cours d'élaboration en Grèce au sein des services du développement régional et de l'aménagement du territoire du Ministère de la Coordination et de la Planification.

Ces services préconisent un développement oligopolaire visant à promouvoir un axe s'appuyant sur les quatre villes grecques les plus importantes, Patras, Athènes, Volos, Thessalonique, (la seule route rapide à 4 voies) et les zones industrielles de Thessalonique, Volos, Patras, Comotini. De plus, ils jugent également nécessaire de maintenir la population des petits et moyens centres urbains, afin d'éviter le dépeuplement de certaines zones agricoles viables.

Afin de pouvoir bénéficier du FEDER l'administration grecque a déjà élaboré des programmes de développement régional basés sur le schéma communautaire. Elle procède actuellement à l'adaptation du système grec d'aides à finalité régionale.

b. Politique régionale portugaise

Les préoccupations régionales sont inscrites dans la Constitution : selon l'article 91 "le plan doit assurer le développement harmonieux des différentes régions du pays".

Elles se matérialisent au niveau de l'organisation administrative par l'existence, depuis quelques mois, d'un service régional au sein du ministère de la planification nationale, et par la préparation d'une réforme visant à la création des régions dotées d'organismes décentralisés aptes à collaborer avec le centre à la création et à l'exécution des programmes intégrés (sectoriel-régional) du plan national.

Depuis quelques années une politique de meilleure répartition des activités et populations de la zone littorale est recherchée. C'est ainsi que la croissance de Sétubal à côté de Lisbonne, de Sines un peu plus au sud, vise à éviter la congestion de la capitale; de même la création d'un parc industriel à Braga vise à éviter la congestion de Porto.

Pour le moyen terme, semble-t-il, les autorités entendent préserver les possibilités de développement des régions de l'intérieur afin d'éviter leur désertification et de freiner la concentration sur le littoral. L'objectif immédiat est d'éviter pendant un certain temps l'exode rural des régions de l'intérieur en stoppant la diminution du nombre d'actifs agricoles. L'amélioration des conditions de vie et l'accès des populations de ces régions aux services les plus essentiels (amélioration des moyens de transports, logements, hôpitaux, écoles, développement de services administratifs locaux...) visent ce but.

L'objectif à plus long terme est de promouvoir la création d'activités dans les régions de l'intérieur en s'appuyant sur une stratégie des pôles de développement (par construction de parcs industriels dans les villes de Covilla, Evora, Béja, Faro qui devraient suivre celui réalisé à Braga ainsi que la création de la zone de Sines), en recherchant à renforcer le rôle des autres villes de l'intérieur et en développant des zones de programmation intégrées.

Les principaux instruments actuels de la politique régionale sont :

- l'entreprise publique chargée de la construction et de la gestion des parcs industriels;
- les programmes d'investissement du secteur public;
En 1977 les crédits d'engagement concernant des investissements publics localisables (90 % de l'ensemble des investissements publics) furent d'environ 670 MUC dont 327 MUC pour les seules provinces de Lisbonne et Sétubal, le reste du territoire ne bénéficiant que de 355 MUC. Sur les 670 MUC, 62 concernent l'éducation, 41 la santé et la sécurité sociale, 384 le logement et l'urbanisme, 32 l'agriculture, 86 les transports; (FBCF Portugal 1975 : 1500 MUC);
- les entreprises publiques, en raison de leur importance dans la formation brute du capital fixe et du pouvoir des autorités de décider de leur localisation;

- La quasi-absence d'un régime d'aides à finalité régionale ne permet pas d'infléchir la localisation des entreprises du secteur privé. Il existe cependant dans le cadre du régime d'aides à finalité générale ou sectorielle, basé essentiellement sur un système d'exonérations fiscales, une certaine différenciation régionale.

Ambitieuse dans ses objectifs, manquant de moyens financiers, la politique régionale portugaise est dans une phase d'élaboration; un plan d'aménagement du territoire est en préparation. Le plan national doit se concrétiser à travers des programmes intégrés à la fois sectoriels et régionaux.

c. Politique régionale espagnole

En 1964 un certain nombre d'objectifs régionaux furent insérés dans le premier plan de développement. Comme celui-ci avait pour objectif essentiel la croissance économique et bien qu'une participation équilibrée de toutes les régions du pays au développement ait été prévue, les pouvoirs publics concentrèrent leurs actions d'équilibrage de la croissance sur cinq pôles de développement (La Corogne, Séville, Valladolid, Vigo, Saragosse) propices à un développement économique à court terme et valable jusqu'en 1971. S'y ajoutèrent Burgos et Huelva jusqu'en 1974; Granada, Cordoba, Oviedo jusqu'en 1980; Villagarcía, Logroño jusqu'en 1981. (*)

Les deux plans suivants virent progresser la formulation d'une stratégie du développement régional. Le 3ème plan (1972-1975) liait la planification sectorielle à la planification régionale. Il prévoyait, afin d'arriver à un développement optimal de l'ensemble du territoire, de regrouper la population par un réseau hiérarchisé de villes. Dans ce plan, en plus de Madrid et Barcelone, quatre métropoles devaient compter en 1980 plus de 750.000 habitants (Valence, Bilbao, Séville, Saragosse) et 17 "métropoles d'équilibre" avaient été retenues comme se prêtant le mieux à une expansion pour dépasser 250.000 habitants en 1980. Pour répondre aux besoins des zones rurales, il était en outre prévu de consolider les villes moyennes.

(*) Annexe III : carte des pôles de développement

L'organisation administrative mise en place en 1973 comprend

- un ministère de la planification comprenant notamment un département économique et un département régional;
- 15 délégations ministérielles régionales couvrant l'ensemble du pays et des commissions de planification régionale;

Les principales mesures d'encouragement destinées à attirer l'industrie dans les pôles de développement et centres industriels de décongestion furent les suivantes :

- subventions publiques à concurrence de 20 % des investissements fixes pour les pôles de promotion et de 10 % pour les pôles de développement;
- des allègements fiscaux importants;
- des prêts à des taux préférentiels (1 % de bonification d'intérêts)

Pour ce qui est du coût de la politique régionale en Espagne, on ne dispose que de quelques estimations portant sur l'année 1975 :

- 63 MUC à titre de subvention, 882 MUC à titre de prêts à taux préférentiels,
- 172 MUC à titre de dépenses d'investissements en infrastructures dans les sept premiers pôles de développement au cours du 1er et 2ème plan. (FBCF Espagne : 47.700 MUC).

L'autonomie de la Catalogne et du Pays Basque est le début d'un processus qui pourrait apporter à la politique régionale espagnole un certain nombre de modifications qui devraient lui donner une plus grande importance, notamment grâce à la définition d'un cadre plus précis pour un aménagement du territoire.

XI. 3. Politique de la Communauté face aux problèmes régionaux de l'élargissement

3.1. En partant d'une simulation basée sur l'hypothèse théorique d'une intégration complète des nouveaux adhérents dès 1978 avec une application telle que celle du Fonds régional, on peut donner un ordre de grandeur des montants qui auraient pu être affectés à ces pays en 1978. Les montants ont été calculés en tenant compte à la fois de la population et du PIB/tête des régions à problèmes. Il s'élèvent approximativement à 105 MUCE pour la Grèce, 125 MUCE pour le Portugal et 190 MUCE pour l'Espagne soit un total de 420 MUCE.

Cette estimation "mécanique" ne prend pas en considération l'importance des problèmes à caractère régional qui résulteront de l'élargissement et qui affecteront les pays candidats ni ne répond, par définition, aux besoins structurels accrus à la suite de l'élargissement d'un certain nombre de régions de l'actuelle Communauté.

3.2. La Communauté à douze, en tant que telle, se trouvera confrontée aux problèmes régionaux importants évoqués dans la première partie : population supplémentaire de 34 millions d'habitants situés dans des régions dont globalement le produit moyen par tête est voisin du produit moyen par tête du Mezzogiorno, écarts de niveau de développement entre régions plus accentués et risquant d'être accrus davantage par les effets économiques de l'élargissement.

Cette situation présente un danger pour la cohésion de la Communauté dans la mesure où une action vigoureuse n'est pas entreprise au niveau de la nouvelle Communauté.

3.3. Ainsi, l'élargissement pose en des termes qualitativement et quantitativement nouveaux le problème d'interventions structurelles nécessaires. Parmi celles-ci, l'action régionale visant à la réduction des disparités régionales par un développement rapide de certaines parties de la Communauté à douze ainsi qu'à la reconversion de certaines régions particulièrement affectées par l'élargissement est tout à fait essentielle.

.../...

L'ampleur des problèmes à résoudre demande que les actions structurelles, notamment sectorielles et régionales, soient cohérentes entre elles et avec la politique économique générale de la Communauté.

- 3.4. La dimension de l'action régionale doit être à la mesure des problèmes qui se présenteront.

Pour sortir du sous-développement et pour s'intégrer rapidement dans le marché commun, les trois pays candidats, comme d'ailleurs certaines régions de la Communauté qui sont dans une situation similaire, doivent pouvoir faire un effort considérable d'investissements créateurs d'emplois nouveaux.

Pour qu'ils soient en mesure de combler progressivement leur retard, la part de formation brute de capital fixe dans leur produit intérieur qui est de l'ordre de 20 % (22 % pour la Communauté) devrait être augmentée. (L'Irlande dans son dernier programme a prévu de la porter à 30 %).

La faible structure économique de ces trois pays, protégée par des droits de douane sur le plan industriel, et fonctionnant en partie en économie fermée dans le domaine agricole, ne permet pas, à l'ouverture des frontières, de financer ces besoins par l'épargne nationale, d'autant plus que la pression pour l'égalisation des salaires au niveau européen est très grande dans ces jeunes démocraties.

Le financement de cet effort d'investissement devra donc, en partie, se faire par des apports extérieurs et notamment par ceux venant de la Communauté. Et ce, d'autant plus que leur entrée dans le marché commun leur imposera une accélération de la restructuration de leur appareil productif tant agricole qu'industriel et la réalisation rapide d'équipements et de services collectifs dont le niveau est largement déficient comparé à celui atteint en moyenne dans les neuf Etats membres. Cette remarque vaut aussi pour certaines régions de la Communauté actuelle.

A tout cela s'ajoute pour les trois pays candidats comme pour certaines régions de la Communauté actuelle la faible productivité de leur économie qui aggrave leur situation d'emploi déjà difficile à l'heure actuelle.

Dans les trois pays, la population active agricole est importante. Elle représentait en 1975 près de 30 % de la population active totale (8,7 % en moyenne dans la Communauté) avec de nombreuses régions où le taux dépassait 50 %. Tout accroissement de la productivité de ce secteur (actuellement de l'ordre de 50 % de la moyenne de la Communauté) conduira à un exode rural important.

Les secteurs non agricoles, dans ces pays comme dans certaines régions de la Communauté, sont en partie concentrés dans des activités d'intérêt local et régional (artisanat), qui résistent mal à l'ouverture des marchés, à la concurrence des prix et à la hausse des salaires. Etant "labour-intensive" ces activités risquent de dégager beaucoup de main-d'oeuvre.

Cette situation difficile va de pair avec une augmentation de la population en âge de travailler. Il semble en effet que l'accroissement de la population active dans les trois pays durant la période 1975-85 sera de l'ordre de 1,1 % par an contre 0,8 % dans la Communauté (nombre de régions peu développées dans la Communauté ont un taux nettement supérieur à 0,8 %).

L'ensemble de ces facteurs conduit ou bien à un taux de chômage très élevé particulièrement dans les régions les moins industrialisées ou bien à une émigration massive vers le Nord de l'Europe, ou bien - et c'est la seule solution politiquement acceptable et économiquement efficace - la Communauté doit participer dans les pays candidats comme d'ailleurs dans un certain nombre de régions à problèmes de l'actuelle Communauté au financement d'un effort considérable d'investissement.

3.5. A partir de 1978, les régions de la Communauté, dans lesquelles d'importantes difficultés de développement ou de reconversion existent et pour lesquelles le Fonds régional intervient, disposent de programmes de développement régional que les Etats membres sont tenus de présenter à la Communauté. Cette méthode, qui permet d'éviter les saupoudrages, facilite la cohérence et l'efficacité économique des investissements. Elle pourrait sans trop de difficultés être élargie aux pays candidats. Les techniques d'intervention prévues pour la section "hors quota" du FEDER permettent, de plus, une grande souplesse d'utilisation.

La méthode des programmes de développement régional permet aussi une confrontation des voies et moyens de restructuration et de développement des pays et régions les plus concernés par le processus d'élargissement, de mieux cerner les besoins et problèmes et faciliter des interventions coordonnées d'instruments financiers communautaires et nationaux permettant d'affecter les ressources financières adéquates à la solution des problèmes et à la réalisation des objectifs.

Etant donné l'importance des problèmes régionaux identifiés, les moyens financiers qui pourront être mis en oeuvre ne constitueront qu'une partie de la réponse à ces problèmes. Il faudra également, et dans la mesure du possible, que certaines politiques de la Communauté (ex. politique agricole, politique extérieure, politique de la concurrence, politique industrielle) prennent mieux en compte, dans leur propre évolution, les problèmes régionaux et contribuent ainsi à la diminution des disparités. Un programme d'action à moyen terme combinant les objectifs macro-économiques et actions structurelles industrielles et régionales assurerait la cohérence nécessaire.

CHAPITRE E
=====

L'AGRICULTURE ET LA PECHE ET LES CONSEQUENCES
DECOULANT DE L'ELARGISSEMENT

XII. CONSEQUENCES DE L'ELARGISSEMENT DANS LE DOMAINE AGRICOLE

La politique agricole commune influence désormais dans les Etats membres, d'une façon directe ou indirecte, une grande partie des différents aspects touchant à la production et à la commercialisation de la presque totalité des produits agricoles. C'est en conséquence dans le domaine agricole qu'il est à la fois plus important et plus délicat de procéder à un examen des conséquences d'un élargissement aux trois nouveaux candidats. Cela est d'autant plus vrai si l'on tient compte des dimensions physiques et économiques du secteur agricole des trois pays, qui apparaissent considérables même en comparaison avec les données correspondantes de l'ensemble de la Communauté. Il suffit, à cet égard, de citer quelques données particulièrement significatives : le passage d'une Communauté à "9" à une Communauté à "12" implique, dans les conditions actuelles, en faisant donc abstraction de la dynamique propre au processus d'intégration, un accroissement de 55 % du nombre des actifs dans le secteur agricole, de 49 % de la superficie agricole, de 57 % du nombre des exploitations et de 24 % de la production totale (voir les principales données de base au tableau n° 33).

.../...

Il paraît important, dans ce contexte, d'analyser les caractéristiques essentielles de l'agriculture des trois nouveaux candidats en vue d'en déceler les composantes qui peuvent, en cas d'élargissement, rendre difficile le processus d'intégration

XIII. LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Bien qu'il soit très difficile de chiffrer l'écart de développement entre pays, on peut, sur base d'une série d'indicateurs, situer grossièrement un pays par rapport aux autres ou essayer certains rapprochements.

Les trois candidats ont tous un produit intérieur moyen brut par tête qui est inférieur à celui de la Communauté ainsi que de chacun de ses membres actuels pris individuellement à l'exception de l'Irlande. Il en est de même pour le PIB moyen par tête relatif aux trois principaux secteurs d'activité et tout particulièrement en ce qui concerne le secteur agricole.

PIB moyen par actif (1)

(prix et taux de changes courants)

Année 1975

| | <u>ESPAGNE</u> | <u>GRECE</u> | <u>PORTUGAL</u> | <u>C.E.E. "9"</u> |
|--------------------------------------|----------------|--------------|-----------------|-------------------|
| Tous secteurs | 7.961 | 6.539 | 4.486 | 13.382 |
| indice : Ø CEE = 100 | 59 | 49 | 33 | 100 |
| Agriculture | 3.219 | 3.053 | 2.317 | 6.803 |
| indice : Ø CEE = 100 | 47 | 45 | 34 | 100 |
| Secteurs non agricoles (ensemble) | 9.302 | 8.451 | 5.333 | 14.006 |
| indice : Ø CEE = 100 | 66 | 60 | 38 | 100 |
| Agriculture en % autres secteurs | 35 | 36 | 43 | 48 |

(1) Voir également tableau n° 34

L'écart de productivité entre agriculture et autres secteurs, déjà considérable, en moyenne, dans la Communauté, est en effet, dans les pays en question, encore plus marqué.

L'ensemble de l'économie des trois pays candidats a progressé au cours des quinze dernières années à un rythme nettement plus rapide que dans les Etats membres de la Communauté; cela reste vrai, s'agissant du secteur agricole (voir tableau n° 35), pour la Grèce, et dans une moindre mesure, pour l'Espagne. Le Portugal a par contre connu, au cours de la période de référence, une progression très limitée et généralement inférieure à celle de la plupart des Etats membres.

Le rythme de croissance du secteur agricole a été, pour les trois pays, nettement inférieur à celui du reste de l'économie. La part de l'agriculture dans la production totale s'est donc réduite considérablement.

Part de l'agriculture dans le produit intérieur brut
(prix constants 1970)

| | <u>1960</u> | <u>1975</u> |
|----------|-------------|-------------|
| ESPAGNE | 19,5 | 9,8 |
| GRECE | 21,9 | 14,7 |
| PORTUGAL | 25,7 | 12,3 |
| FRANCE | 9,6 | 5,6 |
| ITALIE | 11,6 | 8,2 |
| IRLANDE | 19,8 | 18,3 |

Elle reste toutefois plus élevée que dans la plupart des Etats membres de la Communauté (l'Irlande constitue la seule exception).

En dépit de l'évolution favorable, l'écart de productivité par actif qui sépare les trois pays des "9" dans le domaine agricole n'a que très peu diminué, en quinze ans. Dans le cas du Portugal, l'écart s'est même creusé.

.../...

Evolution du PIB agricole par tête

(Prix et taux de change constants)

| | <u>Indice 1975</u> | <u>PIB agricole par tête en % Ø CEE</u> | |
|----------|--------------------|---|------|
| | (1960 = 100) | 1960 | 1975 |
| ESPAGNE | 358 | 31 | 44 |
| GRECE | 413 | 26 | 43 |
| PORTUGAL | 219 | 31 | 27 |
| CEE "9" | 250 | 100 | 100 |

Cela résulte surtout de l'évolution des effectifs de la main d'oeuvre agricole. Celle-ci a, en effet, diminué moins rapidement dans les trois pays candidats que, en moyenne, dans la Communauté (voir tableau n° 36). L'importance de l'agriculture, en tant que source d'emplois, demeure de ce fait très considérable dans ces pays.

Actifs agricoles en % du total des actifs

| | <u>1960</u> | <u>1975</u> |
|----------|-------------|-------------|
| ESPAGNE | 42,3 | 22,0 |
| GRECE | 57,0 | 35,4 |
| PORTUGAL | 42,8 | 28,1 |
| CEE "9" | 17,0 | 8,7 |

La mobilité de la main d'oeuvre agricole, relativement réduite si l'on tient compte du développement économique très rapide qui a caractérisé la période prise en considération, s'explique vraisemblablement par la présence d'un sous-emploi important également dans certains secteurs non agricoles (artisanat, tourisme, etc ...); elle s'explique également, dans une certaine mesure, par le développement, dans le domaine industriel, de secteurs utilisant beaucoup de capital et relativement peu de main-d'oeuvre (acier, chantiers navals, pétrochimie, etc...)

.../...

Les différentes évolutions constatées dans le passé semblent indiquer qu'en dépit des potentialités propres au secteur agricole la résorption des écarts de productivité entre l'agriculture et les autres secteurs ne peut être assurée que par une réduction considérable de main-d'oeuvre et dépend, de ce fait, du rythme et des choix de développement notamment industriel.

Par ailleurs, l'importance, encore considérable au regard de la situation des pays membres, de l'agriculture dans l'économie des trois pays résulte, davantage que des conditions naturelles, du niveau de développement des autres secteurs. Il faut en effet relever que les conditions naturelles sont en général, dans les trois pays, peu favorables à l'agriculture :

- L'ESPAGNE, qui, avec environ 32 Mio ha, dispose de plus de 70 % de la superficie agricole des "3", est un pays très montagneux (seulement 40 % de son territoire se situe au-dessous de 500 mètres), caractérisé par la prédominance (environ 4/5e du territoire) d'un climat continental sec et par un réseau hydrographique pauvre ;
- LE PORTUGAL (environ 4 Mio ha soit 9 % de la superficie agricole des "3") a un territoire moins montagneux que l'Espagne mais ressent aussi, notamment dans la partie méridionale, la carence de précipitations suffisantes qui s'ajoute à une fertilité naturelle du sol souvent très limitée ;
- Pour la GRECE (environ 9 Mio ha soit 20 % de la superficie agricole des "3"), les montagnes couvrent plus ou moins 80 % du territoire; le climat, en prédominance méditerranéen, est caractérisé par des précipitations mal réparties au cours de l'année. Le réseau hydrographique est également très limité dans ce pays.

La production agricole n'a pas pu répondre, au cours des dernières années, à l'accroissement accentué de la demande intérieure. Cela apparaît de l'évolution des taux d'auto-provisionnement des principaux produits et des échanges avec les pays tiers qui seront analysés dans les chapitres qui suivent.

Les réflexions développées jusqu'ici - notamment celles qui se réfèrent aux écarts de développement - se basent sur des moyennes nationales. Ces données masquent des disparités régionales qui sont, dans les trois pays candidats, souvent de même ampleur et dépassent même celles que l'on constate dans la Communauté actuelle prise comme un ensemble (voir rapport régional). Dans le domaine agricole les écarts sont relativement limités en Grèce mais très marqués en Espagne et, dans une moindre mesure, au Portugal (voir tableaux n^{os} 38 - 39 - 40)

Ecarts régionaux de la productivité par
actif dans le secteur agricole

| | Espagne (provinces) | Grèce (régions à l'exclusion région d'Athènes) | Portugal (districts) |
|--|------------------------|---|-------------------------|
| indice de la région dont la productivité est la plus élevée (rég. à prod. les plus faible = 100) | 711 | 171 | 278 |

Ces chiffres n'ont bien entendu qu'un caractère indicatif dans la mesure où les unités administratives auxquelles ils se réfèrent sont souvent peu homogènes quant à la dimension physique et économique

.../...

XIV. LES STRUCTURES

La structure des exploitations et en particulier leur dimension est un élément déterminant pour le développement de l'agriculture dans la mesure où elle conditionne les techniques de production et donc la productivité ainsi que, dans une certaine mesure, le choix des cultures. Les trois pays candidats présentent, à cet égard, des différences importantes.

La superficie moyenne des exploitations de plus de 1 ha est d'environ 23 ha en Espagne, de 4 ha en Grèce et de 10 ha au Portugal (voir tableau n° 37). Dans la Communauté actuelle, la superficie moyenne varie entre 7,7 ha (Italie) et 57,4 ha (Royaume-Uni).

Ces moyennes sont toutefois peu significatives puisque la situation structurelle est, dans chaque pays, souvent très peu homogène.

La Grèce est, parmi les trois, celle qui présente le moins d'écart. Les petites exploitations y dominent et couvrent la presque totalité de la superficie agricole : les exploitations de moins de 20 ha, soit environ 99 % du total, occupent, en effet, 90 % de la superficie.

L'Espagne et le Portugal sont par contre caractérisés par des situations très contrastées : les exploitations de moins de 20 ha, soit 84 % du total en Espagne et 94 % au Portugal, n'occupent respectivement que 20 % et 37 % de la superficie. A l'inverse, les exploitations de plus de 100 ha, respectivement 3,1 et 1 % du total, couvrent 59 % et 45 % de la superficie.

La superficie moyenne des exploitations varie considérablement selon les régions (voir tableaux n°s 38, 39 et 40). Au Portugal, elle se situe, dans les différents districts, entre 63 ha pour la région d'Evora et 3,2 ha pour la région de Porto(1). Les exploitations de grande dimension se concentrent, dans ce pays, surtout dans la partie méridionale (notamment district de Portalegre, Evora et Beja).

(1) Les données pour le Portugal se réfèrent à la situation existante avant la réforme agraire.

En Espagne, la dispersion est moins grande, les extrêmes sont représentés par les 6,2 ha de la Galicie et les 32,8 ha du Centre. Les exploitations de grande dimension se concentrent surtout au Centre du Pays.

L'analyse régionale confirme, par contre, la grande homogénéité de la Grèce; l'écart varie, en effet, entre 2 et 4,4 ha respectivement de l'Epire et de la Trace.

Dans la mesure où les conditions naturelles, tant climatiques que de fertilité du sol, sont très variables à l'intérieur d'un même pays, la dimension des exploitations peut avoir une signification très différente selon les régions. L'irrigation est, à cet égard, particulièrement importante puisqu'elle est indispensable, dans la plus grande partie du territoire des trois pays en question, pour bon nombre de cultures (maïs, betteraves sucrières, fruits et légumes, tabac, coton et également protéidiques et fourragères).

On ne dispose, pour l'instant, de données à cet égard que pour l'Espagne. La superficie irriguée de ce pays représente, toutefois, environ 65 % de la superficie irriguée des "Trois". Du tableau n° 41 apparaît que la superficie moyenne irriguée par exploitation avec irrigation (exploitations de plus de 1 ha seulement) n'est, pour l'ensemble du territoire que de 2,6 ha. Les données régionales ne sont malheureusement pas disponibles, mais la répartition des superficies irriguées par rapport au nombre des exploitations au niveau national montre une distinction beaucoup plus équilibrée qu'en ce qui concerne la superficie totale.

Un autre aspect structurel important aux fins d'une exploitation rationnelle des terres et donc du développement de la productivité du secteur est constitué par la parcellisation des exploitations.

Les trois pays semblent confrontés d'une façon aiguë à ce problème. Le nombre moyen de parcelles par exploitation s'élève à 10,8 en Espagne, à 6,5 en Grèce et à 6,4 au Portugal.

Les données régionales montrent par ailleurs que la parcellisation se concentre souvent dans les régions où la dimension des exploitations est la plus réduite et qui, de ce fait, se trouvent doublement conditionnées. Aussi, dans ce domaine, la Grèce semble caractérisée par une grande homogénéité.

Les tableaux n^{os} 38, 39, 40, 49, 50 et 51 permettent, pour chaque région des trois pays, certains rapprochements entre caractéristiques structurales, productivité et type de culture.

Il en ressort une sorte de profil régional, sous l'angle agricole, certainement sommaire mais, néanmoins, caractéristique.

Il paraît, en particulier, intéressant de rapprocher des régions à profil productif semblable mais qui diffèrent sous l'angle structurel ou, à l'inverse, des régions structurellement proches mais à orientation de la production différente.

Comme exemple du premier cas on peut citer la Galicia et le Norte en Espagne. Ces deux régions sont à orientation animale prédominante mais la première a des exploitations qui, en moyenne, sont plus petites et plus parcellisées. Cette situation a des répercussions évidentes au niveau de la productivité.

Pour le deuxième cas, on peut, par contre, citer le Levante, en particulier les provinces d'Alicante, Castellon et Valencia, nettement orientées vers les productions végétales, et la Galicia ou certaines provinces du Norte. Le Levante qui fournit une grande partie de la production espagnole de fruits et légumes et en particulier d'agrumes, jouit d'une productivité par actif qui, en moyenne, est nettement supérieure à celle des deux autres régions orientées, en prédominance, vers l'élevage.

XV. LA PRODUCTION ET LA DEMANDE

La structure de la production des trois pays, typiquement méditerranéenne, s'éloigne considérablement de la structure moyenne de la Communauté ainsi que de celle de la plupart des Etats membres actuels (voir tableau n° 42)

Les produits végétaux prédominent sur les produits animaux, particulièrement en Grèce et au Portugal.

L'importance relative des différents groupes de produits pris individuellement a des équivalences dans certains Etats membres (Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, France et Italie pour les légumes frais ; France, Italie et Luxembourg pour le vin). Mais dans aucun des Etats membres de la Communauté actuelle, à l'exception de l'Italie, l'ensemble constitué par les fruits et légumes, le vin et l'huile d'olive n'a une importance relative aussi élevée que dans les trois. Cette structure se modifie progressivement ; on constate une légère progression de la proportion de la production animale en Espagne et au Portugal et une tendance inverse en Grèce.

Le rythme de croissance de la population au cours des quinze dernières années, plus élevé au moins en Espagne et au Portugal que, en moyenne, dans la Communauté, et l'amélioration du niveau de vie qui a fait suite à la progression rapide de l'économie des trois pays, a déterminé une augmentation accélérée et sélective de la demande intérieure des produits agricoles.

Les habitudes alimentaires de la population ont subi, au cours des dernières années, des modifications parfois considérables (voir tableau n° 43). Ces modifications concernent les produits végétaux (par exemple accroissement de la consommation de sucre) mais surtout les produits animaux. La consommation par habitant, de viande bovine porcine et de volaille a, dans les trois, plus que doublé au cours d'une période d'environ dix ans. Elle a presque doublé également pour le lait et ses dérivés, sauf le beurre.

.../...

Au cours de la même période, l'accroissement, dans les Etats membres, a été beaucoup moins marqué, sauf en Italie où la situation dans les années 1960 était assez proche de celle des trois.

Des écarts, parfois importants, subsistent toutefois entre "3" et "9". Dans les trois nouveaux candidats, on consomme moins de sucre mais plus de céréales, de pommes de terre, de légumes, de fruits frais, de vin et d'huile d'olive. En ce qui concerne les produits animaux la consommation est inférieure pour la viande bovine et porcine, elle dépasse celle de la Communauté pour celle de mouton et de chèvre et est environ équivalente pour la viande de volaille. S'agissant des produits laitiers, la consommation est nettement moindre pour le beurre. Pour le fromage, elle est, par contre, supérieure en Grèce et inférieure dans les deux autres pays. Ces comparaisons se réfèrent à la moyenne communautaire, toutefois des différences considérables subsistent également entre Etats membres. En général, le niveau de consommation dans les "3" ne s'écarte pas beaucoup de celui constaté en Italie.

La progression de la demande a fortement stimulé la production. Son accroissement a intéressé les produits pour lesquels les pays étaient déficitaires mais également les produits traditionnels d'exportation (voir tableau n° 44). Les productions de céréales fourragères, de betteraves sucrières et de viandes (bovine, porcine et de volaille) ont environ doublé au cours des dix dernières années. La production de lait s'est accrue de 50 %. Celle des légumes, des fruits et du vin a progressé rapidement, surtout en Grèce et en Espagne, Par contre, les accroissements de production ont été, en général, moindres au Portugal.

L'accroissement de la production n'a toutefois pas empêché la dégradation des taux d'auto-provisionnement, au moins pour certains produits (voir tableau n° 45). S'agissant des produits végétaux cela est vrai, dans le cas de l'Espagne et du Portugal, pour les

.../...

céréales (notamment le maïs), et les légumineuses. On ne dispose pas de données récentes pour la Grèce, mais l'évolution des échanges, analysée dans le chapitre suivant, semble indiquer une situation comparable. En ce qui concerne les produits animaux, le taux d'autoapprovisionnement s'est, en général, amélioré, en Espagne et en Grèce, pour les viandes (bovine, porcine et de volaille) ainsi que pour le beurre et le fromage. Il s'est par contre dégradé, pour l'ensemble de ces produits, au Portugal.

En dépit de l'accroissement accéléré de la production de ces dernières années et des conditions naturelles défavorables, les potentialités encore inexploitées de ces pays, bien que difficiles à chiffrer, restent importantes.

Les rendements à l'hectare (voir tableau n° 46 paraissent très faibles, notamment au Portugal et en Espagne, comparés à ceux de la Communauté (parfois inférieurs à la moitié) et laissent supposer la possibilité, au moins technique, d'augmenter la production même sans modification fondamentale du contexte productif actuel. Les écarts semblent particulièrement importants dans le cas des céréales. Il y a lieu toutefois de relever que les conditions de production, tant du point de vue structurel que climatique, s'écartent des conditions moyennes de la Communauté. Une comparaison avec les données se référant à l'Italie, ou même aux Etats-Unis, où les conditions extensives de production se rapprochent le plus de celles applicables dans certaines zones espagnoles ou portugaises, réduit, en effet, considérablement, l'importance des écarts. Ces derniers restent toutefois significatifs pour les cultures plus intensives telles que le maïs, le riz ou les pommes de terre.

En ce qui concerne les cultures permanentes, toujours dans un contexte statique, certaines données laissent également entrevoir la possibilité, au moins théorique, d'intensification. On peut citer, à cet égard, les superficies irriguées actuellement couvertes en Espagne par des oliveraies (environ 80.000 hectares).

L'extension et l'accroissement de la production restent toutefois liés, dans les trois pays, dans une large mesure, à l'irrigation. Cela est vrai pour les cultures très intensives comme les fruits et légumes mais également pour la plupart des produits pour lesquels les trois pays sont déficitaires (maïs ou protéines d'origine végétale). Dans le domaine de l'irrigation, des efforts considérables ont été entrepris dans le passé et continuent actuellement, notamment en Espagne et en Grèce. La superficie irriguée a progressé, ces dernières années, de plus de 80.000 ha par an en moyenne en Espagne et de plus de 30.000 ha par an en Grèce. Le Portugal semble, par contre, pour l'instant, surtout intéressé à accroître le taux d'utilisation, apparemment très bas, des réseaux déjà existant.

L'accroissement rapide des superficies en production et l'amélioration constante des rendements à l'hectare des cultures fruitières, notamment en Espagne, semblent témoigner du fait que la limite physique ou technique de ces cultures n'est pas atteinte et que, le facteur limitant est constitué plutôt par la capacité d'absorption du marché intérieur et par les possibilités d'exportations que par les facteurs naturels et les éléments de coût.

Tant l'Espagne que la Grèce ont, en effet, été confrontées, ces dernières années, au problème des excédents dans le secteur des fruits et légumes.

Les données statistiques disponibles montrent toutefois, en ce qui concerne les oranges, que l'expansion très rapide de ces dernières années a été accompagnée, en Espagne, qui assure plus de 74 % de la production des "3", d'une réduction constante des rendements à l'hectare.

Il est difficile, à ce stade, d'expliquer ce phénomène. Il pourrait toutefois être mis en relation avec l'effort déployé du côté espagnol pour orienter la production vers des variétés hâtives ou tardives généralement moins productives.

.../...

Evolution des superficies en production et des rendements à l'hectare des agrumes en Espagne

| | Superficies en production | | Rendement à l'hectare (100 Kg/ha) | |
|-----------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------|
| | en ha | indice 1976 (1964 = 100) | Ø 64-66 | Ø 74-76 |
| orange | 139.534 | 161 | 190,7 | 136,3 |
| mandarine | 51.027 | 510 | 152,3 | 151,3 |
| citron | 23.480 | 208 | 81,8 | 144,7 |
| pomelos | 347 | 169 | 196,7 | 147,0 |

L'implantation des cultures moins intensives que celles indiquées au point précédent est, par contre, en partie du moins, entravée, outre que par le manque d'eau, par la situation structurelle existant dans les trois pays. Dans un souci évident de rentabilité des investissements, tant du point de vue économique que social, l'extension de l'irrigation s'est, jusqu'ici, très fortement concentrée dans les zones où la qualité du sol et la concentration de la main d'oeuvre assuraient une utilisation plus intensive. La superficie moyenne des exploitations dans les zones irriguées est de loin inférieure à celle du reste du pays. La productivité par unité de superficie est, dans ces conditions, le critère qui détermine le choix des cultures. L'écart entre la culture des fruits et légumes et d'autres cultures, également intensives, telles que le maïs ou les betteraves sucrières est trop grand pour permettre aux exploitants (1) d'effectuer un véritable choix.

Quant à l'élevage, les données de production et de taux d'autoapprovisionnement montrent que l'accroissement a été satisfaisant pour les spéculations moins dépendantes du sol (porc et volaille). Il l'a été

.../...

(1) Cet aspect a été analysé, dans le cadre des régions méditerranéennes de la Communauté, dans le document SEC (76) 4450/1 et 2 (voir notamment point 31. page 27).

également, notamment en ce qui concerne l'Espagne et la Grèce, pour la production de viande bovine.

Les trois pays restent toutefois, pour ce dernier secteur, largement déficitaires. En outre, l'accroissement de la production qui a été due, en large mesure, à l'évolution du poids moyen des animaux abattus (voir tableau n° 47) ainsi qu'au développement des ateliers à grande capacité sans terre (1), a été accompagné par un accroissement, parfois impressionnant, des importations de céréales fourragères, notamment maïs, et de protéines d'origine végétale. Un développement ultérieur de cette tendance implique une importation croissante de denrées fourragères de base pour l'alimentation du bétail.

Une modification du modèle de développement de la production bovine implique par contre des modifications structurelles fondamentales. Elle serait, en effet, liée à l'extension des productions fourragères, extension entraînée par les considérations déjà énoncées au point . Elle impliquerait également une amélioration des structures des troupeaux laitiers qui fournissent les veaux pour l'engraissement et qui sont, dans les trois pays, en grande prédominance, de petites dimensions (voir tableau n° 48).

Les différences, parfois importantes à l'intérieur d'un même pays, des conditions naturelles, structurelles, de l'extension des réseaux d'irrigation, etc... déterminent souvent, tout comme dans les régions méditerranéennes de la Communauté, une forte concentration de certaines spéculations dans des régions bien déterminées. C'est ainsi, par exemple, qu'en Espagne, plus de 80 % des agrumes sont produits dans la région du Levante, plus de 75 % de l'huile d'olive en Andalousie

.../...

(1) environ 20 à 25 % des jeunes bovins abattus en 1973 ont été fournis, en Espagne, par ces ateliers.

et près de 70 % du vin dans les régions du Centre, Levante et Andalousie occidentale. On constate le même phénomène, bien que d'une façon moins marquée, également en Grèce et au Portugal (voir tableaux nos 49, 50 et 51). Cette situation accentue l'importance des orientations de politique agricole aux fins du développement régional ainsi que la nécessité d'équilibre entre les interventions qui contribuent à accentuer la rentabilité des différentes spéculations.

XVI. LES ECHANGES

L'importance des échanges pour l'économie du pays n'est pas la même pour les trois nouveaux candidats.

En raison des dimensions réduites du marché intérieur, un degré élevé d'ouverture à l'égard des pays tiers est, en effet, une nécessité pour le développement économique tant du Portugal que de la Grèce. Cela est moins vrai dans le cas de l'Espagne qui dispose d'un marché de plus de 35 millions d'habitants.

Le rapport entre valeur du commerce extérieur et production reflète assez clairement cette situation.

| | Valeur du commerce extérieur en % du PIB (prix et taux de change courants) | | | | Valeur du commerce extérieur des produits agricoles en % du PAB (prix et taux de change courants) | | | |
|----------|---|------|--------------|------|--|------|--------------|------|
| | Commerce et prod. tot. | | | | Commerce et prod. agricole | | | |
| | importations | | exportations | | importations | | exportations | |
| | 1973 | 1975 | 1973 | 1975 | 1973 | 1975 | 1973 | 1975 |
| Espagne | 13,3 | 15,9 | 7,3 | 7,6 | 22,1 | 30,2 | 20,7 | 19,4 |
| Grèce | 21,2 | 25,5 | 8,8 | 10,9 | 15,4 | 15,3 | 26,3 | 21,6 |
| Portugal | 25,6 | 26,3 | 15,5 | 13,3 | 29,7 | 42,3 | 19,6 | 15,3 |

Ces données montrent, par ailleurs, une dégradation, en termes relatifs, de la contribution du secteur agricole aux exportations et, à l'inverse, l'accroissement, du poids relatif, des produits agricoles importés par rapport à la production du pays. La production s'oriente donc davantage vers la consommation intérieure que vers l'exportation. Elle n'est toutefois pas parvenue, jusqu'ici, à en suivre le rythme d'accroissement.

...../.....

La structure des échanges s'est considérablement modifiée au cours des dix dernières années (voir tableau n° 52). La part des produits agricoles dans les exportations a très fortement diminué dans les trois pays. Elle a également diminué, mais d'une façon beaucoup moins marquée, dans les importations en Espagne et en Grèce. Au Portugal, elle a, par contre, augmenté.

Part des produits agricoles dans les échanges

| | Importations | | Exportations | |
|------------|--------------|---------|--------------|---------|
| | 1963-65 | 1973-75 | 1963-65 | 1973-75 |
| Espagne | 20,4 | 16,9 | 51,9 | 25,4 |
| Grèce | 15,0 | 11,1 | 57,9 | 31,7 |
| Portugal | 16,6 | 20,2 | 25,8 | 17,1 |
| C.E.E. "9" | 23,8 | 16,7 | 12,3 | 12,1 |
| Italie | 22,6 | 19,8 | 13,1 | 8,7 |

L'agriculture s'avère une cause de déséquilibre croissant de la balance commerciale. La balance agricole de l'Espagne et du Portugal est passée, d'une situation très proche de l'équilibre, à un déficit qui s'élevait, au cours de la période 1973-75, respectivement à 622 et 424 millions de dollars. La Grèce fait exception. Elle est parvenue à assurer aux exportations agricoles une dynamique suffisante pour compenser l'accroissement pourtant considérable, des importations. L'excédent de sa balance agricole est passé, au cours de la même période, de 38 à 120 millions de dollars.

La variation du taux de couverture illustre plus clairement ces évolutions.

.../...

Taux de couverture
(export : import en %)

| | 1963 - 65 | | 1973 - 75 | |
|----------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | ensemble produits | produits agricoles | ensemble produits | produits agricoles |
| Espagne | 36,9 | 93,7 | 48,7 | 73,0 |
| Grèce | 32,8 | 126,9 | 43,7 | 124,6 |
| Portugal | 64,1 | 100,0 | 52,8 | 44,6 |

Sur le plan global (ensemble des produits), la situation s'améliore pour l'Espagne et la Grèce. Pour les produits agricoles, elle reste pratiquement stable dans le cas de la Grèce et se dégrade très rapidement pour l'Espagne. Le taux de couverture du Portugal se dégrade, par contre, très rapidement tant globalement que dans le cas spécifique des produits agricoles.

On pourrait expliquer la meilleure performance de la Grèce, dans le domaine agricole, par le régime commercial préférentiel, très favorable, dont elle jouit sur le marché de la Communauté, aux termes de l'accord d'association entré en vigueur à la fin de 1962. Cela n'est toutefois pas confirmé par les données. En effet, l'évolution du taux de couverture est plus favorable pour la Grèce, à l'égard des "pays tiers" que à l'égard de la Communauté. Cela résulte d'une dynamique pratiquement équivalente pour les deux groupes de pays, en ce qui concerne les exportations, mais beaucoup plus accentuée dans le cas des échanges avec la C.E.E., en ce qui concerne les importations.

Grèce : Evolution du taux de couverture (exportations : importations en %) relatif aux produits agricoles

| | 1963 - 65 | 1973 - 75 |
|--------------|-----------|-----------|
| C.E.E. "9" | 323,3 | 235,7 |
| "pays tiers" | 73,9 | 79,9 |

Grèce : Evolution des échanges agricoles

(indice : 0 1963 - 65 = 100)

| | Importations | Exportations |
|--------------|--------------|--------------|
| C.E.E "9" | 466 | 340 |
| "pays tiers" | 313 | 339 |

Il y a lieu, par contre, de remarquer que les évolutions constatées se sont réalisées dans un contexte caractérisé, dans les trois pays, par des régimes à l'importation très restrictifs qui ont fortement réduit les effets de la concurrence venant de l'extérieur.

La Communauté était, en 1963-65, et reste, en 1973-75, le principal débouché des exportations agricoles des trois candidats. Elle contribue, par contre, d'une façon relativement réduite à leurs importations.

Part de la C.E.E. dans les échanges agricoles

(en %)

| | Importations | | Exportations | |
|----------|--------------|---------|--------------|---------|
| | 1963-65 | 1973-75 | 1963-65 | 1973-75 |
| Espagne | 20,8 | 11,2 | 59,6 | 59,8 |
| Grèce | 21,3 | 28,7 | 54,2 | 54,3 |
| Portugal | 11,5 | 12,1 | 51,5 | 45,4 |

L'évolution des échanges agricoles avec les pays tiers et avec la Communauté ont suivi, au cours de la période de référence, des tendances différentes selon les pays.

En ce qui concerne les importations, l'évolution des échanges vers les deux groupes de pays a été environ équivalente dans le cas du Portugal, elle a privilégié considérablement les "pays tiers" dans le cas de l'Espagne et, dans une mesure moindre, la Communauté dans le cas de la Grèce.

.../...

Au niveau des exportations, l'évolution a été, dans tous les cas, pratiquement équivalente.

Au cours de la même période, dans la Communauté, les échanges intracommunautaires ont connu une dynamique nettement plus marquée que ceux avec les pays tiers. Cela paraît particulièrement évident au niveau des importations.

Evolution des échanges agricoles vers la C.E.E. et les "pays tiers"

(en indice : 1963-65 = 100)

| | Importations | | Exportations | |
|----------|--------------|------------------|--------------|------------------|
| | prov. C.E.E. | prov. pays tiers | dest. C.E.E. | dest. pays tiers |
| Espagne | 252 | 526 | 366 | 363 |
| Grèce | 466 | 313 | 340 | 339 |
| Portugal | 620 | 584 | 231 | 295 |
| CEE "9" | 540 | 199 | 476 | 391 |

La gamme des produits qui constituent l'essentiel des échanges agricoles (1) varie peu dans les trois pays (voir tableaux n^{os} 53, 54 et 55).

Les différences se limitent, en général, aux quantités concernées ainsi qu'à l'importance relative de chaque produit, dans l'ensemble des importations du pays.

Les importations sont, pour l'essentiel, composées de viande, produits laitiers et, en ce qui concerne les produits végétaux, de céréales fourragères (notamment maïs), sucre, tabac et protéines d'origine végétale.

.../...

(1) L'analyse par produits, très importante notamment pour juger des effets de l'élargissement à l'égard des pays tiers, n'est abordée, à ce stade, que d'une façon très sommaire. Elle pourra être approfondie à l'aide du dépouillement prévu pour le courant du mois de mars des données du commerce extérieur disponibles auprès de la D.G. II

Il s'agit, en partie au moins, de produits pour lesquels la Communauté est également déficitaire (céréales fourragères, tabac et protéines végétales). Ceci explique, dans une certaine mesure, la part, relativement faible, de cette dernière dans les importations des trois pays.

En ce qui concerne les exportations, elles sont constituées, pour l'essentiel, de fruits et légumes, notamment agrumes, de vin et d'huile d'olive, dans le cas de l'Espagne. Le Portugal exporte principalement vin, conserves de poissons, conserves de fruits et légumes (concentré de tomates) et liège. La Grèce, fruits et légumes frais et transformés, tabac, vin, raisins secs et huile d'olive.

Principaux produits agricoles importés et exportés par les trois candidats

IMPORTATIONS

a) en % tot. import. agricoles du pays

| | <u>Espagne</u> | <u>Grèce</u> | <u>Portugal</u> |
|---------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Animaux vivants et viande | 5 | 15 | 5 |
| Produits laitiers | 4 | 11 | 1 |
| Maïs | 22 | 26 | 21 |
| Sucre | 15 | 12 | 23 |
| Protéines végétales | 23 | 8 | 12 |

b) indice 1975 (1972 = 100)

| | | | |
|---------------------------|-------|-------|-----|
| Animaux vivants et viande | 80 | 74 | 96 |
| Produits laitiers | 224 | 182 | 204 |
| Maïs | 408 | 3.377 | 347 |
| Sucre | 1.354 | 326 | 542 |
| Protéines végétales | 238 | 253 | 143 |

Pour les trois pays, les chiffres semblent indiquer une substitution des importations directes de viande par celle de céréales secondaires et de protéines végétales nécessaires au développement de la production indigène.

.../...

EXPORTATIONS

a) en % tot. export. agricoles du pays

| | <u>Espagne</u> | <u>Grèce</u> | <u>Portugal</u> |
|---|----------------|--------------|-----------------|
| Fruits et légumes frais et transformés | 57 | 58 | 17 |
| Vin | 12 | 3 | 40 |
| Huile d'olive | 5 | 6 | 2 |
| Préparation de poissons | - | - | 15 |
| Tabac brut | - | 21 | - |

b) indice 1975 (1972 = 100)

| | | | |
|---|-----|-----|-----|
| Fruits et légumes frais et transformés | 169 | 233 | 76 |
| Vin | 168 | 207 | 148 |
| Huile d'olive | 135 | 247 | 86 |
| Préparation de poissons | - | - | 118 |
| Tabac brut | - | 200 | - |

Ces quelques données par produit confirment le dynamisme accentué qui caractérise la Grèce par rapport à l'Espagne mais, surtout par rapport au Portugal.

Enfin, le tableau n° 56 reconstitue, d'une façon fictive, les postes agrégés du Commerce extérieur d'une Communauté à "12" au cours de la période 1973-75.

Les échanges intracommunautaires de produits agricoles subiraient, dans l'hypothèse statique qui est à la base du tableau, un accroissement relativement limité tant en termes absolus que relatifs.

Le déficit de la balance commerciale s'élèverait à plus du double de celui de la Communauté actuelle. Le déficit de la balance agricole resterait, par contre, suite aux compensations entre "3" et "9", d'environ le même ordre de grandeur.

XVII. LA POLITIQUE AGRICOLE

Une analyse détaillée des politiques agricoles suivies par l'Espagne, la Grèce et le Portugal dépasse le cadre de l'étude, au moins dans sa phase actuelle.

Il paraît toutefois important d'en rappeler certaines orientations dans la mesure où elles expliquent, en partie au moins, les évolutions de la production au cours des dernières années et permettent de mieux apprécier les modifications qu'une intégration des pays en question dans la Communauté pourrait impliquer dans ce domaine.

L'importance du secteur agricole dans leur économie rend d'autant plus nécessaire, pour les trois pays, l'intégration du développement de l'agriculture, et donc des mesures de politique propres au secteur, dans le cadre plus large du développement économique et social du pays. Cela, en vue notamment d'assurer la cohérence nécessaire entre actions sectorielles et objectifs globaux. A cet égard, les trois pays arrêtent des lignes directrices valables pour plusieurs années, éventuellement revues ou complétées en fonction des situations conjoncturelles, qui s'insèrent dans le cadre des plans de développement.

Les principaux objectifs, propres au secteur agricole, sont dans une large mesure, les mêmes pour les trois candidats. Dans tous les cas, l'accroissement de la productivité agricole et l'élévation du niveau de vie des agriculteurs sont recherchés en priorité.

L'approvisionnement des pays pour les produits pour lesquels ils sont largement déficitaires et la recherche de l'équilibre de la balance commerciale constituent également une préoccupation majeure surtout pour l'Espagne et le Portugal.

Il en est de même en ce qui concerne le dépassement des carences structurelles mais, dans ce cas, c'est la Grèce et le Portugal, bien qu'avec des finalités parfois différentes, qui accordent, au moins sur le plan des principes, une plus grande importance au problème.

Les moyens mis en oeuvre pour atteindre ces buts sont multiples. Parmi ceux qui peuvent influencer plus directement la production, la politique des prix revêt, dans les trois pays, une importance fondamentale. Elle est combinée à un contrôle, généralement très strict, des importations en vue d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande et limiter la fluctuation des prix.

Pour atteindre certains buts spécifiques (programme de développement de la production de viande bovine par exemple), la politique des prix est souvent accompagnée par des aides directes à la production ou aux moyens de production.

En matière de structure, les programmes en vue de l'extension du réseau d'irrigation revêtent une importance particulière dans les trois pays et notamment en Grèce et en Espagne. Quant au Portugal, une réforme agraire d'une grande portée politique et économique et qui concerne la partie centrale et méridionale du pays a été adoptée par le Parlement.

En ce qui concerne les prix un premier examen fait ressortir un fait significatif: pour certains produits, notamment les céréales et la viande, les prix des trois pays sont très proches des prix communautaires et dans certains cas même supérieurs tandis que pour d'autres, notamment la plupart des produits méditerranéens, les prix sont nettement inférieurs aux prix communautaires. Cela implique qu'indépendamment du niveau absolu les rapports de prix entre eux diffèrent dans la Communauté et dans les pays en question et que ces rapports sont généralement plus favorables aux produits méditerranéens dans la Communauté.

.../...

L'importation des produits agricoles et notamment de ceux pour lesquels les pays sont déficitaires est souvent confiée à un monopole d'Etat ou du moins directement contrôlé par ce dernier. Dans certains cas, tant la Grèce que l'Espagne ont libéralisé les importations moyennant l'instauration de mécanismes à la frontière qui s'apparentent, sur le plan conceptuel, aux prélèvements communautaires. C'est le cas des produits laitiers en Grèce et des céréales fourragères, des fromages, de certains produits de la pêche pour l'Espagne. Le fonctionnement des mécanismes en question apparaît toutefois souvent relativement rudimentaire si comparé à celui des mécanismes semblables existants dans la Communauté. La modification fréquente et souvent journalière des prélèvements en fonction des variations des prix sur le marché mondial s'avère sans doute peu pratique et onéreuse au niveau de pays dont le volume des échanges est sans commune mesure par rapport à celui de la Communauté. Par ailleurs, en général, les prélèvements ne se substituent pas mais s'ajoutent aux droits de douane et à une série d'autres impositions à l'importation qui font que les niveaux de protection sont globalement très élevés.

L'octroi de primes ou d'aides directes tend en général à accentuer les considérations énoncées au point au sujet des rapports entre prix des différents produits puisqu'elles concernent, dans la plupart des cas, les productions animales ou les cultures céréalières. Tant l'Espagne que la Grèce et le Portugal ont, par exemple, instauré, dans le cadre d'un programme visant le développement de la production nationale de viande, un système de primes afin de rendre plus attractif l'accroissement du poids des bovins abattus. L'octroi des primes en question est très certainement, du moins en partie, à l'origine de l'accroissement de la production due à l'augmentation du poids moyen des carcasses des animaux abattus.

.../...

XVIII. SECTEUR DE LA PECHE

Tant la Grèce que le Portugal et l'Espagne ont une vocation et une tradition maritimes. Pour les trois pays, la pêche présente un intérêt particulier, mais l'importance relative et la structure du secteur varient considérablement d'un pays à l'autre. Il y a lieu à cet égard de comparer le tonnage des flottes et le nombre de pêcheurs.

La flotte de pêche espagnole est la troisième du monde après celles de l'URSS et du Japon. La comparaison du nombre de navires dépassant 100 tjb et du tonnage en jauge brute démontre que la flotte de la CEE serait doublée par l'adhésion des trois candidats (1) :

| | <u>Nombre</u> | <u>tjb totaux</u> |
|----------|---------------|-------------------|
| CEE | 2.380 | 794.350 |
| Grèce | 100 | 43.600 |
| Portugal | 165 | 126.500 |
| Espagne | 1.797 | 580.000 |

Il y a lieu toutefois de remarquer que ces chiffres n'ont qu'une signification relative, car les bateaux d'une taille inférieure à 100 tjb, et en particulier les bateaux de pêche artisanale, prennent une large part des flottes des trois candidats. Pour la Grèce, la flotte se composait en 1974 de 68 navires congélateurs, de 798 autres navires de pêche hauturière et d'environ 25.000 petits bateaux de pêche artisanale partiellement sans moteur.

Au Portugal, la situation est comparable : sur un total de 9.223 navires en 1975, 7.436 avaient un tonnage n'excédant pas 5 tjb, dont 5.695 non motorisés.

La flotte espagnole est plus moderne et en moyenne composée de navires plus grands; aussi, en 1975 elle se constituait de 4.763 navires de 20 tjb ou plus, et de 12.000 bateaux d'un tonnage inférieur, motorisés dans la plupart des cas.

...../.....
(1) Selon Lloyd's Register of Shipping, état au 1.7.1977 - La Pêche maritime janvier 1978.

La comparaison de l'importance des flottes avec le nombre de pêcheurs dans chacun des pays candidats donne un aperçu de la structure des flottes :

| | | | |
|------------|--------|---------|-----------------------------|
| Grèce | (1976) | 47.000 | dont 15.000 à temps partiel |
| Portugal | (1975) | 30.000 | |
| Espagne | (1976) | 72.000 | |
| Communauté | (1976) | 150.000 | |

Les difficultés diverses rencontrées dans le secteur ces dernières années, notamment l'extension des zones exclusives de pêche dans les régions les plus poissonneuses, n'ont conduit jusqu'ici à une régression du volume des flottes qu'en Grèce ; en Espagne, la modernisation de la flotte a conduit à la mise en service de quelques navires importants qui ont permis le maintien du tonnage total. Les flottes grecque et portugaise, comparables dans une certaine mesure à celle de l'Italie, sont trop âgées et nécessitent, surtout la portugaise, un renouvellement. Tant la Grèce que le Portugal accordent des aides d'état pour le remplacement des navires ainsi que pour le renouvellement et la modernisation des engins de pêche.

Parmi les trois pays c'est surtout l'Espagne qui a des intérêts notables de pêche dans les zones de la Communauté ; les navires du nord d'Espagne ont traditionnellement pêché devant les côtes atlantiques de la France, du Royaume-Uni et d'Irlande. Un accord de pêche est actuellement en négociation. En outre, l'Espagne a conclu des accords avec le Sénégal, le Maroc et le Canada, elle est en négociation avec les Etats-Unis et la Mauritanie.

La Grèce a traditionnellement exercé la pêche devant les côtes mauritaniennes, libyennes et tunisiennes. Un accord avec la Mauritanie a été suspendu en 1976.

Le Portugal ne semble pas avoir conclu d'accords de pêche ; ses navires ont été admis, jusqu'en 1977, dans les eaux communautaires (devant la côte groenlandaise), et exercent actuellement des activités dans les zones de pêche des Etats-Unis, du Canada, de la Norvège, de l'Amérique du Sud et, apparemment, de certains Etats de l'Afrique de l'Ouest. (1)

(1) Les données concernant l'exercice de la pêche par les pays candidats dans les zones de pays tiers, et concernant les accords de pêche et leur négociation sont, à ce stade, encore incomplets.

On peut estimer que tant l'Espagne que le Portugal ont des intérêts à l'égard des zones de pêche communautaires. L'Espagne puisqu'elle est traditionnellement orientées vers les eaux atlantiques de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le Portugal puisqu'il a subi les conséquences négatives de l'extension des zones économiques (arrêt total en Angola, diminution progressive notamment en Norvège, Canada et USA) et il aura donc tendance à rechercher d'autres fonds de pêche. La Grèce, par contre, n'a jamais exercé la pêche dans l'Atlantique du Nord, et sa flotte ne semble pas y être préparée.

Le Portugal a déjà élargi sa zone économique à 200 milles depuis 1976, tant au large de ses côtes continentales qu'autour de l'archipel des Açores et de Madère. La longueur des côtes continentales est de 790 km, celle des îles de 900 km environ.

L'Espagne vient d'élargir sa zone économique à 200 milles sur les côtes atlantiques ; elle se réserve la possibilité de l'étendre en Méditerranée. La longueur de ses côtes atlantiques est de 1.938 km entre les frontières portugaises et françaises et d'environ 300 km au Sud du Portugal jusqu'à Gibraltar. L'extension est également applicable à l'archipel des îles Canaries.

La Grèce semble avoir maintenu jusqu'ici la seule zone de 6 milles ; mais la structure du pays avec ses côtes extrêmement découpées et les milliers d'îles notamment dans la mer égée, ainsi que la constitution du sol marin très rocheux qui restreint les possibilités de pêche font que l'intérêt d'une extension de cette zone pour la pêche est limitée.

Les armateurs de la Communauté n'ont jusqu'ici pas manifesté d'intérêts de pêche dans les eaux des pays candidats ; mais il n'est pas exclu que la nécessité de rechercher de nouvelles possibilités de pêche conduiront à l'avenir à de tels intérêts.

Conformément à l'importance des flottes de pêche, la production des pays candidats est relativement importante, mais seule l'Espagne couvre, à peu près, ses besoins intérieurs, tandis que la Grèce et le Portugal sont déficitaires approximativement au même degré que la CEE (le taux d'auto-alimentation s'élève à 85 %) (1).

.../...
(1) Certaines données de base sur la production et les échanges sont reprises aux tableaux n^{os} 57, 58 et 59.

La production d'éponges, produit d'exportation traditionnel de la Grèce, a fortement diminué (40 t en 1976). Par contre, la Grèce développe l'élevage de poissons d'eau douce, notamment les truites et les carpes.

Aucun des trois pays candidats ne semble disposer d'une véritable organisation de marché, mais tous les trois donnent des subventions à différentes activités ainsi que pour l'adaptation structurelle. Des subventions pour le mazout sont accordées en Espagne et en Grèce ; Le Portugal ne semble pas en avoir prévu. Par contre, ce dernier pays dispose d'un régime de prix à la consommation qui a apparemment nécessité l'octroi de subventions aux criées.

Sur le plan de la production, l'adhésion des trois candidats ne pourra pas constituer un problème important, mais ne sera pas non plus susceptible de résoudre le problème d'approvisionnement de la Communauté. On peut, par contre, s'attendre à des problèmes en matière d'exploitation des ressources communautaires et de restructuration des flottes des pays candidats.

Il est en effet certain que le Portugal et surtout l'Espagne sont des concurrents importants pour les pêcheurs communautaires. Il importera de trouver une solution équitable notamment dans la perspective de flottes de pêche déjà trop importantes actuellement, surtout pour des pays dont la situation d'emploi est particulièrement précaire et ne permettra que difficilement d'orienter les pêcheurs vers d'autres activités, malgré le fait que notamment les flottes portugaise et grecque sont composées en grande partie de vieux et petits navires inadaptés aux exigences d'une pêche moderne.

XIX. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Les modifications plus significatives d'un passage de la Communauté à "9" à une Communauté à "12" peuvent être localisées :

- dans l'abaissement du niveau moyen de "richesse" par habitant et par conséquent dans l'accroissement des écarts de revenus entre pays membres, (le produit intérieur brut par tête passerait, dans un contexte statique et dans les conditions de 1975, de 5.221 \$ US à 4.760 \$ US),
- dans l'accroissement du nombre d'actifs agricoles (4,8 millions d'unités en plus, soit un accroissement de plus de 50 %) mais surtout de leur représentativité au niveau d'une Communauté élargie (la part des actifs agricoles dans la population active totale va passer du 9 % actuel à environ 11 %),
- dans l'augmentation du poids relatif des exploitations agricoles ayant une situation structurelle difficile et dont la production est fortement conditionnée par cet élément,
- dans l'accroissement du volume de la production et dans la modification des taux d'auto-provisionnement communautaires :
 - = légère réduction, dans l'immédiat et dans une hypothèse statique, des taux d'auto-provisionnement pour des produits actuellement caractérisés par des excédents structurels, tels la viande et le lait, mais également réduction des taux d'auto-provisionnement pour des produits pour lesquels la Communauté est déjà déficitaire, comme les céréales secondaires et les protéines végétales,
 - = accroissement du taux d'auto-provisionnement pour des produits pour lesquels la Communauté, tout en étant parfois confrontée à des difficultés, est actuellement déficitaire (agrumes) mais également pour des produits déjà excédentaires soit globalement soit au cours de certaines périodes de l'année ou qui, dans le nouveau contexte créé par l'élargissement pourraient le devenir rapidement (vin, huile d'olive, certains fruits et légumes frais et transformés).

Ces modifications, déjà considérables dans les conditions de production et de prix actuels, pourraient très vraisemblablement s'accroître par l'extension, aux trois candidats, de la politique de prix communautaire.

- dans la modification progressive des courants d'échanges tant intra-communautaires qu'avec les pays tiers (substitution entre produits importés et produits d'origine communautaire).

Cet ensemble d'éléments configure une situation qui va accentuer considérablement certaines difficultés déjà aiguës dans la Communauté actuelle.

En effet, en matière d'équilibres budgétaires, une demande et des nécessités accrues (poids politique accru du secteur agricole et de sa composante à structure faible) seront confrontées à une capacité contributive et donc à une possibilité de transferts proportionnellement réduites.

En outre, la fixation des prix communs, déjà difficile dans les conditions actuelles, serait ultérieurement compliquée, tant sur le plan politique qu'économique par l'écart structurel et de productivité existant entre les différentes exploitations. Certaines différences des coûts de production et surtout les écarts de niveaux de vie entre les "3" et les "9" risquent également de rendre très variable le concept de "revenu satisfaisant".

Par ailleurs, dans la mesure où les tendances inflationnistes sont actuellement plus fortes en Espagne, en Grèce et au Portugal que dans les pays de la Communauté qui participent au serpent, l'application, dans une Communauté élargie, du système agri-monnaire actuel pourrait entraîner l'introduction des montants compensatoires monétaires dans les échanges agricoles des pays candidats. Dans cette hypothèse, en cas de surévaluation des taux verts dans les trois pays en question, l'application du système agri-monnaire engendrerait des dépenses du FEOGA puisque les produits auxquels s'appliquent les montants compensatoires sont, en général, ceux qui sont déficitaires dans les pays candidats.

La situation qui ressort des analyses effectuées semblent indiquer qu'une convergence d'intérêts assez large et non limitée à l'une ou l'autre des parties en cause plaide en faveur d'une attitude prudente à l'égard du processus d'intégration dans le domaine agricole. Les désavantages découlant d'une intégration trop rapide dans ce domaine semblent relativement bien partagés entre les différentes parties et dépassent, en général, les avantages que l'une ou l'autre d'entre elles pourrait escompter.

En effet, une intégration accélérée et non accompagnée par des modifications structurelles profondes pourrait déterminer l'accroissement de certaines productions et l'accentuation de certains déséquilibres du marché. Les effets négatifs qui en découleraient pèseraient sur l'ensemble de la collectivité en raison des gaspillages accrus de ressources occasionnés par la destruction ou par une mauvaise utilisation des productions excédentaires. Ils seraient toutefois essentiellement ressentis, en ce qui concerne la Communauté dans sa composition actuelle, en l'absence d'éléments correcteurs, par les exploitations à situation structurelle faible et notamment par celles orientées vers les produits méditerranéens, moins protégés par les mécanismes de soutien prévus par la politique agricole commune et plus affectés par la concurrence des nouveaux pays adhérents.

L'élément structurel, joint aux conditions physiques et climatiques, réduit en effet presque à néant, pour un grand nombre d'exploitations très concentré au niveau de certaines régions, toute possibilité de réorientation culturelle en vue de l'adaptation de l'offre aux modifications de la demande et donc, de profiter des effets positifs liés à l'élargissement du marché et à la dynamique de la demande dans certains secteurs et notamment dans celui des productions animales.

Quant aux candidats, ils bénéficieront de certains avantages sur le plan financier (financement communautaire de la politique agricole) et pourront profiter de l'élimination des droits de douane résiduels que la Communauté applique à leur égard ainsi que des effets des mécanismes prévus par la politique agricole commune (prix de référence, clauses de sauvegarde certaines restrictions quantitatives (1)) notamment pour les produits méditerranéens pour lesquels ils sont plus compétitifs.

.../...
(1) Produits de l'Annexe III du règlement 1035/72 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes.

Ces produits sont, toutefois, souvent caractérisés par une demande peu élastique et par une offre déterminée par les conditions structurelles et donc très rigide. L'accroissement de l'offre exercerait, par conséquent, une pression constante sur les prix et risque de réduire ou même d'annuler l'avantage découlant d'un accroissement quantitatif éventuel des exportations.

Par ailleurs, la renonciation, sans préparation structurelle adéquate, aux différentes mesures de politique agricole (restrictions à l'importation, aides directes et indirectes, etc...) qui assurent actuellement, dans les trois candidats, un certain équilibre au niveau de la production et des revenus entre les produits méditerranéens et les autres et notamment ceux d'origine animale, risque d'accentuer les déséquilibres existants de leur balance commerciale. La situation structurelle et les conditions climatiques peu favorables constituent, en effet, des handicaps considérables pour les productions pour eux plus vulnérables soit notamment céréales secondaires, lait et viande.

Sur un plan plus général, l'adoption, sans gradualité, de la politique agricole commune, qui doit répondre à des objectifs et est conditionnée par des contraintes communautaires, peut s'avérer contraire, dans certains cas, aux nécessités de développement spécifiques d'un pays donné. A titre d'exemple, les mesures visant à l'élimination d'excédents structurels constatés pour la Communauté dans son ensemble peuvent accentuer les difficultés d'un Etat membre qui serait, individuellement, largement déficitaire et dont le déficit pèserait lourdement sur sa balance commerciale. Cela dans un contexte où l'équilibre économique individuel joue encore un rôle essentiel compte tenu du degré de développement insuffisant des politiques communautaires autres qu'agricole (absence d'union économique et monétaire, développement limité d'une politique régionale, etc...)

L'accroissement de la production et les modifications des courants d'échanges risquent d'affecter également les pays tiers non candidats à l'adhésion qui trouvent actuellement, dans la Communauté, les principaux débouchés pour leurs produits agricoles.

Ces modifications pourraient être particulièrement sensibles en ce qui concerne les pays tiers méditerranéens, dont la production est en concurrence directe avec celle des candidats et qui verraient ainsi réduire les avantages relatifs escomptés par les accords préférentiels conclus avec la Communauté.

CHAPITRE F

LES RELATIONS EXTERIEURES DANS LA PERSPECTIVE
DE L'ELARGISSEMENT

Les répercussions de l'élargissement sur les relations extérieures de la Communauté se feront sentir en particulier, compte tenu de la structure de production et du commerce extérieur des pays candidats, sur les relations de la Communauté avec les pays méditerranéens, les pays en voie de développement et en particulier les pays ACP et les bénéficiaires du système des préférences généralisées.

I. LA POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE A L'EGARD DES PAYS DE LA MEDITERRANEE

LA TURQUIE

L'Accord d'Ankara, conclu en 1963, a créé entre La Communauté et La Turquie une association dont la structure.

... / ...

Les modalités de développement et, surtout, la finalité politique, sont de même nature que celles de l'Accord d'Athènes.

L'évolution de cette association s'est faite à travers plusieurs phases successives caractérisées par une atmosphère très variable.

C'est ainsi que depuis 1974 les relations sont entrées dans une phase très critique, caractérisée par une détérioration qui n'a cessé de s'aggraver et justifie, depuis le Conseil d'Association de décembre 1976, réuni après une série de reports dus à la tension persistante entre les parties, les préoccupations les plus sérieuses tant en Turquie que dans la Communauté.

Il est vrai que les relations d'Association, dans le secteur économique et commercial, n'ont pas évolué de façon satisfaisante pour nos partenaires turcs, comme le fait ressortir le rapport du groupe d'experts, constitué en 1975 par le Conseil d'Association pour étudier les conséquences du déséquilibre croissant depuis 1973 de la balance commerciale (1) de la Turquie à l'égard de la Communauté. Ce déséquilibre trouvait son origine dans des causes à la fois d'ordre structurel et conjoncturel.

Depuis 1976, aucune amélioration concrète n'a été apportée. Et cela tient essentiellement à ce que les perspectives de l'élargissement et, surtout, de l'adhésion de la Grèce

.../...

(1) Voir tableau No. 60

conduisent la Turquie à envisager un réajustement de ses rapports d'Association.

Certes, la Turquie s'inquiète aussi des conséquences économiques de l'adhésion des trois pays candidats. Cela est vrai pour les secteurs sensibles de l'industrie, pour les perspectives d'emploi des travailleurs turcs dans la Communauté (et les économies de ces travailleurs jouent un rôle déterminant pour la balance des paiements de la Turquie) et, surtout, pour l'agriculture. Il n'en demeure pas moins que la nature des courants d'échanges CEE-Turquie, d'une part, la part relative de la partie commerciale dans les rapports d'Association, d'autre part, ont comme conséquence que l'impact économique de l'élargissement sera moins fort pour la Turquie que pour les autres pays méditerranéens.

En outre, la Turquie sera le seul associé de la Communauté avec lequel la libre circulation des travailleurs sera réalisée, en application de l'Accord d'Ankara, pour 1986.

En acceptant la candidature de la Grèce, le Conseil, confirmant le souci d'équilibre constamment exprimé depuis 1963, a tenu à faire connaître qu'il entendait veiller à ce que l'élargissement projeté de la Communauté ne s'effectue pas au détriment de l'évolution normale des rapports d'Association avec la Turquie.

Il est donc nécessaire pour la Communauté de maintenir cette ligne et de rechercher, en liaison étroite avec le partenaire turc, les solutions concrètes qu'il conviendra de retenir pour concrétiser cette volonté politique.

XX.1.2. LES PAYS DE L'APPROCHE GLOBALE

La nécessité pour la Communauté de définir une politique spécifique à l'égard de la Méditerranée avait été affirmée dès la mise en place des institutions européennes (1). L'exigence d'une certaine unité dans la conception et la mise en œuvre de nos relations avec la quasi-totalité des pays riverains de la Méditerranée a été ensuite réexprimée avec force par les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres ou adhérents des Communautés européennes (Conférence de Paris - octobre 1972) qui soulignaient en particulier : "(La Communauté) attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion ainsi qu'à la mise en œuvre de ses engagements avec les pays du bassin méditerranéen avec lesquels des accords sont conclus ou à conclure, accords qui devront faire l'objet d'une approche globale et équilibrée".

Pour répondre à cette volonté politique, une série d'accords ont été passés avec les pays du Maghreb, Israël, les pays du Mashrek, Malte et Chypre, accords dont l'objectif était précisément, de créer - ou dans certains cas de rétablir - les conditions d'un meilleur équilibre économique et, partant de contribuer à la stabilité politique de l'ensemble euro-méditerranéen.

L'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne renforcera certes la stabilité économique et donc politique de la rive nord de la Méditerranée. Par contre, il apparaît à l'analyse que, d'une part, pour certains pays de la zone sud-méditerranéenne ainsi que pour Malte et Chypre et, d'autre part, pour certains secteurs, des difficultés sont susceptibles de se manifester.

... / ...

(1) cf. Protocoles annexés au Traité de Rome

Il est certain, toutefois, que les problèmes se poseront différemment selon qu'il s'agit du secteur agricole ou du secteur industriel et que les difficultés en cause n'auront pas la même ampleur pour chacun des pays intéressés, suivant qu'ils sont concernés davantage par l'un ou l'autre de ces secteurs.

a) MAGHREB, MASHREK, ISRAEL

L'analyse des échanges globaux entre La Communauté et les pays méditerranéens partenaires permet de prendre une première mesure de l'ampleur des problèmes. Le tableau N° 1 (voir annexe II) qui rapproche les données concernant les importations et les exportations de la CEE avec les pays méditerranéens partenaires de la rive sud (les "8") et les pays candidats (les "3"), permet de constater que le groupe des "8" est actuellement pour la Communauté un partenaire d'importance sensiblement égale à celle des pays candidats.

Les "8" représentent donc pour la Communauté un marché significatif (7 % environ de nos exportations totales), dynamique et présentant un solde fortement excédentaire pour elle. Il est certain, toutefois, que si ce déséquilibre venait encore à s'accroître, comme conséquence de l'élargissement, une telle évolution risquerait de limiter les possibilités d'exportation de la Communauté. On a observé, en effet, dans le commerce international, que dans les pays ayant une balance commerciale déficitaire à l'égard de tel ou tel partenaire, il y a une tendance à se tourner, à partir d'un certain seuil du déficit, vers d'autres fournisseurs.

De l'autre côté, on constate que le débouché communautaire est important pour 6 des 8 pays de la rive sud. La proportion des exportations totales de ces pays allant vers la Communauté est, en effet, très élevée (chiffres 1976) :

| | | | | | |
|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Maroc (1) | 54,1 % | Egypte | 21,7 % | Israël | 36,6 % |
| Algérie (1) | 56,3 % | Syrie | 49,0 % | | |
| Tunisie | 51,8 % | | | | |

... / ...

Secteur agricole

L'agriculture est un secteur-clé pour la plupart des pays du sud de la Méditerranée. Le tableau 62 en fournit la mesure en termes d'emplois, d'échanges et de production nationale.

Il révèle, par exemple, que :

- l'agriculture occupe entre 45 et 55 % de la population active pour le Maroc et la Tunisie;
- la production agricole intervient pour plus de 20 % dans le PIB total du Maroc et pour plus de 10 % dans celui de la Tunisie ; la partie de cette production exportée représente elle-même un pourcentage non négligeable de leur PIB ;
- les exportations agricoles représentent entre le quart et le cinquième des exportations totales vers toutes destinations pour Israël, le Maroc, la Tunisie. Cela ne doit cependant pas dissimuler que sur les "8" pays, seuls le Maroc (avec cependant une exception notable pour les années 1974 et 1975) et la Tunisie ont une balance commerciale agricole excédentaire, alors que tous les autres pays sont importateurs nets et ont (sauf le Liban) un taux de croissance de la production agricole inférieur à celui de la demande ;
- pour les principaux produits agricoles (agrumes, conserves de fruits, vin, tomates, conserves de légumes, huile d'olive) importés par la CEE des pays méditerranéens, les pays candidats sont, en général, des fournisseurs plus importants que les pays de la rive sud.

Enfin, l'importance du débouché communautaire dans le secteur agricole est un des facteurs les plus déterminants. Le tableau 63 et 64 indique que pour le Maroc, la Tunisie et Israël les exportations agricoles vers la Communauté représentent entre 63 et 70 % des exportations agricoles totales.

.../...

Dans ces conditions, l'élargissement, qui aurait pour effet d'augmenter le taux d'auto-provisionnement de la Communauté à "12" pour certains de ces produits, pourrait, dans quelques cas, poser, spécialement pour le Maroc, la Tunisie et Israël et, dans une moindre mesure, pour les autres pays, des problèmes économiques difficiles à résoudre.

Par ailleurs les nouvelles conditions d'écoulement offertes aux pays candidats pourraient conduire à terme, notamment pour les produits méditerranéens, frais ou ayant subi une préparation, à des accroissements de leurs productions.

Dans ces conditions il y a des risques pour que s'exercent dans la Communauté à 12 de fortes pressions tendant à l'instauration de mesures restrictives qui, si elles venaient à être adoptées, accroîtraient encore les difficultés d'écoulement de certains produits agricoles des pays de la rive sud sur le marché communautaire.

Il ne faut, d'autre part, pas oublier que l'élargissement devrait faciliter, dans une certaine mesure, l'ouverture aux pays sud-méditerranéens, des marchés des trois candidats.

.../...

- Secteur industriel

Même dans le secteur industriel des problèmes aigus de concurrence risquent de se produire.

Les principales importations de produits manufacturés de la Communauté en provenance des pays sud méditerranéens, sont constitués par un nombre relativement limité de produits, à savoir:

Part dans les exportations de
produits manufacturés vers la CEE

| | |
|---|--------|
| - produits textiles (filés, tissus et vêtements) | 32,6 % |
| - dérivés pétroliers | 19,1 % |
| - produits chimiques et engrais manufacturés | 14,0 % |
| - produits sidérurgiques | 2,4 % |
| - pierres précieuses (1) | 19,4 % |
| - autres | 12,5 % |
| | <hr/> |
| | 100 % |

Or, l'analyse de la structure des exportations vers la Communauté des "8" pays partenaires et des 3 candidats fait apparaître qu'une part importante de ces échanges concerne des produits qui se trouvent en compétition directe. C'est le cas, en particulier, pour les textiles, les dérivés pétroliers, les produits chimiques et engrais manufacturés et les produits sidérurgiques:

(1) 44 % des exportations israéliennes.

Principaux produits manufacturés importés par la CEE,
des pays candidats et des pays de la Rive sud de la
Méditerranée

1976 MIO d'EUR

| P a y s | Produits textiles | Dérivés pétroliers | Produits chimiques | Produits sidérurgiques |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Grèce | 341,3 | 163,9 | 43,2 | 24,9 |
| Espagne | 178,7 | 102,9 | 127,9 | 166,9 |
| Portugal | 223,2 | 4,9 | 42,4 | 24,9 |
| Algérie | 2,8 | 63,4 | 3,9 | 19,0 |
| Maroc | 98,7 | 1,2 | 13,0 | - |
| Tunisie | 112,9 | 5,2 | 51,8 | - |
| Egypte | 24,6 | 94,8 | 6,3 | 4,4 |
| Jordanie) | | | | |
| Liban) | 3,5 | 3,2 | 3,0 | 0,4 |
| Syrie) | | | | |
| Israël | 89,7 | 26,8 | 64,9 | 1,3 |
| Total Pays candidats | 743,2 | 271,7 | 213,5 | 202,7 |
| Total Pays sud-médi- terranéens | 332,2 | 194,6 | 142,9 | 25,1 |

L'analyse des provenances des importations communautaires de produits manufacturés corrobore cette constatation puisqu'en 1976 la Communauté a acheté aux "3" quatre fois et demi plus de produits manufacturés (soit 3.300 Mio EUR) qu'aux "8" pays sud méditerranéens (749 Mio EUR).

Tous les pays de la région sud méditerranéenne seront concernés par les nouvelles conditions de concurrence à la suite de l'élargissement étant donné qu'en général ils exportent tous indistinctement vers la Communauté les produits indiqués ci-dessus.

Toutefois, il est à craindre que dans un premier stade, certains soient davantage touchés par suite de la place plus grande qu'occupe l'industrie manufacturière dans leur activité économique ou dans leurs exportations globales, comme c'est le cas, pour des raisons diverses, pour l'Egypte, la Syrie et Israël (voir tableau 65). Il convient bien sûr de tenir compte également des perspectives de développement industriel et des possibilités d'exportations en découlant pour certains pays, comme par exemple l'Algérie.

L'élargissement aura pour effet, en principe, de mettre sur un pied d'égalité tarifaire les produits manufacturés des "8" bénéficiant déjà de la franchise et de l'Espagne (1) dont les exportations représentent environ les 2/3 du total des pays candidats. Il en résultera donc la perte d'un avantage relatif pour les pays de la rive sud. Ceci pourrait être toutefois tempéré par l'ouverture aux pays sud méditerranéens des marchés des nouveaux adhérents, qui présentent d'ailleurs une position géographique favorable.

Le véritable risque pour les pays de la rive sud résultera plutôt du fait que l'élargissement pourra avoir pour effet d'accroître dans certains domaines la surcapacité de production communautaire et, par voie de conséquence, de provoquer un regain des pressions protectionnistes de la part des milieux industriels se sentant menacés. Il risquerait alors d'en résulter des mesures de restriction ou de limitation qui pourraient s'appliquer, - dans des circonstances analogues à celles que l'on a pu constater en 1977 pour le secteur textile - aux pays de la Méditerranée Sud.

S'il en était ainsi, c'est tout l'équilibre du volet commercial des accords de coopération avec les pays de la Rive Sud qui se trouverait remis en cause, puisqu'en effet la Communauté a toujours insisté vis-à-vis de ces pays sur la nécessité de miser sur le développement du secteur industriel plutôt que sur l'accroissement des productions agricoles. Cela est d'autant plus

.... / ...

(1) La Grèce et le Portugal bénéficient déjà des mêmes conditions d'accès au marché communautaire que les "8".

vrai que le secteur industriel a déjà pris une place importante dans leur activité économique et qu'il doit constituer le domaine le plus dynamique pour le développement de ces pays.

Problèmes de la main d'oeuvre

Un dernier élément duquel il faudra tenir compte est l'effet qu'aura l'élargissement sur l'émigration des travailleurs en provenance de ces pays (surtout Maghreb).

Fin 1976, les Maghrebins occupés dans la Communauté étaient évalués à 710.000 dont : 450.000 Algériens, 180.000 Marocains, 85.000 Tunisiens.

Le tableau ci-après donne la ventilation de cette main-d'oeuvre entre les principaux pays d'immigration de la Communauté:

| | Belgique | Allemagne | France | Pays-Bas |
|-----------|----------|-----------|---------|----------|
| Algériens | 3.000 | 1.500 | 440.000 | ... |
| Marocains | 27.000 | 15.500 | 130.000 | 29.000 |
| Tunisiens | 4.000 | 10.000 | 70.000 | 900 |

Les accords de coopération avec le Maghreb se limitent à confirmer l'égalité de traitement des travailleurs maghrébins et nationaux en matière de conditions de travail, de rémunération et de sécurité sociale, à l'exclusion de toute disposition en matière d'accès à l'emploi.

Le recrutement de ces travailleurs reste de la responsabilité des Etats membres qui doivent toutefois respecter la priorité à l'emploi des travailleurs communautaires, à l'exception de la France en ce qui concerne les ressortissants algériens qui, en vertu des accords d'Evian, bénéficient d'un régime privilégié en France, dont les dispositions communautaires tiennent compte.

Enfin, la libre circulation des travailleurs dans la Communauté à douze pourra affecter les débouchés pour la main-d'oeuvre de ces pays qui tirent des économies des travailleurs une partie importante des ressources nécessaires à l'équilibre de leur balance des paiements.

Conclusions

L'analyse qui vient d'être faite montre que du fait de l'élargissement de la Communauté, il risque de se produire certains déséquilibres des échanges engendrant dans les pays concernés des difficultés d'ordre économique et social pouvant avoir des répercussions au plan politique, si des mesures ne sont pas prises pour tenter de définir de nouveaux équilibres et de nouvelles complémentarités entre les pays du sud de la Méditerranée et la nouvelle Communauté.

En d'autres termes, si l'élargissement a, comme c'est probable, pour conséquence de déclencher un mouvement qui permettra d'accroître progressivement l'accès au marché des autres Etats membres des produits espagnols, grecs et portugais au détriment des produits similaires des "8", il en résulterait pour ces derniers des difficultés de plus en plus aiguës qu'il ne sera pas facile de surmonter. En effet, la réorientation des échanges qui devrait alors être réalisée par ces pays - qui impliquerait en fait une réorientation de leurs productions - nécessiterait des efforts de réadaptation considérables, des moyens qui dépassent largement leurs possibilités propres et des délais très importants.

A ce propos, il est clair qu'il faudra utiliser au maximum les possibilités offertes par les périodes de transition

.../...

pour réaliser les adaptations qui seront nécessaires dans les différents secteurs tant du côté de la Communauté que de nos partenaires du Sud de la Méditerranée.

Une stratégie globale prenant en compte tous les aspects de développement économique et social de la nouvelle Communauté et des pays sud-méditerranéens assurerait la cohérence des mesures envisagées.

Ces adaptations devraient être définies à travers une concertation active se fondant sur un examen commun des situations respectives tant agricoles qu'industrielles, ainsi que des perspectives offertes par les marchés.

Les mesures adoptées dans le cadre de cette concertation active seraient évidemment cohérentes avec les autres objectifs de la nouvelle Communauté, et - à ce titre - devraient être intégrées à un programme global et structurel plus vaste du type de celui proposé dans la partie I.

Sans préjuger de ces mesures, ce qui serait prématuré en l'état actuel de l'analyse, quelques grandes orientations peuvent être dessinées.

Dans le secteur agricole, il s'agira :

- d'une part, de favoriser si nécessaire certaines réorientations de la production des pays de la Méditerranée Sud en fonction de leurs besoins alimentaires internes ainsi que de promouvoir toutes possibilités de développer des productions (type protéagineux) dont l'Europe est largement déficitaire.

Il conviendra d'utiliser assez largement à cette fin les programmes d'aides financières de la Communauté.

.../...

Dans le secteur industriel, il conviendrait de renforcer les conditions de la coopération industrielle et d'aménager le développement des échanges entre la Communauté élargie et les pays de la rive sud. Dans cette perspective, devraient être recherchés en particulier les moyens :

- de permettre que l'orientation des investissements puisse être réalisée en prenant en compte les possibilités d'écoulement sur les marchés respectifs,
- d'analyser les courants d'échanges entre les 2 groupes de pays et cela dans le but de prévenir, si possible, les accroissements excessifs et brutaux de flux de produits vers l'un ou l'autre des partenaires.

x

x

x

b) MALTE ET CHYPRE

Ces pays ont conclu avec la Communauté respectivement en 1970 (Malte) et en 1972 (Chypre) un accord d'association visant, à terme, l'établissement d'une union douanière. Une coopération économique et financière a été par ailleurs négociée dans le cadre de l'approche globale.

Les données qui caractérisent ces îles, peuvent être résumées de la façon suivante: une position stratégiquement importante, une superficie et une population réduites, une économie qui dépend surtout pour Chypre, de l'agriculture, d'activités industrielles de transformation et du tourisme,

.../...

un commerce qui se déroule encore pour l'essentiel avec la Grande Bretagne, une émigration vers les pays anglophones.

Du point de vue commercial, si on prend comme base les statistiques de l'année 1974, on constate que la part du commerce (import/export) avec la Communauté représente 51 % du commerce global pour Chypre et 65 % pour Malte. La seule adhésion de la Grèce fera augmenter le pourcentage de Chypre à 59 % pour les importations et 56 % pour les exportations (1).

On peut en outre prévoir que les courants d'échanges se concentreront davantage, à court et à moyen termes, sur la Communauté à Neuf et à Douze. L'évolution à plus long terme dépendra enfin, d'une part, du régime commercial que la Communauté concéderait à ces pays et, d'autre part, du développement des marchés du Proche Orient pour Chypre et de l'Afrique du Nord pour Malte.

A l'heure actuelle, Malte et Chypre bénéficient sur le marché de la Communauté de l'exemption pour les exportations industrielles et de concessions tarifaires pour la plupart de leurs exportations agricoles.

Le développement des relations commerciales CEE-Chypre connaîtra quelque difficulté en agriculture que l'élargissement de la Communauté à trois pays méditerranéens risque d'accentuer pour certains produits importants (fruits et légumes, vin).

Cette situation est d'autant plus sérieuse que les produits agricoles entrent pour 85 % dans les exportations de l'île.

En tout état de cause, les mesures ou actions envisagées ci-dessus (voir par. 8) devraient prendre en considération le cas de Malte et de Chypre, qui, bien qu'à des degrés divers, se trouvent dans une situation analogue à celle des autres pays couverts par la politique méditerranéenne de la Communauté.

(1) La Grèce en adhérant devra reprendre en faveur de ce pays les termes de l'Accord d'Association alors qu'actuellement elle lui applique le régime "pays tiers".

C. LA YUGOSLAVIE

1. La Yougoslavie a, sur la base d'un accord conclu en 1973, des liens non préférentiels avec la Communauté mais bénéficie, à travers le Système des Préférences Généralisées d'un accès privilégié au marché communautaire, bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact exact du SPG sur le commerce yougoslave avec la Communauté lorsqu'on sait que traditionnellement environ 40 % du commerce extérieur se fait avec la Communauté en raison de la proximité géographique de ce pays.

Les considérations générales développées dans le chapitre sur les répercussions de l'élargissement sur le SPG s'appliquent évidemment dans le cadre de la Yougoslavie.

2. L'élargissement risque d'éroder en termes de "part de marché" la position de certaines exportations yougoslaves sur le marché communautaire.

La Yougoslavie sera en vive concurrence avec les pays candidats sur le marché de la Communauté en raison d'un niveau de développement comparable et d'une structure des exportations semblable. Le développement des échanges avec la Yougoslavie dépendra largement de l'influence qu'aura l'élargissement sur le S.P.G.

La reprise du TDC par les trois candidats pourrait toutefois être un facteur stimulant des exportations vers ces pays avec lesquels la Yougoslavie a pour le moment des échanges relativement faibles, à l'exception de la Grèce qui actuellement

... / ...

importe des quantités considérables de viande bovine et ovine. Par ailleurs l'adhésion et la consécutive application par la Grèce de la préférence communautaire pourrait se traduire pour la Yougoslavie par une perte progressive de ces exportations.

Cependant il ne faut pas oublier que le véritable problème des relations de la Communauté avec ce pays reste politique et que la détérioration des relations économiques, à laquelle on assiste déjà et qui risque de s'aggraver, est contraire à la volonté d'équilibre que la Yougoslavie recherche entre ses partenaires de l'Est et de l'Ouest. Comme il sera difficile d'imaginer des contreparties à donner dans le domaine commercial dans le cadre d'un accord non préférentiel, il faudra probablement les rechercher dans les domaines financier ou social, ou dans le cadre du S.P.G.

Le domaine social est relativement important en raison du grand nombre de travailleurs yougoslaves employés dans la Communauté. Fin 1976, les Yougoslaves occupés dans la Communauté étaient évalués à 460.000, dont 387.000 en Allemagne et 50.000 en France. Etant donné leur qualification élevée, des problèmes ne se poseront qu'à plus long terme.

.../...

Enfin un dernier aspect duquel il faudra tenir compte dans les effets de l'élargissement sur les relations avec ce pays est représenté par le problème des transports. La Grèce a, compte tenu de sa position géographique, des intérêts très importants en matière de transports et de transit à travers la Yougoslavie. Après l'adhésion, ces intérêts étant devenus des intérêts communautaires, la Communauté sera probablement amenée à négocier un accord dans ce secteur avec la Yougoslavie. Il est clair qu'à ce moment la Communauté sera confrontée à des demandes du côté yougoslave qu'il sera difficile de ne pas satisfaire.

XX

XX

XX

XXI.1 LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

L'adhésion est susceptible de comporter également certaines conséquences importantes sur l'approfondissement de la politique communautaire de coopération au développement.

Le fait que les pays candidats se trouvent dans une position intermédiaire entre les pays développés et les pays en développement peut créer, du point de vue de l'approfondissement de la politique de développement, des problèmes difficiles à résoudre. Depuis quelques années en effet, une importante action a été menée pour harmoniser et coordonner les politiques en ce domaine au sein de la Communauté. Les résultats de ces efforts ont pu être notamment observés à l'occasion d'un certain nombre de réunions internationales où la Communauté a été à même de s'exprimer de façon coordonnée ou même d'une seule voix (cas CCEI).

L'adhésion des trois pays candidats peut sous cet angle comporter deux types de conséquences :

- soit freiner le processus d'ensemble d'harmonisation des politiques de coopération des Etats membres et ralentir l'approfondissement de la politique de développement de la Communauté; on peut penser par exemple qu'il en résultera une plus grande difficulté à prendre à l'avenir certains engagements, internes ou externes, d'accroissement de l'aide (cas de l'objectif d'APD fixé à 0,7 % du PNB, cas de la part des moyens budgétaires consacrés par la Communauté aux divers programmes d'aides aux pvd etc....);
- soit aboutir, sur un certain nombre de points, à une différenciation des positions des Etats membres, ce qui aurait pour effet, d'une part, de consacrer une répartition des Etats membres en deux catégories distinctes; d'autre part, d'empêcher, sur ce point, l'expression coordonnée ou commune des positions de la Communauté dans les enceintes internationales.

L'élargissement pourrait par ailleurs avoir pour effet de conduire à certains infléchissements de la politique d'aide de la Communauté aux pays non associés.

L'analyse des flux d'aide octroyés par l'Espagne (1) fait ressortir en effet que, sur la période 1969 - 1973, les pays de l'Amérique latine ont été destinataires de 69 % des engagements totaux espagnols, soit en moyenne 54 Mio \$/an.

Il n'est pas impossible d'imaginer dans ces conditions qu'après l'adhésion un effort particulier de la part de la Communauté soit demandé par l'Espagne qui conduirait à élargir vers ces pays le champ des bénéficiaires de l'aide de la CEE aux pays non associés.

.../...

(1) données OCDE (dons exclus)

CXI. 2. Les PAYS ACP

En ce qui concerne les relations avec les ACP, on peut avancer que l'élargissement de la Communauté pourrait être globalement bénéfique aux ACP.

Cependant, par suite de l'élimination des droits de douane et des mesures non tarifaires en faveur des produits des trois candidats, certains produits d'exportation des Etats ACP se verront concurrencer par des produits similaires ou substituables. Il s'agit, principalement, de l'alcool, des textiles, de certaines conserves.

Par ailleurs, pour les produits typiquement tropicaux (café, thé, cacao, épices), l'ouverture du marché sera bénéfique, puisque les trois candidats perçoivent des droits de douane.

Pour les autres produits importants exportés par les ACP - pétrole, cuivre, minerais, phosphates et bois - la situation ne devrait pas être sensiblement différente de ce qu'elle est actuellement. Pour les produits manufacturés, cela pourrait, en principe, représenter un élargissement de leurs débouchés potentiels.

XX

XX

XX

.../...

XXI.3. LES PREFERENCES GENERALISEES

Avant d'étudier les conséquences à moyen terme de l'élargissement sur le SPG, il faut rappeler que les trois candidats bénéficient de préférences qui leur sont accordées par un certain nombre de pays tiers, préférences qui leur seront retirées après l'adhésion.

En outre, la Grèce a, à son tour, accordé des préférences limitées (concessions tarifaires au maximum de 20 %) à un groupe de pays (entre autres Espagne, Turquie, Yougoslavie, Israël, Tunisie, Egypte etc.) qui ont des accords avec la Communauté. Ce problème sera donc réglé dans le cadre de la reprise par la Grèce, dès son adhésion, du SPG et des accords préférentiels.

Les conséquences prévisibles dépassent le cadre technique et portent plutôt sur la possibilité pour la Communauté de continuer dans les années 80 sa politique dans ce domaine, comme elle en avait exprimé l'intention dans une résolution adoptée par le Conseil en mars 1975.

En effet, la possibilité de prolonger le système en l'améliorant, déjà rendue difficile par la récession économique mondiale, semble le devenir encore plus avec l'élargissement.

Depuis trois ans en effet la récession mondiale s'est traduite par une accentuation des disparités entre les pays industrialisés et les pays les plus pauvres parmi les pays sous-développés; elle a en outre poussé la Communauté à restreindre ses offres dans le cadre du SPG pour les secteurs qui sont en crise à son intérieur. Cette année, par exemple, l'augmentation en valeur nominale de l'offre de la Communauté a été seulement d'environ 2,4 %, ce qui a signifié, pour la première fois, une réduction en termes réels. Or, les produits qui ont fait l'objet d'un gel dans l'offre sont en général les produits pour lesquels les pays candidats feront augmenter sensiblement la capacité productive de la Communauté, limitant ainsi encore plus les possibilités d'une amélioration du SPG pour les pays sous-développés.

L'on pourrait donc prévoir que la Communauté éprouvera des difficultés grandissantes à améliorer le système tant pour les produits agricoles et transformés que pour des produits manufacturés considérés sensibles.

En conclusion on peut donc s'attendre que l'actuel SPG continue son évolution jusqu'en 1980 sans que toutefois l'expansion importante du volume de l'offre communautaire, qu'on a connue au début, se répète.

L'application du nouveau système au-delà de 1980 dépendra en large partie de la reprise économique mondiale et de la capacité de la Communauté de résoudre ses problèmes économiques internes, y compris l'intégration des trois nouveaux membres ayant une structure économique qui se place dans une position intermédiaire entre les pays industrialisés et les moins développés.

Mais en toute hypothèse, les pays bénéficiaires du SPG pourront par ailleurs profiter de l'ouverture des marchés des trois candidats.

XXI.4. LA POLITIQUE TARIFAIRE : LE GATT

Les conséquences envisageables de l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne ne présentent pas de difficultés notables pour ce qui est des aspects GATT dans le domaine des relations multilatérales.

S'il est vrai que les accords d'élargissement auront en tout état de cause à être présentés et examinés au titre de l'article XXIV de l'Accord Général et que c'est seule-

... /.....

ment au terme des discussions approfondies résultant de cette présentation qu'il sera possible de savoir si des négociations XXIV:6 sont ou non nécessaires, on peut penser qu'un tel examen ne devrait pas provoquer de difficultés.

A cet égard, un survol des tarifs des pays adhérents aboutit aux constatations suivantes :

XXI.4.1. Produits industriels

- Pour le Portugal, le niveau des droits consolidés est relativement peu élevé (il s'agit, surtout, de droits spécifiques) et équivaldrait grosso modo aux homologues du TDC. Par ailleurs, les consolidations, comme pour la Communauté, semblent toucher la quasi-totalité des produits.
- Pour la Grèce, le niveau des droits consolidés est très nettement supérieur (jusqu'à 60 % ad valorem) à celui du TDC. En outre, à peine 30 % des positions tarifaires sont touchés par les engagements GATT (1).
- Pour l'Espagne, le niveau des consolidations GATT est également nettement supérieur aux droits consolidés du TDC. Le nombre des positions consolidées est relativement faible (moins de 20 % du total).

Ainsi, en mettant à part le Portugal dont la situation au regard du GATT serait très proche de celle de la Communauté, il se révèle en définitive que la reprise par la Communauté dans son tarif douanier commun des engagements tarifaires des nouveaux adhérents se soldera par un crédit, étant donné le niveau élevé et le nombre limité de droits consolidés par la Grèce et l'Espagne pour ces produits.

.... / ...

(1) La Grèce s'est déjà alignée sur le TDC pour 62 % de ses importations et est en train de compléter son alignement.

XXI.4.2. Produits agricoles

Pour ces produits il apparaît délicat de se prononcer de façon aussi nette: la seule comparaison des consolidations ne suffit pas, étant donné leur faible pourcentage par rapport à l'ensemble; les volumes de commerce en jeu, par ligne tarifaire, sont susceptibles d'influencer sérieusement les résultats. On peut néanmoins, sans trop s'aventurer, prévoir une balance équilibrée.

On peut donc prévoir globalement un crédit pour la Communauté, lors d'une négociation XXIV - § 6, mais il sera relativement peu important par suite de la grande différence du volume de commerce, vis-à-vis des pays tiers, des Neuf par rapport à celui des nouveaux adhérents.

Pour ce qui concerne les conséquences de caractère plus général de l'élargissement pour la politique commerciale (1) de la Communauté il faudra en outre tenir compte des éléments suivants:

Les nouveaux pays adhérents auront à adopter des régimes préférentiels qui bénéficient à la grande majorité des pays tiers à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et du Japon. Il est à noter cependant que ces pays développés sont précisément ceux qui, traditionnellement, se montrent les plus actifs dans la défense de leurs intérêts commerciaux et que toute partie contractante a le droit de demander des consultations lorsqu'elle estime qu'un avantage résultant pour elle de l'Accord général risque d'être ou est indûment compromis par suite d'un arrangement préférentiel ou de l'extension ultérieure de sa portée.

(1) Il conviendrait de veiller à ce que, dans les Négociations commerciales multilatérales, la Grèce, le Portugal et l'Espagne n'accordent pas aux pays tiers des concessions tarifaires à des droits inférieurs à ceux du TDC ou sur des produits non consolidés dans le TDC (tels que ceux soumis à prélèvements variables). Leur marge de manoeuvre sur le plan tarifaire est telle que ceci pourrait être évité.

S O M M A I R E
=====

Pages

/ CHAPITRE A / : LES PROBLEMES ECONOMIQUES GENERAUX
LIES A L'ELARGISSEMENT

| | | |
|----|--|----|
| I | Aperçu du développement économique dans les pays candidats | |
| | 1. <u>Espagne</u> : | 1 |
| | 1. Caractéristiques générales | 1 |
| | 2. Structure de l'industrie | 9 |
| | 2. <u>Grèce</u> : | 14 |
| | 1. Caractéristiques générales | 14 |
| | 2. Structure de l'industrie | 20 |
| | 3. <u>Portugal</u> : | 25 |
| | 1. Caractéristiques générales | 25 |
| | 2. Structure de l'industrie | 33 |
| | 4. <u>Synthèse</u> | 37 |
| II | Problèmes économiques liés à l'élargissement | |
| | 1. Problèmes généraux | 40 |
| | 1. Croissance et niveaux de développement | 40 |
| | 2. Emploi, chômage et émigration | 41 |
| | 3. Utilisation des ressources | 42 |
| | 4. Changements structurels | 44 |
| | 5. Les conditions d'équilibre macroéconomiques | 46 |

| | |
|---|----|
| 2. L'industrie | 52 |
| 1. Capacité et tissu industriel | 52 |
| 2. Adaptation à l'ouverture des marchés | 55 |
| 3. Cas particuliers | 57 |
| 3. L'agriculture | 59 |
| 1. Aspects généraux | 59 |
| 4. Les problèmes régionaux | 66 |
| | |
| III Les aspects financiers | |
| 1. Les flux financiers entre les pays candidats et la Communauté à 9 | 69 |
| 1. Le budget et les autres instruments financiers de la Communauté | 69 |
| a) Le budget général des Communautés européennes | 69 |
| b) Le budget opérationnel CECA | 74 |
| c) Les autres instruments financiers de la Communauté | 75 |
| d) Conclusion | 78 |
| 2. Les transferts de revenus et de capitaux | 78 |
| 2. Les premiers éléments d'appréciation | 82 |
| 1. Les instruments communautaires | 82 |
| 2. Les besoins et la capacité d'absorption des pays candidats | 84 |
| | |
| IV Conclusions | 86 |

.....

V Etude spéciale sur un budget fictif 1978

| | |
|--|-----|
| 1. Incidence financière de l'élargissement sur le budget général des Communautés européennes | 92 |
| 1. Hypothèses de base | 92 |
| 2. Dépenses | 92 |
| 1. FEOGA Garantie | 92 |
| 2. FEOGA Orientation | 93 |
| 3. Fonds social | 94 |
| 4. Fonds régional | 95 |
| 5. Autres dépenses | 96 |
| 6. Total des dépenses | 97 |
| 3. Ressources | 98 |
| 1. Droits de douane | 98 |
| 2. Prélèvements agricoles | 98 |
| 3. T.V.A. | 99 |
| 4. Synthèse | 101 |

CHAPITRE B : INDUSTRIE - ENERGIE

VI Le Portugal

| | |
|---|-----|
| 1. Structure industrielle du Portugal | 105 |
| 1. Place de l'industrie dans le PIB | 105 |
| 2. Zones hautement industrialisées | 105 |
| 3. Emplois salariés et chômage | 106 |
| 4. Dimensions des unités industrielles | 107 |
| 5. Ressources minières et exploitation de celles-ci | 108 |

.../...

IX Aspects énergétiques

| | |
|---|-----|
| 1. Aspects énergétiques concernant les trois pays candidats | 126 |
| 1. Consommation d'énergie | 126 |
| 2. Développement des ressources | 127 |
| 3. Diversification de l'approvisionnement extérieur | 128 |
| 4. Conclusion | 129 |

CHAPITRE C : LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ELARGISSEMENT

X Les aspects sociaux de l'élargissement

| | |
|--|-----|
| 1. La situation sociale dans les pays candidats | 130 |
| 1. Le développement démographique | 130 |
| 2. L'enseignement et la formation professionnelle | 131 |
| 3. Le niveau de vie | 131 |
| 4. L'emploi | 133 |
| 5. Les salaires | 137 |
| 6. Les conditions de travail | 139 |
| 7. Les mouvements démographiques, l'émigration | 141 |
| 2. Les problèmes spécifiques pouvant découler de l'élargissement et du fonctionnement du marché commun | 142 |
| 1. La libre circulation des travailleurs | 142 |
| 2. La sécurité sociale des travailleurs migrants | 146 |
| 3. La formation professionnelle et le Fonds social européen | 146 |
| 4. Autres dispositions communautaires dans le domaine social | 148 |
| 5. La participation des partenaires sociaux | 148 |

.../...

| | | |
|-------|-------------------------|-----|
| XVI | Les échanges | 183 |
| XVII | La politique agricole | 190 |
| XVIII | Secteur de la pêche | 193 |
| XIX | Synthèse et conclusions | 197 |

CHAPITRE F : LES RELATIONS EXTERIEURES DANS LA PERSPECTIVE
DE L'ELARGISSEMENT

| | | |
|-----|---|-----|
| XX | 1. La politique de la Communauté à l'égard des pays de la méditerranée | 201 |
| | 1. La Turquie | 201 |
| | 2. Les pays de l'approche globale | 204 |
| | a) Maghreb, Mashrek, Israël | 205 |
| | - secteur agricole | 206 |
| | - secteur industriel | 208 |
| | - problèmes de la main d'oeuvre | 211 |
| | - conclusions | 212 |
| | b) Malte et Chypre | 214 |
| | c) La Yougoslavie | 216 |
| XXI | 1. La politique de développement | 218 |
| | 2. Les pays ACP | 220 |
| | 3. Les préférences généralisées | 221 |
| | 4. La politique tarifaire : le GATT | 222 |
| | 1. Produits industriels | 223 |
| | 2. Produits agricoles | 224 |